

SÉANCE ORDINAIRE DU 14 NOVEMBRE 2024

ÉTAIENT PRÉSENTS : MM Louis BASDEVANT (jusqu'à la question n°5a), délégué d'Anost, Eric MARCHAND, Mme Véronique PACAUT, M Didier DEVOUCOUX, Mmes Françoise ANDRE, Céline GOUDIER POSZWA, Francette GYBELS, MM Alain DICHANT, Jean-Louis CORMIER, Mme Monique GATIER, M Frédéric BROCHOT (à partir de la question n°1g), délégués d'Autun, Mme Christine CLEMENT, suppléante, (représentant M. Stéphane FAVRE), déléguée d'Auxy, MM François DE GUELIS (à partir de la question n° 1^e), délégué de Brion, Jean-François ALUZE, délégué de Broye, Fabrice VOILLOT, délégué de Charbonnat, Pascal POMMÉ, délégué de Chissey en Morvan, Gérard BERGERET, délégué de Cordesse, Emile LECONTE, Mme Laetitia PERRIER, délégués de Couches, MM Thierry BABOUILLARD (à partir de la question n°1a), délégué de Créot, André LHOSTE, Mme Dominique COULON, délégués de Curgy, M Norbert ESTIENNE GAUTIER, délégué de Cussy en Morvan, M Franck GUYARD, suppléant (représentant M Jean-Claude LHOSTE), délégué de Dracy Saint-Loup, Mme Catherine AMIOT (à partir de la question C), déléguée d'Epertully, M Jean-François NICOLAS, Mme Aurore COMBARET CLAIRE, délégués d'Épinac, M Guillaume GRILLON, Mme Yolande FLECHE, délégués d'Étang sur Arroux, M Jacques BOUCHOT, délégué de La Chapelle sous Uchon, Mme Marie-Claude BARNAY, déléguée de La Grande Verrière, M Yannick BOUTHIERE, délégué de La Tagnière, Mmes Françoise DURIAU, déléguée de Lucenay l'Évêque, Isabelle JOLY, déléguée de Monthelon, MM Jean-Luc MICHELOT, délégué de Saint-Emiland, Xavier DUVIGNAUD, délégué de Saint-Eugène, Gilles PILLOT, délégué de Saint-Forgeot, Franck LEQUEU, délégué de Saint-Gervais sur Couches, Gérard POIGNANT (à partir de la question n°1a), délégué de Saint-Jean de Trézy, Michel PILARD, délégué de Saint-Léger du Bois, Mme Anne-Marie DUCREUX, déléguée de Saint-Léger sous Beuvray, M Bruno MARECHAL, délégué de Saint-Martin de Commune, Olivier BARRÉ, délégué de Saint-Maurice lès Couches, Gilles BERRET, délégué de Saint-Nizier sur Arroux, Christian DEMIZIEUX, délégué de Saint-Prix, Mme Christine CANON, déléguée de Saisy, M Emmanuel ROUCHER, délégué de Sully, Mme Andrée MENARGUEZ, déléguée de Tavernay, MM Jean-Louis PORCHERET, délégué de Tintry, Guy FEDERSPIELD, délégué d'Uchon, délégués communautaires.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M Guillaume GRILLON.

ABSENTS : MM Patrick LAUFERON, Mme Angeline GORINI, M Anatole SAGOT, Mme Florence GARNIER, M Jean-Louis LAURENT, Mmes Monique RAUX, M René LOBET, Mme Anne-Marie MARILLER, M Ludovic CHARLES, Mme Véronique PROST, MM Jean-Louis MARTIN, Gérard TREMERAY, Mme Agnès COMEAU, MM Jean-Baptiste PIERRE, Jean-Yves JEANNIN.

EXCUSEES : Mmes Sandrine GASSIER, Catherine LEFLOND, Magali ROUCH PAULIN.

ONT DONNÉ POUVOIR : M Vincent CHAUVET à Mme Véronique PACAUT, Mme Cathy NICOLAO VERDENET à Mme Monique GATIER, M Patrick CAYEUX à Mme Françoise ANDRE, M Yann BAROU à Mme Francette GYBELS, M Stéphane FABRE à M Didier DEVOUCOUX, Mme Sarah PIGNOLET de FRESNE à Mme Céline GOUDIER POSZWA, M Métin ALBAYRAK à M Eric MARCHAND, Mme Maartje VAN VEEN à M Alain DICHANT, M Gilbert DARROUX à M Jean-Louis CORMIER, M Frédéric BROCHOT à Mme Marie-Claude BARNAY (jusqu'à la question n°1g), M Michaël GUIJO à Mme Anne-Marie DUCREUX, Mme Jacqueline GENTY à M Jean-Louis PORCHERET, MM Jean-Michel PREVOTAT à Mme Dominique COULON, Dominique COMMEAU à M Guillaume GRILLON, Jacques ROY à M Gérard BERGERET, Pierre THOMAS à Gilles BERRET, Alain d'ANGLEJAN à François DE GUELIS, Michel MENAGER à Jean-François ALUZE, Augustin de CHAMPEAUX à Mme Andrée MENARGUEZ.

2024/142

Objet : Désignation du secrétaire de séance.

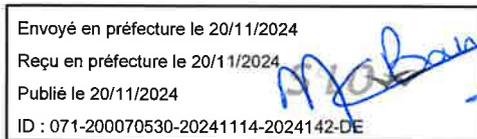
**Rapport de Madame Marie-Claude BARNAY,
Présidente**

Chers Collègues,

Conformément au règlement intérieur du conseil communautaire, au début de chacune de ses séances, le Conseil Communautaire nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire.

Je vous demanderai de bien vouloir le/la nommer secrétaire de séance.

**Le conseil communautaire a désigné, à l'unanimité,
Monsieur Guillaume GRILLON, en tant que secrétaire de séance.**



Fait les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme
La Présidente,
Marie-Claude BARNAY



SÉANCE ORDINAIRE DU 14 NOVEMBRE 2024

ÉTAIENT PRÉSENTS : MM Louis BASDEVANT (jusqu'à la question n°5a), délégué d'Anost, Eric MARCHAND, Mme Véronique PACAUT, M Didier DEVOUCOUX, Mmes Françoise ANDRE, Céline GOUDIER POSZWA, Francette GYBELS, MM Alain DICHANT, Jean-Louis CORMIER, Mme Monique GATIER, M Frédéric BROCHOT (à partir de la question n°1g), délégués d'Autun, Mme Christine CLEMENT, suppléante, (représentant M. Stéphane FAVRE), déléguée d'Auxy, MM François DE GUELIS (à partir de la question n° 1^e), délégué de Brion, Jean-François ALUZE, délégué de Broye, Fabrice VOILLOT, délégué de Charbonnat, Pascal POMMÉ, délégué de Chissey en Morvan, Gérard BERGERET, délégué de Cordesse, Emile LECONTE, Mme Laetitia PERRIER, délégués de Couches, MM Thierry BABOUILLARD (à partir de la question n°1a), délégué de Créot, André LHOSTE, Mme Dominique COULON, délégués de Curgy, M Norbert ESTIENNE GAUTIER, délégué de Cussy en Morvan, M Franck GUYARD, suppléant (représentant M Jean-Claude LHOSTE), délégué de Dracy Saint-Loup, Mme Catherine AMIOT (à partir de la question C), déléguée d'Epertully, M Jean-François NICOLAS, Mme Aurore COMBARET CLAIRE, délégués d'Epinac, M Guillaume GRILLON, Mme Yolande FLECHE, délégués d'Etang sur Arroux, M Jacques BOUCHOT, délégué de La Chapelle sous Uchon, Mme Marie-Claude BARNAY, déléguée de La Grande Verrière, M Yannick BOUTHIERE, délégué de La Tagnière, Mmes Françoise DURIAU, déléguée de Lucenay l'Evêque, Isabelle JOLY, déléguée de Monthelon, MM Jean-Luc MICHELOT, délégué de Saint-Emiland, Xavier DUVIGNAUD, délégué de Saint-Eugène, Gilles PILLOT, délégué de Saint-Forgeot, Franck LEQUEU, délégué de Saint-Gervais sur Couches, Gérard POIGNANT (à partir de la question n°1a), délégué de Saint-Jean de Trézy, Michel PILARD, délégué de Saint-Léger du Bois, Mme Anne-Marie DUCREUX, déléguée de Saint-Léger sous Beuvray, M Bruno MARECHAL, délégué de Saint-Martin de Commune, Olivier BARRÉ, délégué de Saint-Maurice lès Couches, Gilles BERRET, délégué de Saint-Nizier sur Arroux, Christian DEMIZIEUX, délégué de Saint-Prix, Mme Christine CANON, déléguée de Saisy, M Emmanuel ROUCHER, délégué de Sully, Mme Andrée MENARGUEZ, déléguée de Tavernay, MM Jean-Louis PORCHERET, délégué de Tintry, Guy FEDERSPIELD, délégué d'Uchon, délégués communautaires.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M Guillaume GRILLON.

ABSENTS : MM Patrick LAUFERON, Mme Angeline GORINI, M Anatole SAGOT, Mme Florence GARNIER, M Jean-Louis LAURENT, Mmes Monique RAUX, M René LOBET, Mme Anne-Marie MARILLER, M Ludovic CHARLES, Mme Véronique PROST, MM Jean-Louis MARTIN, Gérard TREMERAY, Mme Agnès COMEAU, MM Jean-Baptiste PIERRE, Jean-Yves JEANNIN.

EXCUSEES : Mmes Sandrine GASSIER, Catherine LEFLOND, Magali ROUCH PAULIN.

ONT DONNE POUVOIR : M Vincent CHAUVET à Mme Véronique PACAUT, Mme Cathy NICOLAO VERDENET à Mme Monique GATIER, M Patrick CAYEUX à Mme Françoise ANDRE, M Yann BAROU à Mme Francette GYBELS, M Stéphane FABRE à M Didier DEVOUCOUX, Mme Sarah PIGNOLET de FRESNE à Mme Céline GOUDIER POSZWA, M Métin ALBAYRAK à M Eric MARCHAND, Mme Maartje VAN VEEN à M Alain DICHANT, M Gilbert DARROUX à M Jean-Louis CORMIER, M Frédéric BROCHOT à Mme Marie-Claude BARNAY (jusqu'à la question n°1g), M Michaël GUIJO à Mme Anne-Marie DUCREUX, Mme Jacqueline GENTY à M Jean-Louis PORCHERET, MM Jean-Michel PREVOTAT à Mme Dominique COULON, Dominique COMMEAU à M Guillaume GRILLON, Jacques ROY à M Gérard BERGERET, Pierre THOMAS à Gilles BERRET, Alain d'ANGLEJAN à François DE GUELIS, Michel MENAGER à Jean-François ALUZE, Augustin de CHAMPEAUX à Mme Andrée MENARGUEZ.

2024/143

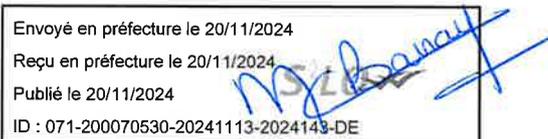
Objet : Approbation du procès-verbal du 26 septembre 2024.

**Rapport de Madame Marie-Claude BARNAY,
Présidente**

Chers collègues,

Il vous est demandé d'approuver le procès-verbal cité ci-dessus.

**Le conseil communautaire a approuvé, à l'unanimité, le procès-verbal
de la séance du 26 septembre 2024**



Fait les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme
La Présidente,
Marie-Claude BARNAY



SÉANCE ORDINAIRE DU 14 NOVEMBRE 2024

ÉTAIENT PRÉSENTS : MM Louis BASDEVANT (jusqu'à la question n°5a), délégué d'Anost, Eric MARCHAND, Mme Véronique PACAUT, M Didier DEVOUCOUX, Mmes Françoise ANDRE, Céline GOUDIER POSZWA, Francette GYBELS, MM Alain DICHANT, Jean-Louis CORMIER, Mme Monique GATIER, M Frédéric BROCHOT (à partir de la question n°1g), délégués d'Autun, Mme Christine CLEMENT, suppléante, (représentant M. Stéphane FAVRE), déléguée d'Auxy, MM François DE GUELIS (à partir de la question n° 1^e), délégué de Brion, Jean-François ALUZE, délégué de Broye, Fabrice VOILLOT, délégué de Charbonnat, Pascal POMMÉ, délégué de Chissey en Morvan, Gérard BERGERET, délégué de Cordesse, Emile LECONTE, Mme Laetitia PERRIER, délégués de Couches, MM Thierry BABOUILLARD (à partir de la question n°1a), délégué de Créot, André LHOSTE, Mme Dominique COULON, délégués de Curgy, M Norbert ESTIENNE GAUTIER, délégué de Cussy en Morvan, M Franck GUYARD, suppléant (représentant M Jean-Claude LHOSTE), délégué de Dracy Saint-Loup, Mme Catherine AMIOT (à partir de la question C), déléguée d'Épertully, M Jean-François NICOLAS, Mme Aurore COMBARET CLAIRE, délégués d'Épinac, M Guillaume GRILLON, Mme Yolande FLECHE, délégués d'Étang sur Arroux, M Jacques BOUCHOT, délégué de La Chapelle sous Uchon, Mme Marie-Claude BARNAY, déléguée de La Grande Verrière, M Yannick BOUTHIERE, délégué de La Tagnière, Mmes Françoise DURIAU, déléguée de Lucenay l'Évêque, Isabelle JOLY, déléguée de Monthelon, MM Jean-Luc MICHELOT, délégué de Saint-Émiland, Xavier DUVIGNAUD, délégué de Saint-Eugène, Gilles PILLOT, délégué de Saint-Forgeot, Franck LEQUEU, délégué de Saint-Gervais sur Couches, Gérard POIGNANT (à partir de la question n°1a), délégué de Saint-Jean de Trézy, Michel PILARD, délégué de Saint-Léger du Bois, Mme Anne-Marie DUCREUX, déléguée de Saint-Léger sous Beuvray, M Bruno MARECHAL, délégué de Saint-Martin de Commune, Olivier BARRÉ, délégué de Saint-Maurice lès Couches, Gilles BERRET, délégué de Saint-Nizier sur Arroux, Christian DEMIZIEUX, délégué de Saint-Prix, Mme Christine CANON, déléguée de Saisy, M Emmanuel ROUCHER, délégué de Sully, Mme Andrée MENARGUEZ, déléguée de Tavernay, MM Jean-Louis PORCHERET, délégué de Tintry, Guy FEDERSPIELD, délégué d'Uchon, délégués communautaires.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M Guillaume GRILLON.

ABSENTS : MM Patrick LAUFERON, Mme Angeline GORINI, M Anatole SAGOT, Mme Florence GARNIER, M Jean-Louis LAURENT, Mmes Monique RAUX, M René LOBET, Mme Anne-Marie MARILLER, M Ludovic CHARLES, Mme Véronique PROST, MM Jean-Louis MARTIN, Gérard TREMERAY, Mme Agnès COMEAU, MM Jean-Baptiste PIERRE, Jean-Yves JEANNIN.

EXCUSEES : Mmes Sandrine GASSIER, Catherine LEFLOND, Magali ROUCH PAULIN.

ONT DONNÉ POUVOIR : M Vincent CHAUVET à Mme Véronique PACAUT, Mme Cathy NICOLAO VERDENET à Mme Monique GATIER, M Patrick CAYEUX à Mme Françoise ANDRE, M Yann BAROU à Mme Francette GYBELS, M Stéphane FABRE à M Didier DEVOUCOUX, Mme Sarah PIGNOLET de FRESNE à Mme Céline GOUDIER POSZWA, M Métin ALBAYRAK à M Eric MARCHAND, Mme Maartje VAN VEEN à M Alain DICHANT, M Gilbert DARROUX à M Jean-Louis CORMIER, M Frédéric BROCHOT à Mme Marie-Claude BARNAY (jusqu'à la question n°1g), M Michaël GUIJO à Mme Anne-Marie DUCREUX, Mme Jacqueline GENTY à M Jean-Louis PORCHERET, MM Jean-Michel PREVOTAT à Mme Dominique COULON, Dominique COMMEAU à M Guillaume GRILLON, Jacques ROY à M Gérard BERGERET, Pierre THOMAS à Gilles BERRET, Alain d'ANGLEJAN à François DE GUELIS, Michel MENAGER à Jean-François ALUZE, Augustin de CHAMPEAUX à Mme Andrée MENARGUEZ.

2024/144

Objet : Compte rendu des actes accomplis.

**Rapport de Monsieur Emile LECONTE
Vice-Président**

Chers collègues,

Conformément à l'article L. 5211.10 du Code Général des Collectivités Territoriales et à la délibération du Conseil communautaire du 20 juillet 2020 rendue exécutoire le 21 juillet 2020, j'ai l'honneur de vous rendre compte des actes accomplis suivants :

Décision n°073/2024 : Approuvant le devis d'honoraires de Maître BIBARD d'un montant de 1 800 € HT (soit 2 160 € TTC) intervenant dans le cadre de la protection fonctionnelle bénéficiant à un agent de la CCGAM.

Décision n°074/2024 : Approuvant le modèle de convention de prêt de matériel du Parc des Expositions et fixant une caution de base à 200 € dans le cadre d'évènements et autres manifestations.

Décision n°075/2024 : Autorisant la signature de la convention de conseil en gestion de la dette et en analyse budgétaire avec mise à disposition d'un logiciel de suivi de la dette entre la CCGAM et la Société ANALIS FINANCE de Besançon. Elle est souscrite pour une durée d'un an à compter du 1^{er} octobre 2024 et est renouvelable à la date d'échéance annuelle du contrat, par reconduction expresse, dans la limite de quatre ans, soit jusqu'au 30 septembre 2028. Le montant de la commission forfaitaire annuelle s'élève à 750 € HT (soit 900 € TTC) pour la mission de Conseil et d'Assistance en Gestion de dette et analyse budgétaire et à 2 370 € HT (soit 2 844 € TTC) pour la mise à disposition d'un logiciel informatique interactif et automatisé de gestion de la dette. En cas de reconduction expresse, le prix des prestations sera révisable selon l'indice SYNTEC.

Décision n°077/2024 : Approuvant la modification du contrat de service téléphonie – extension de garantie de matériel (ajout de matériel à l'article « conditions particulières »). Cette modification n'a aucune incidence financière sur le contrat.

Décision n°078/2024 : Approuvant la vente par la CCGAM de deux chalets à démonter sur Saint-Didier-Sur-Arroux pour un montant de 4 400 €.

Décision n°079/2024 : Autorisant la signature de la convention de partenariat entre la CCGAM et l'Ecole Victor Hugo dans le cadre du projet « Fablab Numérique et Solidaire », afin de définir la collaboration entre la CCGAM et l'Ecole Victor Hugo dans le cadre de l'inclusion numérique vers le Quartier Prioritaire de la Ville d'Autun et son établissement l'Ecole Victor Hugo. Ce dispositif permettra de mettre en place des projets axés sur le numérique à destination des classes de l'Etablissement (dispositif Ulis compris).

Il permettra également de venir en soutien pour la transmission de compétences dans la création du Fablab de l'école. La CCGAM s'engage à mettre à disposition gracieusement le Fablab et son Fabmanager. L'accueil et l'accompagnement sera fait en dehors des horaires d'ouverture du public pour l'année 2024, sous réserve de nécessité de service et que l'Ecole Victor Hugo prenne à sa charge l'achat des fournitures conseillées par le Fabmanager.

Décision n°080/2024 : Autorisant la signature de l'avenant n° 1 à la convention « Colos apprenantes » été 2024, entre la CCGAM et la SARL Les Grelodots régularisant le montant de la participation comme suit :

- **84 €** par enfant et par nuitée pour les séjours de 5 nuitées ;
- **65 €** par enfant et par nuitée pour les séjours de 12 nuitées.

Décision n°081/2024 : Autorisant la signature de la convention d'occupation à titre précaire et révocable entre la CCGAM et l'entreprise SNTPAM relative à la mise à disposition d'une parcelle de terrain située à Bellevue appartenant à la CCGAM, à titre gratuit, afin que la SNTPAM puisse stocker/déposer de façon provisoire ou définitive des matériaux issus de ces chantiers à la condition expresse qu'ils soient inertes et non polluants. Seront notamment exclus les matériaux issus de sols pollués, contenant des hydrocarbures, l'amiante, le plâtre, le plastique. La convention est consentie pour une durée de trente-six mois à compter de sa signature.

Décision n°082/2024 : Approuvant et autorisant la signature du bail professionnel conclu entre la CCGAM et Madame Mathilde MARCONNET (Kinésithérapeute) pour l'occupation d'une partie de l'espace Kinésithérapie au sein de la Maison de Santé d'EPINAC. Il sera conclu pour une durée de six ans, soit du 1^{er} octobre 2024 au 31 septembre 2030, moyennant un loyer mensuel hors charges de 280,67 € TTC et prévoit le versement d'une provision de 150 € TTC au titre des charges avec régulation annuelle.

Décision n°083/2024 : Approuvant et autorisant la signature de la convention de partenariat avec les communes d'Anost et Cussy afin de définir les modalités et le fonctionnement de l'orchestre à l'école du RPI Anost-Cussy-en-Morvan et la Petite-Verrière. Les communes d'Anost et de Cussy-en-Morvan s'engagent chacune à participer à hauteur de deux mille cinq cents euros au fonctionnement de l'Orchestre à l'école du RPI pour l'année 2024/2025. La commune de Cussy-en-Morvan met également à disposition trois salles dont elle prend en charge les frais de chauffage, d'électricité et d'entretien. Elle est conclue du 1^{er} septembre 2024 pour une année renouvelable par tacite reconduction.

Décision n°085/2024 : Approuvant et autorisant la signature du bail professionnel conclu entre la CCGAM et Madame Caroline NIVET-RENARD (médecin généraliste) pour l'occupation de deux cabinets et un bureau au sein de la Maison des Entreprises du Parc d'Activités de Saint Andoche (PASA). Il sera conclu pour une durée d'un an, soit du 13 septembre 2024 au 12 septembre 2025, moyennant un loyer mensuel de 720 € charges comprises. La CCGAM assurera les prestations d'entretien des locaux pour un montant de 90,45 € TTC.

Décision n°088/2024 : Autorisant la signature de l'avenant n°2 au bail civil de location d'un bureau à l'Espace Marc Gauthey à Autun avec Madame GUILLOUX (Psychologue) permettant une occupation sur ½ journée par semaine pour une redevance mensuelle de 27,81 € HT soit 33,37 € TTC. Les autres clauses restent inchangées.

Décision n°089/2024 : Autorisant la signature de la convention d'occupation à titre précaire et révocable entre la CCGAM et la Société EUROVIA BOURGOGNE Franche-Comté relative à la mise à disposition d'une parcelle de terrain située à Bellevue appartenant à la CCGAM, à titre gratuit, afin que la Société EUROVIA BOURGOGNE Franche-Comté puisse stocker/déposer de façon provisoire ou définitive des matériaux issus de ces chantiers à la condition expresse qu'ils soient inertes et non polluants. Seront notamment exclus les matériaux issus de sols pollués, contenant des hydrocarbures, l'amiante, le plâtre, le plastique. La convention est consentie pour une durée de trente-six mois à compter de sa signature.

Décision n°090/2024 : Autorisant la signature de l'avenant n°1 à la convention d'occupation d'un bureau à la Pépinière d'Entreprises de Bellevue avec l'Entreprise Horizons et Perspectives prorogeant de six mois la convention soit du 1^{er} novembre 2024 au 30 avril 2025 pour un montant mensuel restant inchangé soit de 176,67 € HT/212 € TTC plus les charges communes et privatives. Les autres clauses restent inchangées.

Décision n°091/2024 : Autorisant la signature de la convention d'information et de soutien avec l'Eco-organisme Eco TLC-REFASHION définissant les conditions et modalités selon lesquelles la Collectivité collecte des textiles Usagés, mène des Actions de Communication relative à la collecte séparée des textiles Usagés, et permettre à l'Eco-organisme REFASHION ou à un Opérateur de Collecte ou de Tri en relation avec l'éco-organisme, de traiter l'intégralité des textiles Usagés collectés. Grace aux évolutions de soutien, cela permettra d'offrir aux collectivités un panel plus varié des actions à réaliser. Elle est reconductible tacitement chaque année et cessera en cas de non-renouvellement de l'agrément par les pouvoirs publics.

De plus, et en vertu des délégations qui lui ont été accordées, le bureau communautaire, réuni le 5 novembre 2024, a pris les décisions suivantes :

Décision n°016/2024 : sollicitant une aide pour le financement du poste d'animateurs numérique pour l'année 2025, auprès de la Région Bourgogne Franche Comté, d'un montant de 48 800 €.

Décision n°017/2024 : sollicitant les co-financements dédiés à l'ingénierie « santé/CLS » et à la mise en place d'actions, auprès de la Région Bourgogne Franche Comté et de l'ARS BFC, d'un montant de 26 694 €.

Décision n°018/2024 : approuvant la candidature du GAM à l'appel à projet CITEO « mesures d'accompagnement pour l'organisation de la collecte des emballages ménagers, imprimés papiers et papiers à usage graphique et autorisant la signature du contrat avec CITEO.

Décision n°019/2024 : autorisant l'adhésion du centre de ressources numériques du GAM au réseau de reconditionnement « Ordi 3.0 (Ordi3E).

Décision n°020/2024 : approuvant l'adhésion du GAM à la centrale d'achat du numérique et des télécoms (CANUT).

Décision n°021/2024 : approuvant la liste des admissions en non-valeur et des créances éteintes.

Décision n°022/2024 : approuvant l'avenant n°2 de modification de la convention d'objectif 2024, entre le GAM et le CILEF.

Le conseil communautaire a pris acte de ces informations.

Envoyé en préfecture le 20/11/2024
Reçu en préfecture le 20/11/2024
Publié le 20/11/2024
ID : 071-200070530-20241114-2024144-DE



Fait les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme
La Présidente,
Marie-Claude BARNAY



SÉANCE ORDINAIRE DU 14 NOVEMBRE 2024

ÉTAIENT PRÉSENTS : MM Louis BASDEVANT (jusqu'à la question n°5a), délégué d'Anost, Eric MARCHAND, Mme Véronique PACAUT, M Didier DEVOUCOUX, Mmes Françoise ANDRE, Céline GOUDIER POSZWA, Francette GYBELS, MM Alain DICHANT, Jean-Louis CORMIER, Mme Monique GATIER, M Frédéric BROCHOT (à partir de la question n°1g), délégués d'Autun, Mme Christine CLEMENT, suppléante, (représentant M. Stéphane FAVRE), déléguée d'Auxy, MM François DE GUELIS (à partir de la question n° 1°), délégué de Brion, Jean-François ALUZE, délégué de Broye, Fabrice VOILLOT, délégué de Charbonnat, Pascal POMMÉ, délégué de Chissey en Morvan, Gérard BERGERET, délégué de Cordesse, Emile LECONTE, Mme Laetitia PERRIER, délégués de Couches, MM Thierry BABOUILLARD (à partir de la question n°1a), délégué de Créot, André LHOSTE, Mme Dominique COULON, délégués de Curgy, M Norbert ESTIENNE GAUTIER, délégué de Cussy en Morvan, M Franck GUYARD, suppléant (représentant M Jean-Claude LHOSTE), délégué de Dracy Saint-Loup, Mme Catherine AMIOT (à partir de la question C), déléguée d'Épertully, M Jean-François NICOLAS, Mme Aurore COMBARET CLAIRE, délégués d'Épinac, M Guillaume GRILLON, Mme Yolande FLECHE, délégués d'Étang sur Arroux, M Jacques BOUCHOT, délégué de La Chapelle sous Uchon, Mme Marie-Claude BARNAY, déléguée de La Grande Verrière, M Yannick BOUTHIERE, délégué de La Tagnière, Mmes Françoise DURIAU, déléguée de Lucenay l'Évêque, Isabelle JOLY, déléguée de Monthelon, MM Jean-Luc MICHELOT, délégué de Saint-Emiland, Xavier DUVIGNAUD, délégué de Saint-Eugène, Gilles PILLOT, délégué de Saint-Forgeot, Franck LEQUEU, délégué de Saint-Gervais sur Couches, Gérard POIGNANT (à partir de la question n°1a), délégué de Saint-Jean de Trézy, Michel PILARD, délégué de Saint-Léger du Bois, Mme Anne-Marie DUCREUX, déléguée de Saint-Léger sous Beuvray, M Bruno MARECHAL, délégué de Saint-Martin de Commune, Olivier BARRÉ, délégué de Saint-Maurice lès Couches, Gilles BERRET, délégué de Saint-Nizier sur Arroux, Christian DEMIZIEUX, délégué de Saint-Prix, Mme Christine CANON, déléguée de Saisy, M Emmanuel ROUCHER, délégué de Sully, Mme Andrée MENARGUEZ, déléguée de Tavernay, MM Jean-Louis PORCHERET, délégué de Tintry, Guy FEDERSPIELD, délégué d'Uchon, délégués communautaires.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M Guillaume GRILLON.

ABSENTS : MM Patrick LAUFERON, Mme Angeline GORINI, M Anatole SAGOT, Mme Florence GARNIER, M Jean-Louis LAURENT, Mmes Monique RAUX, M René LOBET, Mme Anne-Marie MARILLER, M Ludovic CHARLES, Mme Véronique PROST, MM Jean-Louis MARTIN, Gérard TREMERAY, Mme Agnès COMEAU, MM Jean-Baptiste PIERRE, Jean-Yves JEANNIN.

EXCUSEES : Mmes Sandrine GASSIER, Catherine LEFLOND, Magali ROUCH PAULIN.

ONT DONNE POUVOIR : M Vincent CHAUVET à Mme Véronique PACAUT, Mme Cathy NICOLAO VERDENET à Mme Monique GATIER, M Patrick CAYEUX à Mme Françoise ANDRE, M Yann BAROU à Mme Francette GYBELS, M Stéphane FABRE à M Didier DEVOUCOUX, Mme Sarah PIGNOLET de FRESNE à Mme Céline GOUDIER POSZWA, M Métin ALBAYRAK à M Eric MARCHAND, Mme Maartje VAN VEEN à M Alain DICHANT, M Gilbert DARROUX à M Jean-Louis CORMIER, M Frédéric BROCHOT à Mme Marie-Claude BARNAY (jusqu'à la question n°1g), M Michaël GUIJO à Mme Anne-Marie DUCREUX, Mme Jacqueline GENTY à M Jean-Louis PORCHERET, MM Jean-Michel PREVOTAT à Mme Dominique COULON, Dominique COMMEAU à M Guillaume GRILLON, Jacques ROY à M Gérard BERGERET, Pierre THOMAS à Gilles BERRET, Alain d'ANGLEJAN à François DE GUELIS, Michel MENAGER à Jean-François ALUZE, Augustin de CHAMPEAUX à Mme Andrée MENARGUEZ.

2024/145

Objet : Compte rendu des marchés à procédure adaptée.

**Rapport de Monsieur Emile LECONTE
Vice-Président**

Chers collègues,

Conformément à l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales et à la délibération du Conseil communautaire du 20 juillet 2020 rendue exécutoire le 21 juillet 2020, j'ai l'honneur de vous rendre compte des marchés à procédure adaptée.

Décision n°076/2024 : Attribuant le marché à procédure adaptée n° 2024-11 relatif à la Location et la Maintenance des copieurs des Services de la CCGAM à l'entreprise SAS PBI à AUTUN (71400) pour un montant de 115 499,83 € HT soit 138 599,79 € TTC.

Décision n°084/2024 : Attribuant le marché à procédure adaptée n° 2024-12 relatif à « la mission de programmation concernant le réhabilitation et l'extension de la Maison de Santé pluridisciplinaire d'Epinac » à l'Entreprise OXALIS SCOP SA à AIX-LES-BAINS pour un montant de 27 735 € HT soit 33 282 € TTC pour la tranche ferme.
La Tranche Optionnelle (assistance pour la consultation) est d'un montant de 1 550 € HT soit 1 860 € TTC qui pourra être affermée dans un délai de douze mois à compter de la notification.

Décision n°086/2024 : Approuvant et autorisant la signature de la modification n°1 au contrat portant sur l'assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour l'établissement du Programme d'Extension de la Maison de Santé d'Epinac » attribué à la SPL SUD BOURGOGNE AMENAGEMENT ayant pour objet de corriger le mois de référence de la révision des prix, soit le mois de mai 2024 au lieu de décembre 2022.

Décision n°087/2024 : Annulant et remplaçant la décision 084/2024. Attribue le marché à procédure adaptée n° 2024-12 relatif à « la mission de programmation concernant le réhabilitation et l'extension de la Maison de Santé pluridisciplinaire d'Epinac » à l'Entreprise OXALIS SCOP SA à AIX-LES-BAINS pour un montant de 16 575 € HT soit 19 890 € TTC pour la tranche ferme.
La Tranche Optionnelle (assistance pour la consultation) est d'un montant de 2 450 € HT soit 2 940 € TTC qui pourra être affermée dans un délai de douze mois à compter de la notification.

Décision n°092/2024 : Attribuant le marché à procédure adaptée n° 2024-13 relatif aux « Travaux d'aménagement de ROSA PARKS, Maison de Santé Pluridisciplinaire »
les lots suivants :

- **Lot n°2** « Electricité » à la Société GAUTHEY ELECTRICITE d'Autun pour un montant total pour l'offre de base de 7 466 € HT/ 8 959,20 € TTC.
- **Lot n°4** « Menuiserie intérieure et extérieure » à la Société AEB Sarl d'Autun pour un montant total de 65 306 € HT/78 367,20 € TTC soit 62 706 € HT/75 247,20 € TTC pour l'offre de base et de 2 600 € HT/ 3 120 € TTC pour la PSE 1 « Contrôle d'Accès ».

Déclarant sans suite les lots suivants et décidant de les relancer pour le motif suivant : offres infructueuses (suite d'absence d'offre remise) **sous la forme de Consultation Sans Publicité ni Mise en Concurrence préalables :**

- **Lot n° 1** « Plâtrerie, Peinture, Isolation »,
- **Lot n° 3** « Plomberie Chauffage VMC »,
- **Lot n° 5** « Isolation Toiture ».

Marché n° 2023-12 relatif à la « Mission d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour l'Extension des Chambres Froides de l'Abattoir Communautaire d'AUTUN »

Affermissement de la Tranche Optionnelle 1 :

Phase 1 : Rédaction du programme technique détaillé,

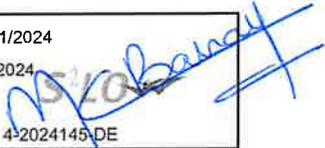
Phase 2 : assistance au choix du maître d'œuvre,

à ADIV ASSOCIATION à CLERMONT-FERRAND (63) pour un montant de 16 471,20 € HT soit 19 765,44 € TTC.

Marché n°2024-15 relatif à la modernisation de la Voirie Intercommunale - Programme 2024 -**Marché de Prestations similaires (travaux d'enduit bicouche à la Commune d'Epertully VI 228 Rue Lenchère)** est attribué à la Société EUROVIA BFC - Secteur Tracy/Autun/CUCM d'Autun pour un montant de 18 400 € HT soit 22 080 € TTC.

Le conseil communautaire a pris acte de ces informations.

Envoyé en préfecture le 20/11/2024
Reçu en préfecture le 20/11/2024
Publié le 20/11/2024
ID : 071-200070530-20241114-2024145-DE



Fait les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme
La Présidente,
Marie-Claude BARNAY



SÉANCE ORDINAIRE DU 14 NOVEMBRE 2024

ÉTAIENT PRÉSENTS : MM Louis BASDEVANT (jusqu'à la question n°5a), délégué d'Anost, Eric MARCHAND, Mme Véronique PACAUT, M Didier DEVOUCOUX, Mmes Françoise ANDRE, Céline GOUDIER POSZWA, Francette GYBELS, MM Alain DICHANT, Jean-Louis CORMIER, Mme Monique GATIER, M Frédéric BROCHOT (à partir de la question n°1g), délégués d'Autun, Mme Christine CLEMENT, suppléante, (représentant M. Stéphane FAVRE), déléguée d'Auxy, MM François DE GUELIS (à partir de la question n° 1^e), délégué de Brion, Jean-François ALUZE, délégué de Broye, Fabrice VOILLOT, délégué de Charbonnat, Pascal POMMÉ, délégué de Chissey en Morvan, Gérard BERGERET, délégué de Cordesse, Emile LECONTE, Mme Laetitia PERRIER, délégués de Couches, MM Thierry BABOUILLARD (à partir de la question n°1a), délégué de Créot, André LHOSTE, Mme Dominique COULON, délégués de Curgy, M Norbert ESTIENNE GAUTIER, délégué de Cussy en Morvan, M Franck GUYARD, suppléant (représentant M Jean-Claude LHOSTE), délégué de Dracy Saint-Loup, Mme Catherine AMIOT (à partir de la question C), déléguée d'Epertully, M Jean-François NICOLAS, Mme Aurore COMBARET CLAIRE, délégués d'Épinac, M Guillaume GRILLON, Mme Yolande FLECHE, délégués d'Étang sur Arroux, M Jacques BOUCHOT, délégué de La Chapelle sous Uchon, Mme Marie-Claude BARNAY, déléguée de La Grande Verrière, M Yannick BOUTHIERE, délégué de La Tagnière, Mmes Françoise DURIAU, déléguée de Lucenay l'Évêque, Isabelle JOLY, déléguée de Monthelon, MM Jean-Luc MICHELOT, délégué de Saint-Emiland, Xavier DUVIGNAUD, délégué de Saint-Eugène, Gilles PILLOT, délégué de Saint-Forgeot, Franck LEQUEU, délégué de Saint-Gervais sur Couches, Gérard POIGNANT (à partir de la question n°1a), délégué de Saint-Jean de Trézy, Michel PILARD, délégué de Saint-Léger du Bois, Mme Anne-Marie DUCREUX, déléguée de Saint-Léger sous Beuvray, M Bruno MARECHAL, délégué de Saint-Martin de Commune, Olivier BARRÉ, délégué de Saint-Maurice lès Couches, Gilles BERRET, délégué de Saint-Nizier sur Arroux, Christian DEMIZIEUX, délégué de Saint-Prix, Mme Christine CANON, déléguée de Saisy, M Emmanuel ROUCHER, délégué de Sully, Mme Andrée MENARGUEZ, déléguée de Tavernay, MM Jean-Louis PORCHERET, délégué de Tintry, Guy FEDERSPIELD, délégué d'Uchon, délégués communautaires.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M Guillaume GRILLON.

ABSENTS : MM Patrick LAUFERON, Mme Angeline GORINI, M Anatole SAGOT, Mme Florence GARNIER, M Jean-Louis LAURENT, Mmes Monique RAUX, M René LOBET, Mme Anne-Marie MARILLER, M Ludovic CHARLES, Mme Véronique PROST, MM Jean-Louis MARTIN, Gérard TREMERAY, Mme Agnès COMEAU, MM Jean-Baptiste PIERRE, Jean-Yves JEANNIN.

EXCUSEES : Mmes Sandrine GASSIER, Catherine LEFLOND, Magali ROUCH PAULIN.

ONT DONNÉ POUVOIR : M Vincent CHAUVET à Mme Véronique PACAUT, Mme Cathy NICOLAO VERDENET à Mme Monique GATIER, M Patrick CAYEUX à Mme Françoise ANDRE, M Yann BAROU à Mme Francette GYBELS, M Stéphane FABRE à M Didier DEVOUCOUX, Mme Sarah PIGNOLET de FRESNE à Mme Céline GOUDIER POSZWA, M Métin ALBAYRAK à M Eric MARCHAND, Mme Maartje VAN VEEN à M Alain DICHANT, M Gilbert DARROUX à M Jean-Louis CORMIER, M Frédéric BROCHOT à Mme Marie-Claude BARNAY (jusqu'à la question n°1g), M Michaël GUIJO à Mme Anne-Marie DUCREUX, Mme Jacqueline GENTY à M Jean-Louis PORCHERET, MM Jean-Michel PREVOTAT à Mme Dominique COULON, Dominique COMMEAU à M Guillaume GRILLON, Jacques ROY à M Gérard BERGERET, Pierre THOMAS à Gilles BERRET, Alain d'ANGLEJAN à François DE GUELIS, Michel MENAGER à Jean-François ALUZE, Augustin de CHAMPEAUX à Mme Andrée MENARGUEZ.

2024/146

Objet : Décision modificative 2024 n°2 budget IPDR.

**Rapport de Monsieur Jean-François ALUZE,
Vice-président**

Chers Collègues,
Cette décision modificative a pour objet des ajustements sur le budget annexe IPDR.

BUDGET ANNEXE : IPDR – DM 2 2024

FONCTIONNEMENT			
Dépenses réelles	0	Recettes réelles	0
Dépenses d'ordre	0	Recettes d'ordre	0
Virement à la section d'investissement			
TOTAL DEPENSES	0	TOTAL RECETTES	0

INVESTISSEMENT			
Dépenses réelles	0	Recettes réelles	0
Dépenses d'ordre	0	Recettes d'ordre	0
		Virement section de fonctionnement	
TOTAL DEPENSES	0	TOTAL RECETTES	0

TOTAL DM2 2024	0	TOTAL DM2 2024	0
-----------------------	----------	-----------------------	----------

Section de fonctionnement :

Dépenses : 0 euros

Chapitre 011 – Charges à caractère général : - 3 000 euros concernant une diminution des crédits des charges locatives de la maison de santé Médiprix.

Chapitre 012 – Charges de personnel et frais assimilés : + 3 000 euros concernant un complément de crédits pour la rémunération de personnel de la Pépinière d'entreprise.

Cet ajustement consiste à faire un virement de crédits du chapitre 011 au chapitre 012.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

APPROUVE la décision modificative n°2 de l'exercice 2024 du budget des IPDR,

AUTORISE Madame la Présidente ou l'un des vice-présidents ayant délégation à signer tout document se rapportant à l'exécution de la présente DM 2 de 2024 du budget IPDR.

Envoyé en préfecture le 20/11/2024
Reçu en préfecture le 20/11/2024
Publié le 20/11/2024
ID : 071-200070530-20241114-2024146-DE

Fait les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme
La Présidente,
Marie-Claude BARNAY

SÉANCE ORDINAIRE DU 14 NOVEMBRE 2024

ÉTAIENT PRÉSENTS : MM Louis BASDEVANT (jusqu'à la question n°5a), délégué d'Anost, Eric MARCHAND, Mme Véronique PACAUT, M Didier DEVOUCOUX, Mmes Françoise ANDRE, Céline GOUDIER POSZWA, Francette GYBELS, MM Alain DICHANT, Jean-Louis CORMIER, Mme Monique GATIER, M Frédéric BROCHOT (à partir de la question n°1g), délégués d'Autun, Mme Christine CLEMENT, suppléante, (représentant M. Stéphane FAVRE), déléguée d'Auxy, MM François DE GUELIS (à partir de la question n° 1^e), délégué de Brion, Jean-François ALUZE, délégué de Broye, Fabrice VOILLOT, délégué de Charbonnat, Pascal POMMÉ, délégué de Chissey en Morvan, Gérard BERGERET, délégué de Cordesse, Emile LECONTE, Mme Laetitia PERRIER, délégués de Couches, MM Thierry BABOUILLARD (à partir de la question n°1a), délégué de Créot, André LHOSTE, Mme Dominique COULON, délégués de Curgy, M Norbert ESTIENNE GAUTIER, délégué de Cussy en Morvan, M Franck GUYARD, suppléant (représentant M Jean-Claude LHOSTE), délégué de Dracy Saint-Loup, Mme Catherine AMIOT (à partir de la question C), déléguée d'Épertully, M Jean-François NICOLAS, Mme Aurore COMBARET CLAIRE, délégués d'Épinac, M Guillaume GRILLON, Mme Yolande FLECHE, délégués d'Étang sur Arroux, M Jacques BOUCHOT, délégué de La Chapelle sous Uchon, Mme Marie-Claude BARNAY, déléguée de La Grande Verrière, M Yannick BOUTHIERE, délégué de La Tagnière, Mmes Françoise DURIAU, déléguée de Lucenay l'Évêque, Isabelle JOLY, déléguée de Monthelon, MM Jean-Luc MICHELOT, délégué de Saint-Emiland, Xavier DUVIGNAUD, délégué de Saint-Eugène, Gilles PILLOT, délégué de Saint-Forgeot, Franck LEQUEU, délégué de Saint-Gervais sur Couches, Gérard POIGNANT (à partir de la question n°1a), délégué de Saint-Jean de Trézy, Michel PILARD, délégué de Saint-Léger du Bois, Mme Anne-Marie DUCREUX, déléguée de Saint-Léger sous Beuvray, M Bruno MARECHAL, délégué de Saint-Martin de Commune, Olivier BARRÉ, délégué de Saint-Maurice lès Couches, Gilles BERRET, délégué de Saint-Nizier sur Arroux, Christian DEMIZIEUX, délégué de Saint-Prix, Mme Christine CANON, déléguée de Saisy, M Emmanuel ROUCHER, délégué de Sully, Mme Andrée MENARGUEZ, déléguée de Tavernay, MM Jean-Louis PORCHERET, délégué de Tintry, Guy FEDERSPIELD, délégué d'Uchon, délégués communautaires.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M Guillaume GRILLON.

ABSENTS : MM Patrick LAUFERON, Mme Angeline GORINI, M Anatole SAGOT, Mme Florence GARNIER, M Jean-Louis LAURENT, Mmes Monique RAUX, M René LOBET, Mme Anne-Marie MARILLER, M Ludovic CHARLES, Mme Véronique PROST, MM Jean-Louis MARTIN, Gérard TREMERAY, Mme Agnès COMEAU, MM Jean-Baptiste PIERRE, Jean-Yves JEANNIN.

EXCUSEES : Mmes Sandrine GASSIER, Catherine LEFLOND, Magali ROUCH PAULIN.

ONT DONNE POUVOIR : M Vincent CHAUVET à Mme Véronique PACAUT, Mme Cathy NICOLAO VERDENET à Mme Monique GATIER, M Patrick CAYEUX à Mme Françoise ANDRE, M Yann BAROU à Mme Francette GYBELS, M Stéphane FABRE à M Didier DEVOUCOUX, Mme Sarah PIGNOLET de FRESNE à Mme Céline GOUDIER POSZWA, M Métin ALBAYRAK à M Eric MARCHAND, Mme Maartje VAN VEEN à M Alain DICHANT, M Gilbert DARROUX à M Jean-Louis CORMIER, M Frédéric BROCHOT à Mme Marie-Claude BARNAY (jusqu'à la question n°1g), M Michaël GUIJO à Mme Anne-Marie DUCREUX, Mme Jacqueline GENTY à M Jean-Louis PORCHERET, MM Jean-Michel PREVOTAT à Mme Dominique COULON, Dominique COMMEAU à M Guillaume GRILLON, Jacques ROY à M Gérard BERGERET, Pierre THOMAS à Gilles BERRET, Alain d'ANGLEJAN à François DE GUELIS, Michel MENAGER à Jean-François ALUZE, Augustin de CHAMPEAUX à Mme Andrée MENARGUEZ.

2024/147

Objet : Décision modificative 2024 n°2 Salles évènementielles.

**Rapport de Monsieur Jean-François ALUZE,
Vice-président**

Chers Collègues,

Cette décision modificative a pour objet des ajustements sur le budget annexe des salles évènementielles qui englobe l'Eduen.

Cette proposition fait suite à celle adoptée en septembre via laquelle nous avons ajusté à la baisse le niveau de la subvention d'équilibre du budget principal au budget annexe à hauteur de 73 133,46 euros en tenant compte des recettes supplémentaires notamment issues de la patinoire qui n'avaient pas été prévues au budget primitif.

Cette proposition nous permet de modifier une nouvelle fois le budget en incorporant de nouvelles recettes de fonctionnement qui n'avaient pas été prévues et en régularisant le niveau des charges qui résultent de l'exploitation de l'équipement (organisation des événements qui ont générés les recettes).

Seule la section de fonctionnement est concernée par les ajustements proposés.

BUDGET ANNEXE : Salles évènementielles – DM 2 2024

FONCTIONNEMENT			
Dépenses réelles	72 500	Recettes réelles	72 500
Dépenses d'ordre	0	Recettes d'ordre	0
Virement à la section d'investissement	0		0
TOTAL DEPENSES	72 500	TOTAL RECETTES	72 500

INVESTISSEMENT			
Dépenses réelles	0	Recettes réelles	0
Dépenses d'ordre	0	Recettes d'ordre	0
		Virement de la section de fonctionnement	0
TOTAL DEPENSES	0	TOTAL RECETTES	0

TOTAL DM 2 2024	0	TOTAL DM 2 2024	0
------------------------	----------	------------------------	----------

Section de fonctionnement :

Dépenses : +72 500 euros

Chapitre 011 – Charges à caractère général : + 92 500 euros.

L'inscription de nouveaux crédits correspond :

- Pour 41 500€ au partage avec la ville d'Autun des recettes liées à la patinoire ;
- Pour 41 000€ à divers frais de locations liés aux évènements organisés (structures, nacelle, fabrication de bâches ...)
- Pour 10 000€ d'aides à la manutention

Chapitre 012 – Charges de personnel et frais assimilés : - 20 100 euros

La correction des crédits ouverts permet de tenir compte de l'absence de technicien à l'Eduen durant plusieurs mois.

Chapitre 68 – Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions : + 100 euros

Les crédits ajoutés permettent de comptabiliser une provision pour créances douteuses.

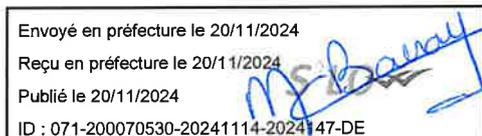
Recettes : + 72 500 euros

L'inscription de nouveaux crédits correspond pour sa totalité (72 500 euros) à des recettes liées aux locations de l'Eduen qui n'ont pas été prévues lors de l'élaboration prudente du budget primitif 2024.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

APPROUVE la décision modificative n°2 de l'exercice 2024 du budget des salles évènementielles.

AUTORISE Madame la Présidente ou l'un des vice-présidents ayant délégation à signer tout document se rapportant à l'exécution de la DM 2 2024 du budget des salles évènementielles.



Fait les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme
La Présidente,
Marie-Claude BARNAY

SÉANCE ORDINAIRE DU 14 NOVEMBRE 2024

ÉTAIENT PRÉSENTS : MM Louis BASDEVANT (jusqu'à la question n°5a), délégué d'Anost, Eric MARCHAND, Mme Véronique PACAUT, M Didier DEVOUCOUX, Mmes Françoise ANDRE, Céline GOUDIER POSZWA, Francette GYBELS, MM Alain DICHANT, Jean-Louis CORMIER, Mme Monique GATIER, M Frédéric BROCHOT (à partir de la question n°1g), délégués d'Autun, Mme Christine CLEMENT, suppléante, (représentant M. Stéphane FAVRE), déléguée d'Auxy, MM François DE GUELIS (à partir de la question n° 1^e), délégué de Brion, Jean-François ALUZE, délégué de Broye, Fabrice VOILLOT, délégué de Charbonnat, Pascal POMMÉ, délégué de Chissey en Morvan, Gérard BERGERET, délégué de Cordesse, Emile LECONTE, Mme Laetitia PERRIER, délégués de Couches, MM Thierry BABOUILLARD (à partir de la question n°1a), délégué de Créot, André LHOSTE, Mme Dominique COULON, délégués de Curgy, M Norbert ESTIENNE GAUTIER, délégué de Cussy en Morvan, M Franck GUYARD, suppléant (représentant M Jean-Claude LHOSTE), délégué de Dracy Saint-Loup, Mme Catherine AMIOT (à partir de la question C), déléguée d'Épertully, M Jean-François NICOLAS, Mme Aurore COMBARET CLAIRE, délégués d'Épinac, M Guillaume GRILLON, Mme Yolande FLECHE, délégués d'Étang sur Arroux, M Jacques BOUCHOT, délégué de La Chapelle sous Uchon, Mme Marie-Claude BARNAY, déléguée de La Grande Verrière, M Yannick BOUTHIERE, délégué de La Tagnière, Mmes Françoise DURIAU, déléguée de Lucenay l'Évêque, Isabelle JOLY, déléguée de Monthelon, MM Jean-Luc MICHELOT, délégué de Saint-Emiland, Xavier DUVIGNAUD, délégué de Saint-Eugène, Gilles PILLOT, délégué de Saint-Forgeot, Franck LEQUEU, délégué de Saint-Gervais sur Couches, Gérard POIGNANT (à partir de la question n°1a), délégué de Saint-Jean de Trézy, Michel PILARD, délégué de Saint-Léger du Bois, Mme Anne-Marie DUCREUX, déléguée de Saint-Léger sous Beuvray, M Bruno MARECHAL, délégué de Saint-Martin de Commune, Olivier BARRÉ, délégué de Saint-Maurice lès Couches, Gilles BERRET, délégué de Saint-Nizier sur Arroux, Christian DEMIZIEUX, délégué de Saint-Prix, Mme Christine CANON, déléguée de Saisy, M Emmanuel ROUCHER, délégué de Sully, Mme Andrée MENARGUEZ, déléguée de Tavernay, MM Jean-Louis PORCHERET, délégué de Tintry, Guy FEDERSPIELD, délégué d'Uchon, délégués communautaires.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M Guillaume GRILLON.

ABSENTS : MM Patrick LAUFERON, Mme Angeline GORINI, M Anatole SAGOT, Mme Florence GARNIER, M Jean-Louis LAURENT, Mmes Monique RAUX, M René LOBET, Mme Anne-Marie MARILLER, M Ludovic CHARLES, Mme Véronique PROST, MM Jean-Louis MARTIN, Gérard TREMERAY, Mme Agnès COMEAU, MM Jean-Baptiste PIERRE, Jean-Yves JEANNIN.

EXCUSEES : Mmes Sandrine GASSIER, Catherine LEFLOND, Magali ROUCH PAULIN.

ONT DONNÉ POUVOIR : M Vincent CHAUVET à Mme Véronique PACAUT, Mme Cathy NICOLAO VERDENET à Mme Monique GATIER, M Patrick CAYEUX à Mme Françoise ANDRE, M Yann BAROU à Mme Francette GYBELS, M Stéphane FABRE à M Didier DEVOUCOUX, Mme Sarah PIGNOLET de FRESNE à Mme Céline GOUDIER POSZWA, M Métin ALBAYRAK à M Eric MARCHAND, Mme Maartje VAN VEEN à M Alain DICHANT, M Gilbert DARROUX à M Jean-Louis CORMIER, M Frédéric BROCHOT à Mme Marie-Claude BARNAY (jusqu'à la question n°1g), M Michaël GUIJO à Mme Anne-Marie DUCREUX, Mme Jacqueline GENTY à M Jean-Louis PORCHERET, MM Jean-Michel PREVOTAT à Mme Dominique COULON, Dominique COMMEAU à M Guillaume GRILLON, Jacques ROY à M Gérard BERGERET, Pierre THOMAS à Gilles BERRET, Alain d'ANGLEJAN à François DE GUELIS, Michel MENAGER à Jean-François ALUZE, Augustin de CHAMPEAUX à Mme Andrée MENARGUEZ.

2024/148

Objet : Versement d'une subvention à la Société d'Agriculture.

**Rapport de Madame Marie-Claude BARNAY,
Présidente**

Chers Collègues,

Le concours de reproducteurs charolais organisée par la Société d'Agriculture d'Autun a eu lieu le 21 et 22 septembre 2024 au parc des expositions l'Eduen à AUTUN, dans le cadre de la foire économique.

Nécessitant de la part de l'association, de mobiliser à la fois des moyens techniques et financiers, notamment l'installation du chapiteau habituellement pris en charge par la CCGAM, il vous est proposé de verser une subvention de 10 000€ à la Société d'Agriculture d'Autun.

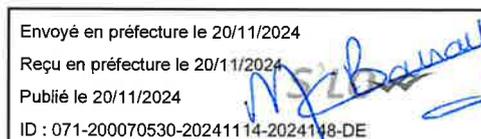
Considérant qu'il a été inscrit au Budget Primitif un montant de subvention de 10 000€ à affecter ;

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

AUTORISE l'utilisation des crédits à affecter votés lors du budget primitif 2024.

AUTORISE le versement d'une subvention de 10 000€ à la Société d'Agriculture d'Autun dans le cadre de l'organisation du concours agricole des 21 et 22 septembre 2024 à L'Eduen.

AUTORISE Madame la Président ou l'un des vice-présidents ayant délégation à signer tout document relatif à ce dossier.



A handwritten signature in blue ink, which appears to read 'M. C. Barnay', is written over the stamp.

Fait les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme
La Présidente,
Marie-Claude BARNAY

SÉANCE ORDINAIRE DU 14 NOVEMBRE 2024

ÉTAIENT PRÉSENTS : MM Louis BASDEVANT (jusqu'à la question n°5a), délégué d'Anost, Eric MARCHAND, Mme Véronique PACAUT, M Didier DEVOUCOUX, Mmes Françoise ANDRE, Céline GOUDIER POSZWA, Francette GYBELS, MM Alain DICHANT, Jean-Louis CORMIER, Mme Monique GATIER, M Frédéric BROCHOT (à partir de la question n°1g), délégués d'Autun, Mme Christine CLEMENT, suppléante, (représentant M. Stéphane FAVRE), déléguée d'Auxy, MM François DE GUELIS (à partir de la question n° 1°), délégué de Brion, Jean-François ALUZE, délégué de Broye, Fabrice VOILLOT, délégué de Charbonnat, Pascal POMMÉ, délégué de Chissey en Morvan, Gérard BERGERET, délégué de Cordesse, Emile LECONTE, Mme Laetitia PERRIER, délégués de Couches, MM Thierry BABOUILLARD (à partir de la question n°1a), délégué de Créot, André LHOSTE, Mme Dominique COULON, délégués de Curgy, M Norbert ESTIENNE GAUTIER, délégué de Cussy en Morvan, M Franck GUYARD, suppléant (représentant M Jean-Claude LHOSTE), délégué de Dracy Saint-Loup, Mme Catherine AMIOT (à partir de la question C), déléguée d'Épertully, M Jean-François NICOLAS, Mme Aurore COMBARET CLAIRE, délégués d'Épinac, M Guillaume GRILLON, Mme Yolande FLECHE, délégués d'Étang sur Arroux, M Jacques BOUCHOT, délégué de La Chapelle sous Uchon, Mme Marie-Claude BARNAY, déléguée de La Grande Verrière, M Yannick BOUTHIERE, délégué de La Tagnière, Mmes Françoise DURIAU, déléguée de Lucenay l'Évêque, Isabelle JOLY, déléguée de Monthelon, MM Jean-Luc MICHELOT, délégué de Saint-Emiland, Xavier DUVIGNAUD, délégué de Saint-Eugène, Gilles PILLOT, délégué de Saint-Forgeot, Franck LEQUEU, délégué de Saint-Gervais sur Couches, Gérard POIGNANT (à partir de la question n°1a), délégué de Saint-Jean de Trézy, Michel PILARD, délégué de Saint-Léger du Bois, Mme Anne-Marie DUCREUX, déléguée de Saint-Léger sous Beuvray, M Bruno MARECHAL, délégué de Saint-Martin de Commune, Olivier BARRÉ, délégué de Saint-Maurice lès Couches, Gilles BERRET, délégué de Saint-Nizier sur Arroux, Christian DEMIZIEUX, délégué de Saint-Prix, Mme Christine CANON, déléguée de Saisy, M Emmanuel ROUCHER, délégué de Sully, Mme Andrée MENARGUEZ, déléguée de Tavernay, MM Jean-Louis PORCHERET, délégué de Tintry, Guy FEDERSPIELD, délégué d'Uchon, délégués communautaires.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M Guillaume GRILLON.

ABSENTS : MM Patrick LAUFERON, Mme Angeline GORINI, M Anatole SAGOT, Mme Florence GARNIER, M Jean-Louis LAURENT, Mmes Monique RAUX, M René LOBET, Mme Anne-Marie MARILLER, M Ludovic CHARLES, Mme Véronique PROST, MM Jean-Louis MARTIN, Gérard TREMERAY, Mme Agnès COMEAU, MM Jean-Baptiste PIERRE, Jean-Yves JEANNIN.

EXCUSEES : Mmes Sandrine GASSIER, Catherine LEFLOND, Magali ROUCH PAULIN.

ONT DONNE POUVOIR : M Vincent CHAUVET à Mme Véronique PACAUT, Mme Cathy NICOLAO VERDENET à Mme Monique GATIER, M Patrick CAYEUX à Mme Françoise ANDRE, M Yann BAROU à Mme Francette GYBELS, M Stéphane FABRE à M Didier DEVOUCOUX, Mme Sarah PIGNOLET de FRESNE à Mme Céline GOUDIER POSZWA, M Métin ALBAYRAK à M Eric MARCHAND, Mme Maartje VAN VEEN à M Alain DICHANT, M Gilbert DARROUX à M Jean-Louis CORMIER, M Frédéric BROCHOT à Mme Marie-Claude BARNAY (jusqu'à la question n°1g), M Michaël GUIJO à Mme Anne-Marie DUCREUX, Mme Jacqueline GENTY à M Jean-Louis PORCHERET, MM Jean-Michel PREVOTAT à Mme Dominique COULON, Dominique COMMEAU à M Guillaume GRILLON, Jacques ROY à M Gérard BERGERET, Pierre THOMAS à Gilles BERRET, Alain d'ANGLEJAN à François DE GUELIS, Michel MENAGER à Jean-François ALUZE, Augustin de CHAMPEAUX à Mme Andrée MENARGUEZ.

2024/149

Objet : Avance de trésorerie de la CC du Grand Autunois Morvan au CIAS.

**Rapport de Monsieur Jean-François ALUZE,
Vice-président**

Mes Chers Collègues,

Dans le courant de l'année, le Centre Intercommunal d'Action Sociale du Grand Autunois Morvan peut avoir à faire face à des besoins ponctuels de trésorerie.

Pour répondre aux éventuels besoins de trésorerie, le CIAS peut procéder à des ouvertures de crédits de trésorerie qui permettent de pallier des besoins ponctuels, de courte durée.

Afin de réduire les charges du budget du CIAS qui est très contraint, la Présidente du CIAS a sollicité le conseil de communauté pour lui accorder une avance de trésorerie.

Vu le projet de convention annexé,

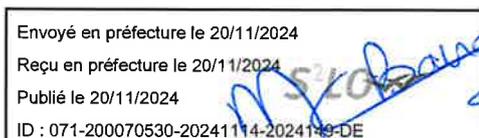
Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

ACCORDE le bénéfice d'une avance de trésorerie au Centre Intercommunal d'Action Sociale de la CCGAM,

APPROUVE la signature de la convention jointe en annexe entre la CCGAM et le CIAS relative au versement d'une avance de trésorerie de 100 000€ pour l'exercice 2024, avance recouvrable sans intérêt au plus tard le 31 décembre 2024,

AUTORISE Madame la Présidente ou par délégation, son représentant à signer tous documents se rapportant à ce dossier,

AUTORISE Madame la Présidente ou par délégation, son représentant, à procéder sans autre délibération aux versements des fonds et à la perception des remboursements des sommes dues dans les conditions prévues dans ladite convention.



Fait les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme
La Présidente,
Marie-Claude BARNAY



SÉANCE ORDINAIRE DU 14 NOVEMBRE 2024

ÉTAIENT PRÉSENTS : MM Louis BASDEVANT (jusqu'à la question n°5a), délégué d'Anost, Eric MARCHAND, Mme Véronique PACAUT, M Didier DEVOUCOUX, Mmes Françoise ANDRE, Céline GOUDIER POSZWA, Francette GYBELS, MM Alain DICHANT, Jean-Louis CORMIER, Mme Monique GATIER, M Frédéric BROCHOT (à partir de la question n°1g), délégués d'Autun, Mme Christine CLEMENT, suppléante, (représentant M. Stéphane FAVRE), déléguée d'Auxy, MM François DE GUELIS (à partir de la question n° 1^e), délégué de Brion, Jean-François ALUZE, délégué de Broye, Fabrice VOILLOT, délégué de Charbonnat, Pascal POMMÉ, délégué de Chissey en Morvan, Gérard BERGERET, délégué de Cordesse, Emile LECONTE, Mme Laetitia PERRIER, délégués de Couches, MM Thierry BABOUILLARD (à partir de la question n°1a), délégué de Créot, André LHOSTE, Mme Dominique COULON, délégués de Curgy, M Norbert ESTIENNE GAUTIER, délégué de Cussy en Morvan, M Franck GUYARD, suppléant (représentant M Jean-Claude LHOSTE), délégué de Dracy Saint-Loup, Mme Catherine AMIOT (à partir de la question C), déléguée d'Epertully, M Jean-François NICOLAS, Mme Aurore COMBARET CLAIRE, délégués d'Épinac, M Guillaume GRILLON, Mme Yolande FLECHE, délégués d'Étang sur Arroux, M Jacques BOUCHOT, délégué de La Chapelle sous Uchon, Mme Marie-Claude BARNAY, déléguée de La Grande Verrière, M Yannick BOUTHIERE, délégué de La Tagnière, Mmes Françoise DURIAU, déléguée de Lucenay l'Évêque, Isabelle JOLY, déléguée de Monthelon, MM Jean-Luc MICHELOT, délégué de Saint-Emiland, Xavier DUVIGNAUD, délégué de Saint-Eugène, Gilles PILLOT, délégué de Saint-Forgeot, Franck LEQUEU, délégué de Saint-Gervais sur Couches, Gérard POIGNANT (à partir de la question n°1a), délégué de Saint-Jean de Trézy, Michel PILARD, délégué de Saint-Léger du Bois, Mme Anne-Marie DUCREUX, déléguée de Saint-Léger sous Beuvray, M Bruno MARECHAL, délégué de Saint-Martin de Commune, Olivier BARRÉ, délégué de Saint-Maurice lès Couches, Gilles BERRET, délégué de Saint-Nizier sur Arroux, Christian DEMIZIEUX, délégué de Saint-Prix, Mme Christine CANON, déléguée de Saisy, M Emmanuel ROUCHER, délégué de Sully, Mme Andrée MENARGUEZ, déléguée de Tavernay, MM Jean-Louis PORCHERET, délégué de Tintry, Guy FEDERSPIELD, délégué d'Uchon, délégués communautaires.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M Guillaume GRILLON.

ABSENTS : MM Patrick LAUFERON, Mme Angeline GORINI, M Anatole SAGOT, Mme Florence GARNIER, M Jean-Louis LAURENT, Mmes Monique RAUX, M René LOBET, Mme Anne-Marie MARILLER, M Ludovic CHARLES, Mme Véronique PROST, MM Jean-Louis MARTIN, Gérard TREMERAY, Mme Agnès COMEAU, MM Jean-Baptiste PIERRE, Jean-Yves JEANNIN.

EXCUSEES : Mmes Sandrine GASSIER, Catherine LEFLOND, Magali ROUCH PAULIN.

ONT DONNÉ POUVOIR : M Vincent CHAUVET à Mme Véronique PACAUT, Mme Cathy NICOLAO VERDENET à Mme Monique GATIER, M Patrick CAYEUX à Mme Françoise ANDRE, M Yann BAROU à Mme Francette GYBELS, M Stéphane FABRE à M Didier DEVOUCOUX, Mme Sarah PIGNOLET de FRESNE à Mme Céline GOUDIER POSZWA, M Métin ALBAYRAK à M Eric MARCHAND, Mme Maartje VAN VEEN à M Alain DICHANT, M Gilbert DARROUX à M Jean-Louis CORMIER, M Frédéric BROCHOT à Mme Marie-Claude BARNAY (jusqu'à la question n°1g), M Michaël GUIJO à Mme Anne-Marie DUCREUX, Mme Jacqueline GENTY à M Jean-Louis PORCHERET, MM Jean-Michel PREVOTAT à Mme Dominique COULON, Dominique COMMEAU à M Guillaume GRILLON, Jacques ROY à M Gérard BERGERET, Pierre THOMAS à Gilles BERRET, Alain d'ANGLEJAN à François DE GUELIS, Michel MENAGER à Jean-François ALUZE, Augustin de CHAMPEAUX à Mme Andrée MENARGUEZ.

2024/150

Objet : Tarifs de la restauration collective gérée en régie par la Communauté de Communes du Grand Autunois-Morvan.

**Rapport de Monsieur Fabrice VOILLOT,
Vice-Président**

Chers Collègues,

Vu la délibération n°2023/153 en date du 16 novembre 2023 fixant les tarifs de la restauration scolaire collective à compter du 1^{er} janvier 2024,

Il vous est proposé de modifier les tarifs de la restauration collective gérée en régie par la Communauté de Communes du Grand Autunois-Morvan (CCGAM) applicables **au 1^{er} janvier 2025 comme suit :**

I. DISTRIBUTION DE REPAS A DOMICILE

Tarifs pour les repas confectionnés au bénéfice du CIAS dans le cadre du service de distribution de repas à domicile	Tarifs actuels	Nouveaux tarifs à compter du 1^{er} janvier 2025
Au service de distribution de repas à domicile	5,70 €	5,90 €
La portion de pain	0,50 €	0,50 €

II. REPAS ET PIQUE-NIQUES CONFECTIONNES POUR LES ACCUEILS DE LOISIRS

Tarifs pour les repas et pique-niques confectionnés pour les centres de loisirs organisés par la CCGAM	Tarifs actuels	Nouveaux tarifs à compter du 1^{er} janvier 2025
Repas ou pique-nique facturé au service animation jeunesse de la CCGAM	4,70 €	4,90 €

III. REPAS OU PLATEAU REPAS

Tarifs de confection de repas ou de plateaux repas	Tarifs actuels	Nouveaux tarifs à compter du 1^{er} janvier 2025
Le plateau repas (livraison comprise) ou le repas par personne	10.00 €	11 ,00 €

IV. ORGANISATION PAUSES CAFE ET CASSE CROUTES AU BENEFICE DES SERVICES

Tarifs pour l'organisation des pauses café et casse croûtes au bénéfice des services	Tarifs actuels	Nouveaux tarifs à compter du 1^{er} janvier 2025
Organisation des « pauses café » : tarif par personne et livraison comprise (hors viennoiseries)	1,50 €	1,70 €
Confection de « casse-croûte » au service d'agents en poste pour diverses manifestations : tarif par personne	3.70 €	3,90 €

V. CONFECTION DE REPAS AU BENEFICE DE L'IME

A la demande de l'Association des Papillons blancs, le service de restauration collective de la CCGAM confectionne et livre des repas au bénéfice de l'IME.

Confection de repas par le service de restauration collective de la CCGAM au bénéfice de l'IME	Tarifs actuels	Nouveaux tarifs à compter du 1^{er} janvier 2025
Tarif de confection d'un repas	4,70 €	4,90 €

VI. CONFECTION DE REPAS AU BENEFICE DE L'AMICALE DU CENTRE DE SECOURS

Confection de repas par le service de restauration collective de la CCGAM au bénéfice de l'Amicale du Centre de Secours	Tarifs actuels	Nouveaux tarifs à compter du 1^{er} janvier 2025
Amicale du Centre de Secours : Tarif de confection d'un repas	5,70 €	5,90 €

VII. CONFECTION DE REPAS AU BENEFICE DE L'ACCUEIL DE JOUR

Confection de repas par le service de restauration collective de la CCGAM au bénéfice de l'Accueil de jour	Tarifs actuels	Nouveaux tarifs à compter du 1^{er} janvier 2025
Accueil de jour : Tarif de confection d'un repas	5.70 €	5,90 €

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

APPROUVE les nouveaux tarifs tels que présentés ci-dessous et applicables à compter du 1^{er} janvier 2025.

AUTORISE Madame la Présidente ou l'un Vice-Présidents ayant délégation à signer tous les documents se rapport à ce dossier.

Envoyé en préfecture le 20/11/2024
Reçu en préfecture le 20/11/2024
Publié le 20/11/2024
ID : 071-200070530-20241114-2024150-DE

Fait les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme
La Présidente,
Marie-Claude BARNAY

SÉANCE ORDINAIRE DU 14 NOVEMBRE 2024

ÉTAIENT PRÉSENTS : MM Louis BASDEVANT (jusqu'à la question n°5a), délégué d'Anost, Eric MARCHAND, Mme Véronique PACAUT, M Didier DEVOUCOUX, Mmes Françoise ANDRE, Céline GOUDIER POSZWA, Francette GYBELS, MM Alain DICHANT, Jean-Louis CORMIER, Mme Monique GATIER, M Frédéric BROCHOT (à partir de la question n°1g), délégués d'Autun, Mme Christine CLEMENT, suppléante, (représentant M. Stéphane FAVRE), déléguée d'Auxy, MM François DE GUELIS (à partir de la question n° 1^e), délégué de Brion, Jean-François ALUZE, délégué de Broye, Fabrice VOILLOT, délégué de Charbonnat, Pascal POMMÉ, délégué de Chissey en Morvan, Gérard BERGERET, délégué de Cordesse, Emile LECONTE, Mme Laetitia PERRIER, délégués de Couches, MM Thierry BABOUILLARD (à partir de la question n°1a), délégué de Créot, André LHOSTE, Mme Dominique COULON, délégués de Curgy, M Norbert ESTIENNE GAUTIER, délégué de Cussy en Morvan, M Franck GUYARD, suppléant (représentant M Jean-Claude LHOSTE), délégué de Dracy Saint-Loup, Mme Catherine AMIOT (à partir de la question C), déléguée d'Épertully, M Jean-François NICOLAS, Mme Aurore COMBARET CLAIRE, délégués d'Épinac, M Guillaume GRILLON, Mme Yolande FLECHE, délégués d'Étang sur Arroux, M Jacques BOUCHOT, délégué de La Chapelle sous Uchon, Mme Marie-Claude BARNAY, déléguée de La Grande Verrière, M Yannick BOUTHIERE, délégué de La Tagnière, Mmes Françoise DURIAU, déléguée de Lucenay l'Évêque, Isabelle JOLY, déléguée de Monthelon, MM Jean-Luc MICHELOT, délégué de Saint-Emiland, Xavier DUVIGNAUD, délégué de Saint-Eugène, Gilles PILLOT, délégué de Saint-Forgeot, Franck LEQUEU, délégué de Saint-Gervais sur Couches, Gérard POIGNANT (à partir de la question n°1a), délégué de Saint-Jean de Trézy, Michel PILARD, délégué de Saint-Léger du Bois, Mme Anne-Marie DUCREUX, déléguée de Saint-Léger sous Beuvray, M Bruno MARECHAL, délégué de Saint-Martin de Commune, Olivier BARRÉ, délégué de Saint-Maurice lès Couches, Gilles BERRET, délégué de Saint-Nizier sur Arroux, Christian DEMIZIEUX, délégué de Saint-Prix, Mme Christine CANON, déléguée de Saisy, M Emmanuel ROUCHER, délégué de Sully, Mme Andrée MENARGUEZ, déléguée de Tavernay, MM Jean-Louis PORCHERET, délégué de Tintry, Guy FEDERSPIELD, délégué d'Uchon, délégués communautaires.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M Guillaume GRILLON.

ABSENTS : MM Patrick LAUFERON, Mme Angeline GORINI, M Anatole SAGOT, Mme Florence GARNIER, M Jean-Louis LAURENT, Mmes Monique RAUX, M René LOBET, Mme Anne-Marie MARILLER, M Ludovic CHARLES, Mme Véronique PROST, MM Jean-Louis MARTIN, Gérard TREMERAY, Mme Agnès COMEAU, MM Jean-Baptiste PIERRE, Jean-Yves JEANNIN.

EXCUSEES : Mmes Sandrine GASSIER, Catherine LEFLOND, Magali ROUCH PAULIN.

ONT DONNE POUVOIR : M Vincent CHAUVET à Mme Véronique PACAUT, Mme Cathy NICOLAO VERDENET à Mme Monique GATIER, M Patrick CAYEUX à Mme Françoise ANDRE, M Yann BAROU à Mme Francette GYBELS, M Stéphane FABRE à M Didier DEVOUCOUX, Mme Sarah PIGNOLET de FRESNE à Mme Céline GOUDIER POSZWA, M Métin ALBAYRAK à M Eric MARCHAND, Mme Maartje VAN VEEN à M Alain DICHANT, M Gilbert DARROUX à M Jean-Louis CORMIER, M Frédéric BROCHOT à Mme Marie-Claude BARNAY (jusqu'à la question n°1g), M Michaël GUIJO à Mme Anne-Marie DUCREUX, Mme Jacqueline GENTY à M Jean-Louis PORCHERET, MM Jean-Michel PREVOTAT à Mme Dominique COULON, Dominique COMMEAU à M Guillaume GRILLON, Jacques ROY à M Gérard BERGERET, Pierre THOMAS à Gilles BERRET, Alain d'ANGLEJAN à François DE GUELIS, Michel MENAGER à Jean-François ALUZE, Augustin de CHAMPEAUX à Mme Andrée MENARGUEZ.

2024/151

Objet : Convention entre la CCGAM et l'ADMR 71 pour la confection de repas.

**Rapport de Monsieur Fabrice VOILLOT,
Vice-Président**

Chers Collègues,

L'association ADMR 71 SAP, association loi de 1901 à but non lucratif, a pour mission première de permettre aux familles et aux personnes en difficulté, ou démunies, de bien vivre chez elles en leur apportant un service personnalisé, en fonction de leurs attentes ou de leurs besoins.

Elle développe une action généraliste qui consiste à créer, mettre en place et gérer des services d'aide et de soins destinés à tous publics. Elle assure ses services sur les secteurs d'Autun, Montceau-les-Mines, Le Creusot et Cronat.

Depuis 2014, l'association l'ADMR 71 SAP a développé un service de livraison de repas à domicile sur les secteurs de Chalon-sur-Saône, Cluny, Cuisery, Louhans, Montceau-les-Mines, Montpont-en-Bresse, Pierre-de-Bresse, Romenay, Saint-Gengoux-le-National, Saint-Germain-du-Bois, Tournus, Varennes-le-Grand et Verdun-sur-le-Doubs.

L'ADMR 71 a recherché un nouveau fournisseur capable de répondre à ses objectifs et aux attentes des bénéficiaires pour les secteurs de Montceau-les-Mines, du Creusot et de Saint-Gengoux-le-National :

- une cuisine proche des habitudes culinaires des usagers ;
- une cuisine dont la production est locale ;
- une cuisine qui favorise le développement des filières courtes ;
- une cuisine « du terroir ».

Pour ces raisons, l'ADMR 71 a souhaité dans le cadre d'un partenariat, collaborer avec la CCGAM.

Le conseil communautaire lors de sa séance du 16 novembre 2023 a approuvé le projet de convention entre la CCGAM et l'ADMR71 et le tarif (5.70 €) par repas confectionné.

Il convient de modifier le tarif par repas confectionné. Une réunion de travail a eu lieu avec les services de la CCGAM et l'ADMR. Le tarif à compter du 1^{er} janvier 2025 s'élèvera désormais à 5.90 €.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

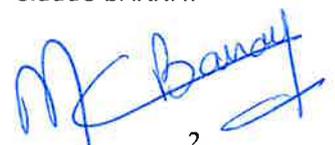
APPROUVE le projet d'avenant à la convention la CCGAM et l'ADMR 71 pour la confection de repas.

FIXE à 5,90 € le tarif par repas confectionné (sans la fourniture du pain), non livré à compter du 1^{er} janvier 2025.

AUTORISE Madame la présidente ou l'un des Vice-Présidents ayant délégation à signer cet avenant entre la Communauté de Communes du Grand Autunois-Morvan et l'association ADMR 71 SAP.



Fait les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme
La Présidente,
Marie-Claude BARNAY



SÉANCE ORDINAIRE DU 14 NOVEMBRE 2024

ÉTAIENT PRÉSENTS : MM Louis BASDEVANT (jusqu'à la question n°5a), délégué d'Anost, Eric MARCHAND, Mme Véronique PACAUT, M Didier DEVOUCOUX, Mmes Françoise ANDRE, Céline GOUDIER POSZWA, Francette GYBELS, MM Alain DICHANT, Jean-Louis CORMIER, Mme Monique GATIER, M Frédéric BROCHOT (à partir de la question n°1g), délégués d'Autun, Mme Christine CLEMENT, suppléante, (représentant M. Stéphane FAVRE), déléguée d'Auxy, MM François DE GUELIS (à partir de la question n° 1^e), délégué de Brion, Jean-François ALUZE, délégué de Broye, Fabrice VOILLOT, délégué de Charbonnat, Pascal POMMÉ, délégué de Chissey en Morvan, Gérard BERGERET, délégué de Cordesse, Emile LECONTE, Mme Laetitia PERRIER, délégués de Couches, MM Thierry BABOUILLARD (à partir de la question n°1a), délégué de Créot, André LHOSTE, Mme Dominique COULON, délégués de Curgy, M Norbert ESTIENNE GAUTIER, délégué de Cussy en Morvan, M Franck GUYARD, suppléant (représentant M Jean-Claude LHOSTE), délégué de Dracy Saint-Loup, Mme Catherine AMIOT (à partir de la question C), déléguée d'Épertully, M Jean-François NICOLAS, Mme Aurore COMBARET CLAIRE, délégués d'Épinac, M Guillaume GRILLON, Mme Yolande FLECHE, délégués d'Étang sur Arroux, M Jacques BOUCHOT, délégué de La Chapelle sous Uchon, Mme Marie-Claude BARNAY, déléguée de La Grande Verrière, M Yannick BOUTHIERE, délégué de La Tagnière, Mmes Françoise DURIAU, déléguée de Lucenay l'Évêque, Isabelle JOLY, déléguée de Monthelon, MM Jean-Luc MICHELOT, délégué de Saint-Emiland, Xavier DUVIGNAUD, délégué de Saint-Eugène, Gilles PILLOT, délégué de Saint-Forgeot, Franck LEQUEU, délégué de Saint-Gervais sur Couches, Gérard POIGNANT (à partir de la question n°1a), délégué de Saint-Jean de Trézy, Michel PILARD, délégué de Saint-Léger du Bois, Mme Anne-Marie DUCREUX, déléguée de Saint-Léger sous Beuvray, M Bruno MARECHAL, délégué de Saint-Martin de Commune, Olivier BARRÉ, délégué de Saint-Maurice lès Couches, Gilles BERRET, délégué de Saint-Nizier sur Arroux, Christian DEMIZIEUX, délégué de Saint-Prix, Mme Christine CANON, déléguée de Saisy, M Emmanuel ROUCHER, délégué de Sully, Mme Andrée MENARGUEZ, déléguée de Tavernay, MM Jean-Louis PORCHERET, délégué de Tintry, Guy FEDERSPIELD, délégué d'Uchon, délégués communautaires.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M Guillaume GRILLON.

ABSENTS : MM Patrick LAUFERON, Mme Angeline GORINI, M Anatole SAGOT, Mme Florence GARNIER, M Jean-Louis LAURENT, Mmes Monique RAUX, M René LOBET, Mme Anne-Marie MARILLER, M Ludovic CHARLES, Mme Véronique PROST, MM Jean-Louis MARTIN, Gérard TREMERAY, Mme Agnès COMEAU, MM Jean-Baptiste PIERRE, Jean-Yves JEANNIN.

EXCUSEES : Mmes Sandrine GASSIER, Catherine LEFLOND, Magali ROUCH PAULIN.

ONT DONNÉ POUVOIR : M Vincent CHAUVET à Mme Véronique PACAUT, Mme Cathy NICOLAO VERDENET à Mme Monique GATIER, M Patrick CAYEUX à Mme Françoise ANDRE, M Yann BAROU à Mme Francette GYBELS, M Stéphane FABRE à M Didier DEVOUCOUX, Mme Sarah PIGNOLET de FRESNE à Mme Céline GOUDIER POSZWA, M Métin ALBAYRAK à M Eric MARCHAND, Mme Maartje VAN VEEN à M Alain DICHANT, M Gilbert DARROUX à M Jean-Louis CORMIER, M Frédéric BROCHOT à Mme Marie-Claude BARNAY (jusqu'à la question n°1g), M Michaël GUIJO à Mme Anne-Marie DUCREUX, Mme Jacqueline GENTY à M Jean-Louis PORCHERET, MM Jean-Michel PREVOTAT à Mme Dominique COULON, Dominique COMMEAU à M Guillaume GRILLON, Jacques ROY à M Gérard BERGERET, Pierre THOMAS à Gilles BERRET, Alain d'ANGLEJAN à François DE GUELIS, Michel MENAGER à Jean-François ALUZE, Augustin de CHAMPEAUX à Mme Andrée MENARGUEZ.

2024/152

Objet : Placement de fonds auprès du Trésor Public – Ouverture de deux comptes à terme pour le placement des produits de cessions intervenues sur la période 2021-2023 et imputés au budget principal de la CCGAM.

**Rapport de Monsieur Jean-François ALUZE,
Vice-président**

Chers collègues,

Vu la loi organique n° 2001-692 du 1^{er} août 2001 relative aux lois de finances ;
Vu la loi n°2003-1311 du 30 décembre 2003 de finances pour 2004 et notamment son article 116 ;
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.1618-1 et suivants et R.1618-1 ;
Vu le décret n°2004-628 du 28 juin 2004 portant application de l'article 116 de la loi de finances pour 2004 et relatif aux conditions de dérogation à l'obligation de dépôt auprès de l'Etat des fonds des collectivités territoriales et de leurs établissements publics ;
Vu l'instruction n° 04-004-k1 du 12 janvier 2004 qui fixe le cadre réglementaire et comptable des comptes à terme et en précise le mode de gestion ;

Les collectivités locales sont soumises à l'obligation de dépôt de leurs fonds disponibles auprès de l'Etat, qui ne verse pas d'intérêt.

Toutefois, les dispositions de l'article 116 de la loi de finances pour 2004 prévoient la possibilité pour toutes les collectivités territoriales de placer une partie de leurs fonds disponibles sur des comptes à terme.

Cet article 116, codifié aux articles L.1618-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, définit le régime de dérogation qui encadre les possibilités de placement des collectivités.

Ainsi, peuvent faire l'objet d'un placement :

- De libéralités,
- De l'aliénation d'un élément de leur patrimoine,
- D'emprunts dont l'emploi est différé pour des raisons indépendantes de la volonté de la collectivité ou de l'établissement public,
- De recettes exceptionnelles dont la liste est fixée par décret en Conseil d'Etat.

Les placements de trésorerie peuvent se réaliser selon les modalités suivantes :

- Ouverture de compte à terme auprès du Trésor Public,
- Souscription de valeurs mobilières pouvant être souscrites auprès d'un réseau bancaire,
- Souscription de parts d'organismes de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM) composées de titres émis ou garanties par l'Etat en euros.

Le compte à terme est un compte à court terme, productif d'intérêts sur lequel sont placés des fonds pour une durée fixée à l'avance, d'un à douze mois. Ce compte n'est pas adossé à un compte à vue, mais tenu dans les écritures de l'Etat.

Les taux sont fixés au début de chaque mois par l'agence France Trésor et garantis pour la durée du contrat.

Ces comptes à terme ne peuvent être prorogés une fois arrivés à échéance. Le retrait partiel de fonds n'est pas possible.

En cas de retrait anticipé, le taux appliqué est le taux de la maturité immédiatement inférieure à la durée effective d'immobilisation, tel qu'il figure sur le barème en vigueur le jour d'ouverture du compte à terme.

Séance du conseil communautaire du 14 novembre 2024 : délibération n°2024/152

Sur la période 2021-2024, la communauté a cédé différents biens immobiliers tels que des parcelles ou des bâtiments. Ceux-ci sont présentés ci-dessous :

Cessions 2023		
Bâtiments	17 avenue de la république	200 000
	TOTAL	200 000
Cessions 2021		
Terrain Les Télots B1025, B1027 et B1030	Les Télots à Saint-Forgeot 71400	100 000
	TOTAL	100 000
Total cumulé		300 000

L'ensemble de ces cessions a généré des recettes à hauteur de 300 000 € au total sur la période 2021-2024 dont l'emploi n'est pas utile à court terme pour la CCGAM et participe à abonder notre excédent de trésorerie.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE D'OUVRI deux comptes à terme rémunérés auprès de l'Etat, d'une durée identique, permettant la souplesse dans la gestion de sa trésorerie, comme suit :

- Un compte à terme d'une durée de 12 mois d'un montant de 100 000 € correspondant à la cession réalisée en 2021 ;
- Un compte à terme d'une durée de 12 mois d'un montant de 200 000 € correspondant aux cessions réalisées en 2023 ;

DIT que ces montants seront prélevés au débit du compte 5162 et que les recettes occasionnées seront imputées au budget de l'exercice 2024,

AUTORISE Madame la Présidente, ou, en cas d'empêchement, son ou sa représentant(e), à signer, au nom et pour le compte de la CCGAM, toutes pièces, de nature administrative, technique ou financière, nécessaires l'exécution de la présente délibération.

Envoyé en préfecture le 20/11/2024
Reçu en préfecture le 20/11/2024
Publié le 20/11/2024
ID : 071-200070530-20241114-2024152-DE

Fait les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme
La Présidente,
Marie-Claude BARNAY



SÉANCE ORDINAIRE DU 14 NOVEMBRE 2024

ÉTAIENT PRÉSENTS : MM Louis BASDEVANT (jusqu'à la question n°5a), délégué d'Anost, Eric MARCHAND, Mme Véronique PACAUT, M Didier DEVOUCOUX, Mmes Françoise ANDRE, Céline GOUDIER POSZWA, Francette GYBELS, MM Alain DICHANT, Jean-Louis CORMIER, Mme Monique GATIER, M Frédéric BROCHOT (à partir de la question n°1g), délégués d'Autun, Mme Christine CLEMENT, suppléante, (représentant M. Stéphane FAVRE), déléguée d'Auxy, MM François DE GUELIS (à partir de la question n° 1^e), délégué de Brion, Jean-François ALUZE, délégué de Broye, Fabrice VOILLOT, délégué de Charbonnat, Pascal POMMÉ, délégué de Chissey en Morvan, Gérard BERGERET, délégué de Cordesse, Emile LECONTE, Mme Laetitia PERRIER, délégués de Couches, MM Thierry BABOUILLARD (à partir de la question n°1a), délégué de Créot, André LHOSTE, Mme Dominique COULON, délégués de Curgy, M Norbert ESTIENNE GAUTIER, délégué de Cussy en Morvan, M Franck GUYARD, suppléant (représentant M Jean-Claude LHOSTE), délégué de Dracy Saint-Loup, Mme Catherine AMIOT (à partir de la question C), déléguée d'Épertully, M Jean-François NICOLAS, Mme Aurore COMBARET CLAIRE, délégués d'Épinac, M Guillaume GRILLON, Mme Yolande FLECHE, délégués d'Étang sur Arroux, M Jacques BOUCHOT, délégué de La Chapelle sous Uchon, Mme Marie-Claude BARNAY, déléguée de La Grande Verrière, M Yannick BOUTHIERE, délégué de La Tagnière, Mmes Françoise DURIAU, déléguée de Lucenay l'Évêque, Isabelle JOLY, déléguée de Monthelon, MM Jean-Luc MICHELOT, délégué de Saint-Emiland, Xavier DUVIGNAUD, délégué de Saint-Eugène, Gilles PILLOT, délégué de Saint-Forgeot, Franck LEQUEU, délégué de Saint-Gervais sur Couches, Gérard POIGNANT (à partir de la question n°1a), délégué de Saint-Jean de Trézy, Michel PILARD, délégué de Saint-Léger du Bois, Mme Anne-Marie DUCREUX, déléguée de Saint-Léger sous Beuvray, M Bruno MARECHAL, délégué de Saint-Martin de Commune, Olivier BARRÉ, délégué de Saint-Maurice lès Couches, Gilles BERRET, délégué de Saint-Nizier sur Arroux, Christian DEMIZIEUX, délégué de Saint-Prix, Mme Christine CANON, déléguée de Saisy, M Emmanuel ROUCHER, délégué de Sully, Mme Andrée MENARGUEZ, déléguée de Tavernay, MM Jean-Louis PORCHERET, délégué de Tintry, Guy FEDERSPIELD, délégué d'Uchon, délégués communautaires.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M Guillaume GRILLON.

ABSENTS : MM Patrick LAUFERON, Mme Angeline GORINI, M Anatole SAGOT, Mme Florence GARNIER, M Jean-Louis LAURENT, Mmes Monique RAUX, M René LOBET, Mme Anne-Marie MARILLER, M Ludovic CHARLES, Mme Véronique PROST, MM Jean-Louis MARTIN, Gérard TREMERAY, Mme Agnès COMEAU, MM Jean-Baptiste PIERRE, Jean-Yves JEANNIN.

EXCUSEES : Mmes Sandrine GASSIER, Catherine LEFLOND, Magali ROUCH PAULIN.

ONT DONNE POUVOIR : M Vincent CHAUVET à Mme Véronique PACAUT, Mme Cathy NICOLAO VERDENET à Mme Monique GATIER, M Patrick CAYEUX à Mme Françoise ANDRE, M Yann BAROU à Mme Francette GYBELS, M Stéphane FABRE à M Didier DEVOUCOUX, Mme Sarah PIGNOLET de FRESNE à Mme Céline GOUDIER POSZWA, M Métin ALBAYRAK à M Eric MARCHAND, Mme Maartje VAN VEEN à M Alain DICHANT, M Gilbert DARROUX à M Jean-Louis CORMIER, M Frédéric BROCHOT à Mme Marie-Claude BARNAY (jusqu'à la question n°1g), M Michaël GUIJO à Mme Anne-Marie DUCREUX, Mme Jacqueline GENTY à M Jean-Louis PORCHERET, MM Jean-Michel PREVOTAT à Mme Dominique COULON, Dominique COMMEAU à M Guillaume GRILLON, Jacques ROY à M Gérard BERGERET, Pierre THOMAS à Gilles BERRET, Alain d'ANGLEJAN à François DE GUELIS, Michel MENAGER à Jean-François ALUZE, Augustin de CHAMPEAUX à Mme Andrée MENARGUEZ.

2024/153

Objet : Révision libre des attributions de compensation.

**Rapport de Monsieur Jean-François ALUZE
Vice-Président**

Chers collègues,

Vu le code général des impôts et en particulier le 1 bis du V de l'article 1609 nonies C,

Vu le dernier rapport de CLETC du 8 juin 2023,

Vu la délibération du conseil de communauté du 14 décembre 2023 qui fixe le montant des attributions de compensation de chacune des communes pour l'exercice 2023,

Considérant que la Communauté de communes du Grand Autunois Morvan a confié l'organisation du ramassage scolaire des élèves du 1^{er} degré de son territoire à la Région Bourgogne Franche-Comté,

Considérant que la Région a repris en charge l'organisation des ramassages scolaires depuis la rentrée de septembre 2021,

Considérant que la Région prendra progressivement à sa charge le financement total de cette compétence de la manière suivante :

- 45% du coût total pour l'année scolaire 2021-2022,
- 60% du coût total pour l'année scolaire 2022-2023,
- 75% du coût total pour l'année scolaire 2023-2024,
- 100% du coût total à compter de l'année scolaire 2024-2025.

Considérant que la reprise de la compétence par la Région permet de générer des économies pour la CC du Grand Autunois Morvan,

Considérant le souhait des élus de faire bénéficier les communes des économies réalisées,

Considérant qu'en 2023 le conseil communautaire s'était prononcé pour restituer la première partie des marges de manœuvre générées aux communes par une majoration des attributions de compensation,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

ADOpte la révision des attributions de compensation libre des communes concernées pour 2024 et 2025, telles qu'elles sont présentées en annexe.

Autorise Madame la présidente à transmettre à chaque commune concernée le montant individuel de son AC libre, qu'elle devra présenter à la validation de son conseil municipal.

Autorise Madame la présidente ou son délégataire à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.




Fait les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme
La Présidente,
Marie-Claude BARNAY

SÉANCE ORDINAIRE DU 14 NOVEMBRE 2024

ÉTAIENT PRÉSENTS : MM Louis BASDEVANT (jusqu'à la question n°5a), délégué d'Anost, Eric MARCHAND, Mme Véronique PACAUT, M Didier DEVOUCOUX, Mmes Françoise ANDRE, Céline GOUDIER POSZWA, Francette GYBELS, MM Alain DICHANT, Jean-Louis CORMIER, Mme Monique GATIER, M Frédéric BROCHOT (à partir de la question n°1g), délégués d'Autun, Mme Christine CLEMENT, suppléante, (représentant M. Stéphane FAVRE), déléguée d'Auxy, MM François DE GUELIS (à partir de la question n° 1^e), délégué de Brion, Jean-François ALUZE, délégué de Broye, Fabrice VOILLOT, délégué de Charbonnat, Pascal POMMÉ, délégué de Chissey en Morvan, Gérard BERGERET, délégué de Cordesse, Emile LECONTE, Mme Laetitia PERRIER, délégués de Couches, MM Thierry BABOUILLARD (à partir de la question n°1a), délégué de Créot, André LHOSTE, Mme Dominique COULON, délégués de Curgy, M Norbert ESTIENNE GAUTIER, délégué de Cussy en Morvan, M Franck GUYARD, suppléant (représentant M Jean-Claude LHOSTE), délégué de Dracy Saint-Loup, Mme Catherine AMIOT (à partir de la question C), déléguée d'Epertully, M Jean-François NICOLAS, Mme Aurore COMBARET CLAIRE, délégués d'Épinac, M Guillaume GRILLON, Mme Yolande FLECHE, délégués d'Étang sur Arroux, M Jacques BOUCHOT, délégué de La Chapelle sous Uchon, Mme Marie-Claude BARNAY, déléguée de La Grande Verrière, M Yannick BOUTHIERE, délégué de La Tagnière, Mmes Françoise DURIAU, déléguée de Lucenay l'Évêque, Isabelle JOLY, déléguée de Monthelon, MM Jean-Luc MICHELOT, délégué de Saint-Emiland, Xavier DUVIGNAUD, délégué de Saint-Eugène, Gilles PILLOT, délégué de Saint-Forgeot, Franck LEQUEU, délégué de Saint-Gervais sur Couches, Gérard POIGNANT (à partir de la question n°1a), délégué de Saint-Jean de Trézy, Michel PILARD, délégué de Saint-Léger du Bois, Mme Anne-Marie DUCREUX, déléguée de Saint-Léger sous Beuvray, M Bruno MARECHAL, délégué de Saint-Martin de Commune, Olivier BARRÉ, délégué de Saint-Maurice lès Couches, Gilles BERRET, délégué de Saint-Nizier sur Arroux, Christian DEMIZIEUX, délégué de Saint-Prix, Mme Christine CANON, déléguée de Saisy, M Emmanuel ROUCHER, délégué de Sully, Mme Andrée MENARGUEZ, déléguée de Tavernay, MM Jean-Louis PORCHERET, délégué de Tintry, Guy FEDERSPIELD, délégué d'Uchon, délégués communautaires.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M Guillaume GRILLON.

ABSENTS : MM Patrick LAUFERON, Mme Angeline GORINI, M Anatole SAGOT, Mme Florence GARNIER, M Jean-Louis LAURENT, Mmes Monique RAUX, M René LOBET, Mme Anne-Marie MARILLER, M Ludovic CHARLES, Mme Véronique PROST, MM Jean-Louis MARTIN, Gérard TREMERAY, Mme Agnès COMEAU, MM Jean-Baptiste PIERRE, Jean-Yves JEANNIN.

EXCUSEES : Mmes Sandrine GASSIER, Catherine LEFLOND, Magali ROUCH PAULIN.

ONT DONNE POUVOIR : M Vincent CHAUVET à Mme Véronique PACAUT, Mme Cathy NICOLAO VERDENET à Mme Monique GATIER, M Patrick CAYEUX à Mme Françoise ANDRE, M Yann BAROU à Mme Francette GYBELS, M Stéphane FABRE à M Didier DEVOUCOUX, Mme Sarah PIGNOLET de FRESNE à Mme Céline GOUDIER POSZWA, M Métin ALBAYRAK à M Eric MARCHAND, Mme Maartje VAN VEEN à M Alain DICHANT, M Gilbert DARROUX à M Jean-Louis CORMIER, M Frédéric BROCHOT à Mme Marie-Claude BARNAY (jusqu'à la question n°1g), M Michaël GUIJO à Mme Anne-Marie DUCREUX, Mme Jacqueline GENTY à M Jean-Louis PORCHERET, MM Jean-Michel PREVOTAT à Mme Dominique COULON, Dominique COMMEAU à M Guillaume GRILLON, Jacques ROY à M Gérard BERGERET, Pierre THOMAS à Gilles BERRET, Alain d'ANGLEJAN à François DE GUELIS, Michel MENAGER à Jean-François ALUZE, Augustin de CHAMPEAUX à Mme Andrée MENARGUEZ.

2024/154

Objet : Suivi des observations des rapports de la Chambre Régionale des Comptes Bourgogne-Franche-Comté de février et juin 2023.

**Rapport de Madame Marie-Claude BARNAY,
Présidente**

Chers Collègues,

Les rapports d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes de Bourgogne-Franche-Comté n°22 ROD2 MCB73 relatif à l'enquête sur les soins de premiers recours au contrôle des comptes et n° 23 ROD2 MCB04 concernant le contrôle organique vous ont été présentés en conseil communautaire, respectivement les 7 février et 23 juin 2023.

L'article L243- du code des juridictions financières dispose qu'au terme d'un délai d'un an à compter de la présentation de ces rapports au conseil communautaire, un rapport exposant les actions entreprises à la suite de ces observations doit être présenté à ce conseil communautaire.

A - Concernant l'enquête sur les soins de premiers recours, les observations étaient les suivantes :

« L'EPCI doit veiller à maîtriser ses coûts afin que la subvention d'équilibre ne pèse pas davantage sur le budget principal. La chambre invite également l'EPCI à retracer par un suivi approprié l'ensemble de ses dépenses en matière de santé, y compris celles imputées sur son budget principal. »

Actions entreprises :

À la suite de l'arrivée d'un nouvel agent chargée de mission sur la santé, la constitution d'un groupe de travail interne portant sur la recherche d'une harmonisation des lignes de gestion des différentes maisons de santé est en cours. (tarification, convention de location, etc...)

De plus, la collectivité s'est engagée dans son troisième contrat local de santé le 13/09/2023.

Six thématiques de travail ont été retenues, à la suite du diagnostic de territoire réalisé.

I. Améliorer l'accès aux soins :

a. Construire une politique territoriale incitative à l'installation des professionnels de santé :

- Une action de définition de la stratégie du territoire est en cours d'élaboration, la collectivité souhaite s'adjoindre les services de professionnels de la communication.
- Le maillage du territoire par les maisons de santé pluridisciplinaires est un atout pour attirer des professionnels de santé. Plusieurs projets sont en cours :
 - o Projets d'extension à Epinac, à Autun, à Couches, une demande d'Etang /Arroux est à l'étude.
 - o Projet de création en cours dans les locaux auparavant occupés par le centre départemental de santé désormais installé en centre-ville. Ces locaux accueillent aujourd'hui un médecin et 2 médecins stagiaires thésésés en 2025, un cabinet d'infirmier et de psychologues. Une SISA sera créée en 2025. Des travaux sont programmés.
 - o Des soirées d'accueil des internes de la médecine de ville et de la médecine hospitalière vont être à nouveau mises en place (11/2024)
 - o Un travail avec le pôle mobilité de la CCGAM afin de faciliter l'accès à Autun en Transports en commun ou partagés. Notamment l'axe Autun Dijon pour les praticiens partagés (recensement des déplacements actuels auprès des structures médicales du territoire et des entreprises) est en cours d'étude.

b. Favoriser une meilleure coordination des professionnels de santé :

- La CPTS est désormais créée et le CLS appuie ses actions, contribue à sa promotion.
- L'animatrice santé a rencontré l'ensemble des coordinatrices de MSP et les accompagne dans la mise en place de leurs actions, notamment les actions de prévention.

II. Prévention – Promotion de la santé

Ce thème vise à promouvoir les comportements favorables à la santé à destination d'un public jeune ou âgé.

Public jeune : Mise en place d'un programme probant ICAPS de promotion de l'activité physique et de réduction de temps d'écran pour les 3-18 ans. AMI de l'ARS pour lequel la collectivité a été retenue afin de déployer un programme d'actions défini pour 3 ans, impliquant 2 services de la GAM et un service de la ville centre d'Autun et deux écoles primaires.

Public âgé : Suivi des travaux du dispositif intercommunalité amie des aînés et émergence de projets partenariales tels que les actions qui seront conduites dans le cadre de la semaine de la dénutrition.

Tout public : Le territoire adhère à la charte PNNS afin de valoriser les actions conduites par chacun des acteurs sur le thème de la nutrition. Ces actions sont en lien avec le PAT.

Promotion de l'activité physique adaptée dans différentes actions.
Appui aux MSP dans leurs actions de prévention.
Travail en cours sur une sécurité sociale de l'alimentation.

III. Santé mentale

Créer, réunir et conforter le conseil local de santé mentale.
La convention a été signée le 2/10 et officialise la création du CLSM.

IV. Parcours inclusif personnes âgées

Travail en cours dans le cadre de la construction du pacte territorial France Renov.

V. Santé environnementale

Action d'éducation en lien avec le PAT.
Sensibilisation à la maladie de Lyme (en cours de travail).

VI. Coordination, animation et Evaluation

Présences dans les instances territoriales en lien avec la santé telles que copil VADA, CFPPA, nombreuses rencontres avec les partenaires.
Présentation lors des conseils des maires.

B - Concernant le contrôle organique portant sur les comptes et la gestion de la CCGAM sur les exercices 2017 et suivants, les recommandations étaient les suivantes :

1) *Tenir le débat relatif au pacte de gouvernance conformément à l'article L. 5211-11-1 du code général des collectivités territoriales.*

2) *Procéder aux amortissements dès l'entrée en service des biens amortissables.*

3) *Délibérer chaque année sur le bilan des acquisitions et des cessions immobilières opérées conformément à l'article L. 5211-37 du code général des collectivités territoriales.*

Actions entreprises :

1) PACTE DE GOUVERNANCE

Le Contrat de Relance et de Transition Ecologique adopté en décembre 2021 et les travaux en lien avec la construction du Projet de Territoire ont défini comme objectif commun, prioritaire et transversal, l'optimisation de la gouvernance intercommunale.

Dans le cadre d'une coopération public-public, le Cerema a été missionné en 2023 afin d'effectuer, avec la CCGAM, cette recherche d'optimisation de la coopération pour la préparation des décisions intercommunales.

Cette mission a abouti à la constitution d'un « classeur-outil » permettant de guider et d'inspirer élus et techniciens pour animer la gouvernance du territoire à travers quatre thèmes :

- Interconnaissance et communication
- Implication des élus
- Circuit décisionnel
- Projet de territoire

Ce travail a également abouti à la composition d'un groupe de travail "Gouvernance" composé de dix élus représentant les différentes tailles de communes au sein de l'intercommunalité, dont l'objectif est de poursuivre la construction de la gouvernance intercommunale. Celui-ci s'est réuni trois fois depuis le 31 août 2023 et a présenté et débattu en conseil des maires le 24 janvier 2024 le contenu des recommandations émises par le Cerema ainsi que les suites données.

Lors de l'une de ses réunions, le groupe de travail Gouvernance a notamment émis le souhait d'organiser un temps fort qui réunisse l'ensemble des élus des 55 communes autour des valeurs de l'intercommunalité, du projet intercommunal et de la clarification des rôles, tel que préconisé dans le classeur outil. Il a de nouveau fait appel au Cerema dans le cadre de l'adhésion de la CCGAM à cet organisme, pour l'aider à poser les bases d'une première édition.

Ce séminaire s'inscrit dans la suite des accompagnements précédents. Son objectif est bien de faire progresser la coopération intercommunale au service du projet de territoire. Nommée « InterGAM », la première édition a eu lieu le 14 octobre 2024 et son contenu servira à alimenter le Pacte de Gouvernance en cours de rédaction, qui sera débattu et validé fin 2024 ou début 2025.

2) BIENS AMORTISSABLES

Le conseil communautaire s'est prononcé sur les durées d'amortissement à l'occasion de l'adoption de la nomenclature M57 le 14 décembre 2023.

Les durées d'amortissements fixées respectent les modalités prévues à l'article R.2321-1 du CGCT.

En ce qui concerne les biens qui doivent donner lieu à amortissement, le service finance a mis à jour l'actif et notamment les investissements du chapitre 23 qui devaient basculer au chapitre 21. Les derniers biens acquis sont la nomenclature M14 en 2023 donnent lieu à amortissement dès 2024 comme ceux qui entrent dans le patrimoine de la communauté cette même année.

3) BILAN DES ACQUISITIONS ET CESSIONS IMMOBILIERES

Le conseil de communauté délibère désormais annuellement au moment de l'adoption du compte administratif sur le sujet.

Cela a été le cas au cours des séances du conseil de communauté du 10 mai 2023 et du 23 mai 2024.

D'autres observations ont également été soulevées par la Chambre Régionale des Comptes :

Abattoir communautaire : La chambre invite la collectivité à veiller au respect de l'article L. 2224-2 du CGCT qui encadre leur versement de la subvention du budget principal vers le budget annexe.

Actions entreprises :

La communauté de communes tente de contenir le déficit du budget annexe de l'abattoir. Le montant pris en charge par le budget principal a évolué de la manière suivante depuis 2021 : 110 000€ en 2021, 119 000€ en 2022, 79 760€ en 2023.

Il est rappelé que la communauté va prochainement agrandir les réfrigérateurs de l'abattoir et ceux-ci entreront en service au cours de l'exercice 2027.

Afin de maintenir l'effort de maîtrise du déficit du budget annexe, le nouveau contrat de délégation de service public entré en vigueur le 1^{er} janvier 2024 prévoit une redevance d'usage plus élevée que dans le contrat précédent.

Rédaction des comptes-rendus des réunions du bureau communautaire et de la commission des maires.

Actions entreprises :

L'ensemble de ces comptes-rendus sont réalisés et transmis aux élus concernés.

Rattachement des charges et des produits. Comptabilité d'engagement.

Actions entreprises :

Au niveau du suivi comptable, le service des finances a fait évoluer son calendrier permettant ainsi de pouvoir mandater sur une période plus longue et de limiter le volume des rattachements.

En ce qui concerne la comptabilité d'engagement, les numéros d'engagement débutent tous par l'année à laquelle ils se réfèrent afin de pouvoir identifier l'année d'origine de la dépense.

Cette pratique est en œuvre sur les deux sections (fonctionnement et investissement) de l'ensemble de nos budgets.

Ajuster la TEOM aux charges du service.

Actions entreprises :

Au compte administratif 2023, les charges de fonctionnement sont très proches des recettes, respectivement 5 553 611,22€ contre 5 654 227,59€, soit un écart de 1,8%.

Le conseil communautaire a pris acte des actions entreprises suite aux observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes de Bourgogne-Franche-Comté à la suite du contrôle n°22 ROD2 MCB73 relatif à l'enquête sur les soins de premiers recours et n° 23 ROD2 MCB04 concernant le contrôle organique des comptes et de la gestion de la Communauté de Communes du Grand Autunois-Morvan.

Envoyé en préfecture le 20/11/2024
Reçu en préfecture le 20/11/2024
Publié le 20/11/2024
ID : 071-200070530-20241114-2024154-DE

Fait les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme
La Présidente,
Marie-Claude BARNAY

SÉANCE ORDINAIRE DU 14 NOVEMBRE 2024

ÉTAIENT PRÉSENTS : MM Louis BASDEVANT (jusqu'à la question n°5a), délégué d'Anost, Eric MARCHAND, Mme Véronique PACAUT, M Didier DEVOUCOUX, Mmes Françoise ANDRE, Céline GOUDIER POSZWA, Francette GYBELS, MM Alain DICHANT, Jean-Louis CORMIER, Mme Monique GATIER, M Frédéric BROCHOT (à partir de la question n°1g), délégués d'Autun, Mme Christine CLEMENT, suppléante, (représentant M. Stéphane FAVRE), déléguée d'Auxy, MM François DE GUELIS (à partir de la question n° 1°), délégué de Brion, Jean-François ALUZE, délégué de Broye, Fabrice VOILLOT, délégué de Charbonnat, Pascal POMMÉ, délégué de Chissey en Morvan, Gérard BERGERET, délégué de Cordesse, Emile LECONTE, Mme Laetitia PERRIER, délégués de Couches, MM Thierry BABOUILLARD (à partir de la question n°1a), délégué de Créot, André LHOSTE, Mme Dominique COULON, délégués de Curgy, M Norbert ESTIENNE GAUTIER, délégué de Cussy en Morvan, M Franck GUYARD, suppléant (représentant M Jean-Claude LHOSTE), délégué de Dracy Saint-Loup, Mme Catherine AMIOT (à partir de la question C), déléguée d'Épertully, M Jean-François NICOLAS, Mme Aurore COMBARET CLAIRE, délégués d'Epinac, M Guillaume GRILLON, Mme Yolande FLECHE, délégués d'Étang sur Arroux, M Jacques BOUCHOT, délégué de La Chapelle sous Uchon, Mme Marie-Claude BARNAY, déléguée de La Grande Verrière, M Yannick BOUTHIERE, délégué de La Tagnière, Mmes Françoise DURIAU, déléguée de Lucenay l'Évêque, Isabelle JOLY, déléguée de Monthelon, MM Jean-Luc MICHELOT, délégué de Saint-Emiland, Xavier DUVIGNAUD, délégué de Saint-Eugène, Gilles PILLOT, délégué de Saint-Forgeot, Franck LEQUEU, délégué de Saint-Gervais sur Couches, Gérard POIGNANT (à partir de la question n°1a), délégué de Saint-Jean de Trézy, Michel PILARD, délégué de Saint-Léger du Bois, Mme Anne-Marie DUCREUX, déléguée de Saint-Léger sous Beuvray, M Bruno MARECHAL, délégué de Saint-Martin de Commune, Olivier BARRÉ, délégué de Saint-Maurice lès Couches, Gilles BERRET, délégué de Saint-Nizier sur Arroux, Christian DEMIZIEUX, délégué de Saint-Prix, Mme Christine CANON, déléguée de Saisy, M Emmanuel ROUCHER, délégué de Sully, Mme Andrée MENARGUEZ, déléguée de Tavernay, MM Jean-Louis PORCHERET, délégué de Tintry, Guy FEDERSPIELD, délégué d'Uchon, délégués communautaires.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M Guillaume GRILLON.

ABSENTS : MM Patrick LAUFERON, Mme Angeline GORINI, M Anatole SAGOT, Mme Florence GARNIER, M Jean-Louis LAURENT, Mmes Monique RAUX, M René LOBET, Mme Anne-Marie MARILLER, M Ludovic CHARLES, Mme Véronique PROST, MM Jean-Louis MARTIN, Gérard TREMERAY, Mme Agnès COMEAU, MM Jean-Baptiste PIERRE, Jean-Yves JEANNIN.

EXCUSEES : Mmes Sandrine GASSIER, Catherine LEFLOND, Magali ROUCH PAULIN.

ONT DONNE POUVOIR : M Vincent CHAUVET à Mme Véronique PACAUT, Mme Cathy NICOLAO VERDENET à Mme Monique GATIER, M Patrick CAYEUX à Mme Françoise ANDRE, M Yann BAROU à Mme Francette GYBELS, M Stéphane FABRE à M Didier DEVOUCOUX, Mme Sarah PIGNOLET de FRESNE à Mme Céline GOUDIER POSZWA, M Métin ALBAYRAK à M Eric MARCHAND, Mme Maartje VAN VEEN à M Alain DICHANT, M Gilbert DARROUX à M Jean-Louis CORMIER, M Frédéric BROCHOT à Mme Marie-Claude BARNAY (jusqu'à la question n°1g), M Michaël GUIJO à Mme Anne-Marie DUCREUX, Mme Jacqueline GENTY à M Jean-Louis PORCHERET, MM Jean-Michel PREVOTAT à Mme Dominique COULON, Dominique COMMEAU à M Guillaume GRILLON, Jacques ROY à M Gérard BERGERET, Pierre THOMAS à Gilles BERRET, Alain d'ANGLEJAN à François DE GUELIS, Michel MENAGER à Jean-François ALUZE, Augustin de CHAMPEAUX à Mme Andrée MENARGUEZ.

2024/155

Objet : Approbation du rapport d'activité 2023 de la Communauté de Communes du Grand Autunois-Morvan.

**Rapport de Madame Marie-Claude BARNAY
Présidente,**

Chers Collègues,

Le rapport d'activité 2023 de la Communauté de Communes du Grand Autunois-Morvan retrace les principales réalisations de l'exercice et suit l'évolution de plusieurs indicateurs.

Ce rapport sera transmis à chaque maire, qui en fera obligatoirement communication à son conseil municipal en séance publique.

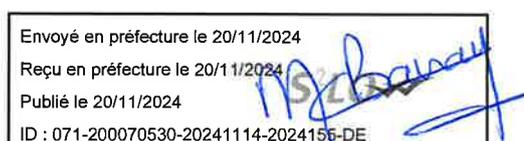
Ce document sera par ailleurs téléchargeable sur le site de la CCGAM, et consultable par tous les citoyens au siège communautaire, dans les pôles de services de proximité ou dans chacune des mairies.

Les points importants à relever sont les suivants :

- Développement des supports de communication et d'information.
- Réorganisation du pôle entretien à la suite du départ de la cheffe de service et mise en place d'un règlement.
- Diminution des effectifs scolaire. Une fermeture de classe à l'école d'Auxy et deux fusions d'écoles.
- La cuisine centrale a repris la cantine d'Auxy. Deux nouvelles cantines à St-Gervais-sur-Couches et St-Maurice-les-Couches.
- Augmentation de la fréquentation de la bibliothèque Bussy-Rabutin : +34%.
- La fréquentation aux activités du BAM (Bouger en Autunois Morvan) reste élevée avec de plus en plus de communes concernées.
- Légère augmentation du nombre d'élèves au conservatoire de musique.
- Nouveau nom pour l'Atelier Hip-Hop qui s'appelle désormais Ecole de Danse Urbaine. Le show annuel accueille de plus en plus de spectateurs.
- Le nombre de visiteurs (utilisateurs) de l'Eduen est en augmentation avec un total de plus 19400 pour l'année.
- En 2023, le pôle numérique a accueilli, orienté et accompagné 4688 personnes contre 3962 en 2022.
- Le tonnage collecté des ordures ménagères a diminué de 3,63%.
- Plus de 300 contrôles d'assainissement non-collectifs ont été réalisés en 2023.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

APPROUVE le rapport d'activité 2023 de la Communauté de Communes du Grand Autunois-Morvan.



Fait les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme
La Présidente,
Marie-Claude BARNAY



SÉANCE ORDINAIRE DU 14 NOVEMBRE 2024

ÉTAIENT PRÉSENTS : MM Louis BASDEVANT (jusqu'à la question n°5a), délégué d'Anost, Eric MARCHAND, Mme Véronique PACAUT, M Didier DEVOUCOUX, Mmes Françoise ANDRE, Céline GOUDIER POSZWA, Francette GYBELS, MM Alain DICHANT, Jean-Louis CORMIER, Mme Monique GATIER, M Frédéric BROCHOT (à partir de la question n°1g), délégués d'Autun, Mme Christine CLEMENT, suppléante, (représentant M. Stéphane FAVRE), déléguée d'Auxy, MM François DE GUELIS (à partir de la question n° 1°), délégué de Brion, Jean-François ALUZE, délégué de Broye, Fabrice VOILLLOT, délégué de Charbonnat, Pascal POMMÉ, délégué de Chissey en Morvan, Gérard BERGERET, délégué de Cordesse, Emile LECONTE, Mme Laetitia PERRIER, délégués de Couches, MM Thierry BABOUILLARD (à partir de la question n°1a), délégué de Créot, André LHOSTE, Mme Dominique COULON, délégués de Curgy, M Norbert ESTIENNE GAUTIER, délégué de Cussy en Morvan, M Franck GUYARD, suppléant (représentant M Jean-Claude LHOSTE), délégué de Dracy Saint-Loup, Mme Catherine AMIOT (à partir de la question C), déléguée d'Epertully, M Jean-François NICOLAS, Mme Aurore COMBARET CLAIRE, délégués d'Epinac, M Guillaume GRILLON, Mme Yolande FLECHE, délégués d'Etang sur Arroux, M Jacques BOUCHOT, délégué de La Chapelle sous Uchon, Mme Marie-Claude BARNAY, déléguée de La Grande Verrière, M Yannick BOUTHIERE, délégué de La Tagnière, Mmes Françoise DURIAU, déléguée de Lucenay l'Evêque, Isabelle JOLY, déléguée de Monthelon, MM Jean-Luc MICHELOT, délégué de Saint-Emiland, Xavier DUVIGNAUD, délégué de Saint-Eugène, Gilles PILLOT, délégué de Saint-Forgeot, Franck LEQUEU, délégué de Saint-Gervais sur Couches, Gérard POIGNANT (à partir de la question n°1a), délégué de Saint-Jean de Trézy, Michel PILARD, délégué de Saint-Léger du Bois, Mme Anne-Marie DUCREUX, déléguée de Saint-Léger sous Beuvray, M Bruno MARECHAL, délégué de Saint-Martin de Commune, Olivier BARRÉ, délégué de Saint-Maurice lès Couches, Gilles BERRET, délégué de Saint-Nizier sur Arroux, Christian DEMIZIEUX, délégué de Saint-Prix, Mme Christine CANON, déléguée de Saisy, M Emmanuel ROUCHER, délégué de Sully, Mme Andrée MENARGUEZ, déléguée de Tavernay, MM Jean-Louis PORCHERET, délégué de Tintry, Guy FEDERSPIELD, délégué d'Uchon, délégués communautaires.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M Guillaume GRILLON.

ABSENTS : MM Patrick LAUFERON, Mme Angeline GORINI, M Anatole SAGOT, Mme Florence GARNIER, M Jean-Louis LAURENT, Mmes Monique RAUX, M René LOBET, Mme Anne-Marie MARILLER, M Ludovic CHARLES, Mme Véronique PROST, MM Jean-Louis MARTIN, Gérard TREMERAY, Mme Agnès COMEAU, MM Jean-Baptiste PIERRE, Jean-Yves JEANNIN.

EXCUSEES : Mmes Sandrine GASSIER, Catherine LEFLOND, Magali ROUCH PAULIN.

ONT DONNE POUVOIR : M Vincent CHAUVET à Mme Véronique PACAUT, Mme Cathy NICOLAO VERDENET à Mme Monique GATIER, M Patrick CAYEUX à Mme Françoise ANDRE, M Yann BAROU à Mme Francette GYBELS, M Stéphane FABRE à M Didier DEVOUCOUX, Mme Sarah PIGNOLET de FRESNE à Mme Céline GOUDIER POSZWA, M Métin ALBAYRAK à M Eric MARCHAND, Mme Maartje VAN VEEN à M Alain DICHANT, M Gilbert DARROUX à M Jean-Louis CORMIER, M Frédéric BROCHOT à Mme Marie-Claude BARNAY (jusqu'à la question n°1g), M Michaël GUIJO à Mme Anne-Marie DUCREUX, Mme Jacqueline GENTY à M Jean-Louis PORCHERET, MM Jean-Michel PREVOTAT à Mme Dominique COULON, Dominique COMMEAU à M Guillaume GRILLON, Jacques ROY à M Gérard BERGERET, Pierre THOMAS à Gilles BERRET, Alain d'ANGLEJAN à François DE GUELIS, Michel MENAGER à Jean-François ALUZE, Augustin de CHAMPEAUX à Mme Andrée MENARGUEZ.

2024/156

Objet : Rapport d'activité 2023 du Centre Intercommunal d'Action Sociale.

**Rapport de Madame Marie-Claude BARNAY,
Présidente**

Chers Collègues,

Le rapport d'activité présente de manière détaillée les actions menées par le CIAS du Grand Autunois Morvan en 2023.

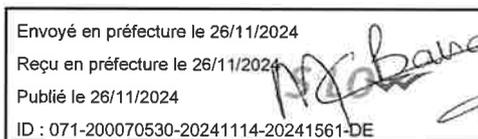
Une synthèse des chiffres clés du rapport d'activité 2023 est jointe et rappelle les missions confiées au CIAS du Grand Autunois Morvan.

Le travail partenarial est toujours aussi fructueux, riche et varié. Les agents publics du CIAS sont très proactifs dans le développement des projets en direction de tous les publics. La qualité des actions est reconnue et bien souvent soutenue par les financeurs.

A souligner également l'engagement des agents publics dans l'accueil de stagiaires en formation continue/initiale, de découverte ou pour valider un projet professionnel. 69 stagiaires ont été accueillis en 2023, contre 62 en 2022 et 58 en 2021. Cette implication dans la formation, en sus des missions quotidiennes est à souligner positivement et contribue à la valorisation de l'exercice des métiers dans la fonction publique.

Nous vous proposons une présentation de l'année 2023 avec comme focus le « pôle seniors ».

**Le conseil communautaire a pris acte du rapport d'activité 2023
du Centre Intercommunal d'Action Sociale.**



Fait les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme
La Présidente,
Marie-Claude BARNAY



SÉANCE ORDINAIRE DU 14 NOVEMBRE 2024

ÉTAIENT PRÉSENTS : MM Louis BASDEVANT (jusqu'à la question n°5a), délégué d'Anost, Eric MARCHAND, Mme Véronique PACAUT, M Didier DEVOUCOUX, Mmes Françoise ANDRE, Céline GOUDIER POSZWA, Francette GYBELS, MM Alain DICHANT, Jean-Louis CORMIER, Mme Monique GATIER, M Frédéric BROCHOT (à partir de la question n°1g), délégués d'Autun, Mme Christine CLEMENT, suppléante, (représentant M. Stéphane FAVRE), déléguée d'Auxy, MM François DE GUELIS (à partir de la question n° 1°), délégué de Brion, Jean-François ALUZE, délégué de Broye, Fabrice VOILLLOT, délégué de Charbonnat, Pascal POMMÉ, délégué de Chissey en Morvan, Gérard BERGERET, délégué de Cordesse, Emile LECONTE, Mme Laetitia PERRIER, délégués de Couches, MM Thierry BABOUILLARD (à partir de la question n°1a), délégué de Créot, André LHOSTE, Mme Dominique COULON, délégués de Curgy, M Norbert ESTIENNE GAUTIER, délégué de Cussy en Morvan, M Franck GUYARD, suppléant (représentant M Jean-Claude LHOSTE), délégué de Dracy Saint-Loup, Mme Catherine AMIOT (à partir de la question C), déléguée d'Épertully, M Jean-François NICOLAS, Mme Aurore COMBARET CLAIRE, délégués d'Épinac, M Guillaume GRILLON, Mme Yolande FLECHE, délégués d'Étang sur Arroux, M Jacques BOUCHOT, délégué de La Chapelle sous Uchon, Mme Marie-Claude BARNAY, déléguée de La Grande Verrière, M Yannick BOUTHIERE, délégué de La Tagnière, Mmes Françoise DURIAU, déléguée de Lucenay l'Évêque, Isabelle JOLY, déléguée de Monthelon, MM Jean-Luc MICHELOT, délégué de Saint-Emiland, Xavier DUVIGNAUD, délégué de Saint-Eugène, Gilles PILLOT, délégué de Saint-Forgeot, Franck LEQUEU, délégué de Saint-Gervais sur Couches, Gérard POIGNANT (à partir de la question n°1a), délégué de Saint-Jean de Trézy, Michel PILARD, délégué de Saint-Léger du Bois, Mme Anne-Marie DUCREUX, déléguée de Saint-Léger sous Beuvray, M Bruno MARECHAL, délégué de Saint-Martin de Commune, Olivier BARRÉ, délégué de Saint-Maurice lès Couches, Gilles BERRET, délégué de Saint-Nizier sur Arroux, Christian DEMIZIEUX, délégué de Saint-Prix, Mme Christine CANON, déléguée de Saisy, M Emmanuel ROUCHER, délégué de Sully, Mme Andrée MENARGUEZ, déléguée de Tavernay, MM Jean-Louis PORCHERET, délégué de Tintry, Guy FEDERSPIELD, délégué d'Uchon, délégués communautaires.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M Guillaume GRILLON.

ABSENTS : MM Patrick LAUFERON, Mme Angeline GORINI, M Anatole SAGOT, Mme Florence GARNIER, M Jean-Louis LAURENT, Mmes Monique RAUX, M René LOBET, Mme Anne-Marie MARILLER, M Ludovic CHARLES, Mme Véronique PROST, MM Jean-Louis MARTIN, Gérard TREMERAY, Mme Agnès COMEAU, MM Jean-Baptiste PIERRE, Jean-Yves JEANNIN.

EXCUSEES : Mmes Sandrine GASSIER, Catherine LEFLOND, Magali ROUCH PAULIN.

ONT DONNÉ POUVOIR : M Vincent CHAUVET à Mme Véronique PACAUT, Mme Cathy NICOLAO VERDENET à Mme Monique GATIER, M Patrick CAYEUX à Mme Françoise ANDRE, M Yann BAROU à Mme Francette GYBELS, M Stéphane FABRE à M Didier DEVOUCOUX, Mme Sarah PIGNOLET de FRESNE à Mme Céline GOUDIER POSZWA, M Métin ALBAYRAK à M Eric MARCHAND, Mme Maartje VAN VEEN à M Alain DICHANT, M Gilbert DARROUX à M Jean-Louis CORMIER, M Frédéric BROCHOT à Mme Marie-Claude BARNAY (jusqu'à la question n°1g), M Michaël GUIJO à Mme Anne-Marie DUCREUX, Mme Jacqueline GENTY à M Jean-Louis PORCHERET, MM Jean-Michel PREVOTAT à Mme Dominique COULON, Dominique COMMEAU à M Guillaume GRILLON, Jacques ROY à M Gérard BERGERET, Pierre THOMAS à Gilles BERRET, Alain d'ANGLEJAN à François DE GUELIS, Michel MENAGER à Jean-François ALUZE, Augustin de CHAMPEAUX à Mme Andrée MENARGUEZ.

2024/157

Objet : Convention territoriale MSA – Grandir en Milieu Rural - reversement de la prestation années 2024 et 2025.

**Rapport de Monsieur Yannick BOUTHIÈRE,
Vice-Président**

Chers Collègues,

La Communauté de Communes du Grand Autunois–Morvan est signataire d’une convention territoriale cadre, Grandir en Milieu Rural, avec la Caisse de Mutualité Sociale de Bourgogne.

Chaque année, la Communauté de Communes du Grand Autunois – Morvan reçoit un acompte au prorata de l’avancement du projet et des actions réalisées dans les domaines de la petite enfance, des loisirs vacances, la parentalité, la mobilité et le numérique.

Les opérateurs des actions définies sont les services du CIAS du Grand Autunois Morvan et le service animation jeunesse de la CCGAM.

A ce titre, la CCGAM a perçu un acompte de 86 000,00 € à la signature de la convention suivis d’acomptes annuels de 35 000,00 € pour les années 2023, 2024 et 2025.

Pour les années 2022-2025, le financement des actions en fonction des opérateurs est le suivant :

Actions et coordination services CIAS du Grand Autunois Morvan.....114 012,50 €
Actions et coordination service animation jeunesse CCGAM.....76 987,50 €

A été reversé pour l’année 2022

CIAS du Grand Autunois Morvan.....28 503,13 €

A été reversé pour l’année 2023

CIAS du Grand Autunois Morvan.....28 503,13 €

Il restera à reverser au CIAS du Grand Autunois Morvan :

pour l’année 2024

CIAS du Grand Autunois Morvan.....28 503,13 €

pour l’année 2025

CIAS du Grand Autunois Morvan.....28 503,11 €

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l’unanimité,

AUTORISE la Communauté de Communes du Grand Autunois–Morvan à reverser 57 006,24 € au CIAS du Grand Autunois Morvan,

AUTORISE Madame la Présidente ou un vice-président ayant délégation à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Envoyé en préfecture le 20/11/2024
Reçu en préfecture le 20/11/2024
Publié le 20/11/2024
ID : 071-200070530-20241114-2024157-DE

Fait les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme
La Présidente,
Marie-Claude BARNAY

SÉANCE ORDINAIRE DU 14 NOVEMBRE 2024

ÉTAIENT PRÉSENTS : MM Louis BASDEVANT (jusqu'à la question n°5a), délégué d'Anost, Eric MARCHAND, Mme Véronique PACAUT, M Didier DEVOUCOUX, Mmes Françoise ANDRE, Céline GOUDIER POSZWA, Francette GYBELS, MM Alain DICHANT, Jean-Louis CORMIER, Mme Monique GATIER, M Frédéric BROCHOT (à partir de la question n°1g), délégués d'Autun, Mme Christine CLEMENT, suppléante, (représentant M. Stéphane FAVRE), déléguée d'Auxy, MM François DE GUELIS (à partir de la question n° 1^e), délégué de Brion, Jean-François ALUZE, délégué de Broye, Fabrice VOILLOT, délégué de Charbonnat, Pascal POMMÉ, délégué de Chissey en Morvan, Gérard BERGERET, délégué de Cordesse, Emile LECONTE, Mme Laetitia PERRIER, délégués de Couches, MM Thierry BABOUILLARD (à partir de la question n°1a), délégué de Créot, André LHOSTE, Mme Dominique COULON, délégués de Curgy, M Norbert ESTIENNE GAUTIER, délégué de Cussy en Morvan, M Franck GUYARD, suppléant (représentant M Jean-Claude LHOSTE), délégué de Dracy Saint-Loup, Mme Catherine AMIOT (à partir de la question C), déléguée d'Épertully, M Jean-François NICOLAS, Mme Aurore COMBARET CLAIRE, délégués d'Épinac, M Guillaume GRILLON, Mme Yolande FLECHE, délégués d'Étang sur Arroux, M Jacques BOUCHOT, délégué de La Chapelle sous Uchon, Mme Marie-Claude BARNAY, déléguée de La Grande Verrière, M Yannick BOUTHIERE, délégué de La Tagnière, Mmes Françoise DURIAU, déléguée de Lucenay l'Évêque, Isabelle JOLY, déléguée de Monthelon, MM Jean-Luc MICHELOT, délégué de Saint-Emiland, Xavier DUVIGNAUD, délégué de Saint-Eugène, Gilles PILLOT, délégué de Saint-Forgeot, Franck LEQUEU, délégué de Saint-Gervais sur Couches, Gérard POIGNANT (à partir de la question n°1a), délégué de Saint-Jean de Trézy, Michel PILARD, délégué de Saint-Léger du Bois, Mme Anne-Marie DUCREUX, déléguée de Saint-Léger sous Beuvray, M Bruno MARECHAL, délégué de Saint-Martin de Commune, Olivier BARRÉ, délégué de Saint-Maurice lès Couches, Gilles BERRET, délégué de Saint-Nizier sur Arroux, Christian DEMIZIEUX, délégué de Saint-Prix, Mme Christine CANON, déléguée de Saisy, M Emmanuel ROUCHER, délégué de Sully, Mme Andrée MENARGUEZ, déléguée de Tavernay, MM Jean-Louis PORCHERET, délégué de Tintry, Guy FEDERSPIELD, délégué d'Uchon, délégués communautaires.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M Guillaume GRILLON.

ABSENTS : MM Patrick LAUFERON, Mme Angeline GORINI, M Anatole SAGOT, Mme Florence GARNIER, M Jean-Louis LAURENT, Mmes Monique RAUX, M René LOBET, Mme Anne-Marie MARILLER, M Ludovic CHARLES, Mme Véronique PROST, MM Jean-Louis MARTIN, Gérard TREMERAY, Mme Agnès COMEAU, MM Jean-Baptiste PIERRE, Jean-Yves JEANNIN.

EXCUSEES : Mmes Sandrine GASSIER, Catherine LEFLOND, Magali ROUCH PAULIN.

ONT DONNE POUVOIR : M Vincent CHAUVET à Mme Véronique PACAUT, Mme Cathy NICOLAO VERDENET à Mme Monique GATIER, M Patrick CAYEUX à Mme Françoise ANDRE, M Yann BAROU à Mme Francette GYBELS, M Stéphane FABRE à M Didier DEVOUCOUX, Mme Sarah PIGNOLET de FRESNE à Mme Céline GOUDIER POSZWA, M Métin ALBAYRAK à M Eric MARCHAND, Mme Maartje VAN VEEN à M Alain DICHANT, M Gilbert DARROUX à M Jean-Louis CORMIER, M Frédéric BROCHOT à Mme Marie-Claude BARNAY (jusqu'à la question n°1g), M Michaël GUIJO à Mme Anne-Marie DUCREUX, Mme Jacqueline GENTY à M Jean-Louis PORCHERET, MM Jean-Michel PREVOTAT à Mme Dominique COULON, Dominique COMMEAU à M Guillaume GRILLON, Jacques ROY à M Gérard BERGERET, Pierre THOMAS à Gilles BERRET, Alain d'ANGLEJAN à François DE GUELIS, Michel MENAGER à Jean-François ALUZE, Augustin de CHAMPEAUX à Mme Andrée MENARGUEZ.

2024/158

Objet : Désignation d'un membre pour siéger à l'assemblée générale de la Centrale d'Achat du Numérique et des Télécoms (CANUT).

**Rapport de Madame Cathy NICOLAO-VERDENET,
Vice-Présidente**

Cher(s) Collègues,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu le Code de la Commande Publique ;
Vu la décision du Bureau Communautaire n°020/2024, en date du 5 novembre 2024 ;

La mutualisation des achats constitue un levier important au regard de l'efficacité économique de la commande publique, qui amène de plus en plus à recourir aux centrales d'achats. Une nouvelle centrale d'achat a été créée à destination des collectivités territoriales : La Centrale d'Achat du NUMérique et des Télécoms (CANUT).

La CANUT a la volonté d'adopter une gouvernance représentative des différents adhérents, et des procédures de gestion leur apportant transparence et sécurité. Elle permet aussi une gestion simplifiée de l'achat de fournitures et de services en matière d'informatique et de télécoms

Les objectifs de la CANUT sont principalement de proposer à ses Membres :

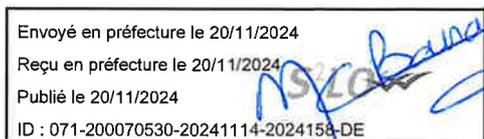
- Une gestion simplifiée des achats,
- Des marchés adaptés aux besoins des collectivités territoriales,
- Des frais d'accès réduits,
- Une relation directe avec les titulaires pour l'exécution des marchés,
- Une représentation de leurs intérêts face aux titulaires de marchés,
- Des interlocuteurs dédiés apportant une forte réactivité aux sollicitations qu'elle recevra.

La CANUT est un Acheteur sous forme de Pouvoir Adjudicateur au sens des dispositions de l'article L1211-1 du Code de la Commande Publique (CCP) ayant pour objet d'exercer une activité de centrale d'achats au sens de l'article L.2113-2 du CCP ou tout texte subséquent le complétant ou s'y substituant ;

La CANUT n'exige pas d'exclusivité lors de l'utilisation de ses marchés, et permet de résilier la souscription à un marché à tout moment ;

Dès lors, le Bureau communautaire a pris la décision d'adhérer à la CANUT, cette adhésion étant gratuite, et il convient de désigner un membre pour représenter la collectivité lors de l'assemblée générale de la CANUT.

**Le conseil communautaire a désigné, à l'unanimité,
Madame Laetitia PERRIER
en tant que représentante de la communauté de communes du Grand Autunois
Morvan à l'assemblée générale de la CANUT.**




Fait les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme
La Présidente,
Marie-Claude BARNAY

SÉANCE ORDINAIRE DU 14 NOVEMBRE 2024

ÉTAIENT PRÉSENTS : MM Louis BASDEVANT (jusqu'à la question n°5a), délégué d'Anost, Eric MARCHAND, Mme Véronique PACAUT, M Didier DEVOUCOUX, Mmes Françoise ANDRE, Céline GOUDIER POSZWA, Francette GYBELS, MM Alain DICHANT, Jean-Louis CORMIER, Mme Monique GATIER, M Frédéric BROCHOT (à partir de la question n°1g), délégués d'Autun, Mme Christine CLEMENT, suppléante, (représentant M. Stéphane FAVRE), déléguée d'Auxy, MM François DE GUELIS (à partir de la question n° 1°), délégué de Brion, Jean-François ALUZE, délégué de Broye, Fabrice VOILLOT, délégué de Charbonnat, Pascal POMMÉ, délégué de Chissey en Morvan, Gérard BERGERET, délégué de Cordesse, Emile LECONTE, Mme Laetitia PERRIER, délégués de Couches, MM Thierry BABOUILLARD (à partir de la question n°1a), délégué de Créot, André LHOSTE, Mme Dominique COULON, délégués de Curgy, M Norbert ESTIENNE GAUTIER, délégué de Cussy en Morvan, M Franck GUYARD, suppléant (représentant M Jean-Claude LHOSTE), délégué de Dracy Saint-Loup, Mme Catherine AMIOT (à partir de la question C), déléguée d'Épertully, M Jean-François NICOLAS, Mme Aurore COMBARET CLAIRE, délégués d'Épinac, M Guillaume GRILLON, Mme Yolande FLECHE, délégués d'Étang sur Arroux, M Jacques BOUCHOT, délégué de La Chapelle sous Uchon, Mme Marie-Claude BARNAY, déléguée de La Grande Verrière, M Yannick BOUTHIERE, délégué de La Tagnière, Mmes Françoise DURIAU, déléguée de Lucenay l'Évêque, Isabelle JOLY, déléguée de Monthelon, MM Jean-Luc MICHELOT, délégué de Saint-Émiland, Xavier DUVIGNAUD, délégué de Saint-Eugène, Gilles PILLOT, délégué de Saint-Forgeot, Franck LEQUEU, délégué de Saint-Gervais sur Couches, Gérard POIGNANT (à partir de la question n°1a), délégué de Saint-Jean de Trézy, Michel PILARD, délégué de Saint-Léger du Bois, Mme Anne-Marie DUCREUX, déléguée de Saint-Léger sous Beuvray, M Bruno MARECHAL, délégué de Saint-Martin de Commune, Olivier BARRÉ, délégué de Saint-Maurice lès Couches, Gilles BERRET, délégué de Saint-Nizier sur Arroux, Christian DEMIZIEUX, délégué de Saint-Prix, Mme Christine CANON, déléguée de Saisy, M Emmanuel ROUCHER, délégué de Sully, Mme Andrée MENARGUEZ, déléguée de Tavernay, MM Jean-Louis PORCHERET, délégué de Tintry, Guy FEDERSPIELD, délégué d'Uchon, délégués communautaires.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M Guillaume GRILLON.

ABSENTS : MM Patrick LAUFERON, Mme Angeline GORINI, M Anatole SAGOT, Mme Florence GARNIER, M Jean-Louis LAURENT, Mmes Monique RAUX, M René LOBET, Mme Anne-Marie MARILLER, M Ludovic CHARLES, Mme Véronique PROST, MM Jean-Louis MARTIN, Gérard TREMERAY, Mme Agnès COMEAU, MM Jean-Baptiste PIERRE, Jean-Yves JEANNIN.

EXCUSEES : Mmes Sandrine GASSIER, Catherine LEFLOND, Magali ROUCH PAULIN.

ONT DONNÉ POUVOIR : M Vincent CHAUVET à Mme Véronique PACAUT, Mme Cathy NICOLAO VERDENET à Mme Monique GATIER, M Patrick CAYEUX à Mme Françoise ANDRE, M Yann BAROU à Mme Francette GYBELS, M Stéphane FABRE à M Didier DEVOUCOUX, Mme Sarah PIGNOLET de FRESNE à Mme Céline GOUDIER POSZWA, M Métin ALBAYRAK à M Eric MARCHAND, Mme Maartje VAN VEEN à M Alain DICHANT, M Gilbert DARROUX à M Jean-Louis CORMIER, M Frédéric BROCHOT à Mme Marie-Claude BARNAY (jusqu'à la question n°1g), M Michaël GUIJO à Mme Anne-Marie DUCREUX, Mme Jacqueline GENTY à M Jean-Louis PORCHERET, MM Jean-Michel PREVOTAT à Mme Dominique COULON, Dominique COMMEAU à M Guillaume GRILLON, Jacques ROY à M Gérard BERGERET, Pierre THOMAS à Gilles BERRET, Alain d'ANGLEJAN à François DE GUELIS, Michel MENAGER à Jean-François ALUZE, Augustin de CHAMPEAUX à Mme Andrée MENARGUEZ.

2024/159

Objet : SIRTOM – approbation du rapport d'activité 2023.

**Rapport de Monsieur Dominique COMMEAU,
Vice-Président**

Chers collègues,

Lors de sa réunion du 27 juin 2024, le conseil syndical du SIRTOM de la région de Chagny a adopté le rapport d'activité 2023 du syndicat.

Le bilan de la collecte et du traitement y est notamment détaillé par nature de déchets (ordures ménagères, déchets ménagers recyclables, compostage individuel ...).

Ainsi sur l'ensemble du SIRTOM, 4999 t d'ordures ménagères ont été collectées au cours de l'année 2023 représentant 165,91 kg par habitant et par an (+0,47% par rapport à 2022).

Pour les déchets ménagers recyclables, les quantités collectées sont les suivantes :

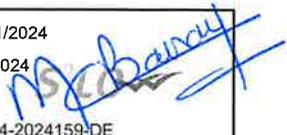
- Verre : 1489 t
- Emballages Ménagers recyclables : 1035 t
- Journaux Magazines : 431 t

Le point sur le fonctionnement des 5 déchèteries avec le détail des tonnages collectés par matériaux est précisé.

Les résultats du compte administratif 2023 sont également présentés avec un excédent de fonctionnement de 564.290,23 € et un excédent d'investissement de 489.401,52 €.

**Le conseil communautaire a pris acte du rapport d'activités 2023
du SIRTOM de la région de Chagny.**

Envoyé en préfecture le 20/11/2024
Reçu en préfecture le 20/11/2024
Publié le 20/11/2024
ID : 071-200070530-20241114-2024159-DE




Fait les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme
La Présidente,
Marie-Claude BARNAY

SÉANCE ORDINAIRE DU 14 NOVEMBRE 2024

ÉTAIENT PRÉSENTS : MM Louis BASDEVANT (jusqu'à la question n°5a), délégué d'Anost, Eric MARCHAND, Mme Véronique PACAUT, M Didier DEVOUCOUX, Mmes Françoise ANDRE, Céline GOUDIER POSZWA, Francette GYBELS, MM Alain DICHANT, Jean-Louis CORMIER, Mme Monique GATIER, M Frédéric BROCHOT (à partir de la question n°1g), délégués d'Autun, Mme Christine CLEMENT, suppléante, (représentant M. Stéphane FAVRE), déléguée d'Auxy, MM François DE GUELIS (à partir de la question n° 1^e), délégué de Brion, Jean-François ALUZE, délégué de Broye, Fabrice VOILLOT, délégué de Charbonnat, Pascal POMMÉ, délégué de Chissey en Morvan, Gérard BERGERET, délégué de Cordesse, Emile LECONTE, Mme Laetitia PERRIER, délégués de Couches, MM Thierry BABOUILLARD (à partir de la question n°1a), délégué de Créot, André LHOSTE, Mme Dominique COULON, délégués de Curgy, M Norbert ESTIENNE GAUTIER, délégué de Cussy en Morvan, M Franck GUYARD, suppléant (représentant M Jean-Claude LHOSTE), délégué de Dracy Saint-Loup, Mme Catherine AMIOT (à partir de la question C), déléguée d'Epertully, M Jean-François NICOLAS, Mme Aurore COMBARET CLAIRE, délégués d'Epinac, M Guillaume GRILLON, Mme Yolande FLECHE, délégués d'Étang sur Arroux, M Jacques BOUCHOT, délégué de La Chapelle sous Uchon, Mme Marie-Claude BARNAY, déléguée de La Grande Verrière, M Yannick BOUTHIERE, délégué de La Tagnière, Mmes Françoise DURIAU, déléguée de Lucenay l'Evêque, Isabelle JOLY, déléguée de Monthelon, MM Jean-Luc MICHELOT, délégué de Saint-Emiland, Xavier DUVIGNAUD, délégué de Saint-Eugène, Gilles PILLOT, délégué de Saint-Forgeot, Franck LEQUEU, délégué de Saint-Gervais sur Couches, Gérard POIGNANT (à partir de la question n°1a), délégué de Saint-Jean de Trézy, Michel PILARD, délégué de Saint-Léger du Bois, Mme Anne-Marie DUCREUX, déléguée de Saint-Léger sous Beuvray, M Bruno MARECHAL, délégué de Saint-Martin de Commune, Olivier BARRÉ, délégué de Saint-Maurice lès Couches, Gilles BERRET, délégué de Saint-Nizier sur Arroux, Christian DEMIZIEUX, délégué de Saint-Prix, Mme Christine CANON, déléguée de Saisy, M Emmanuel ROUCHER, délégué de Sully, Mme Andrée MENARGUEZ, déléguée de Tavernay, MM Jean-Louis PORCHERET, délégué de Tintry, Guy FEDERSPIELD, délégué d'Uchon, délégués communautaires.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M Guillaume GRILLON.

ABSENTS : MM Patrick LAUFERON, Mme Angeline GORINI, M Anatole SAGOT, Mme Florence GARNIER, M Jean-Louis LAURENT, Mmes Monique RAUX, M René LOBET, Mme Anne-Marie MARILLER, M Ludovic CHARLES, Mme Véronique PROST, MM Jean-Louis MARTIN, Gérard TREMERAY, Mme Agnès COMEAU, MM Jean-Baptiste PIERRE, Jean-Yves JEANNIN.

EXCUSEES : Mmes Sandrine GASSIER, Catherine LEFLOND, Magali ROUCH PAULIN.

ONT DONNÉ POUVOIR : M Vincent CHAUVET à Mme Véronique PACAUT, Mme Cathy NICOLAO VERDENET à Mme Monique GATIER, M Patrick CAYEUX à Mme Françoise ANDRE, M Yann BAROU à Mme Francette GYBELS, M Stéphane FABRE à M Didier DEVOUCOUX, Mme Sarah PIGNOLET de FRESNE à Mme Céline GOUDIER POSZWA, M Métin ALBAYRAK à M Eric MARCHAND, Mme Maartje VAN VEEN à M Alain DICHANT, M Gilbert DARROUX à M Jean-Louis CORMIER, M Frédéric BROCHOT à Mme Marie-Claude BARNAY (jusqu'à la question n°1g), M Michaël GUIJO à Mme Anne-Marie DUCREUX, Mme Jacqueline GENTY à M Jean-Louis PORCHERET, MM Jean-Michel PREVOTAT à Mme Dominique COULON, Dominique COMMEAU à M Guillaume GRILLON, Jacques ROY à M Gérard BERGERET, Pierre THOMAS à Gilles BERRET, Alain d'ANGLEJAN à François DE GUELIS, Michel MENAGER à Jean-François ALUZE, Augustin de CHAMPEAUX à Mme Andrée MENARGUEZ.

2024/160

Objet : SIRTOM SPANC – approbation du rapport d'activité 2023.

**Rapport de Monsieur Dominique COMMEAU,
Vice-Président**

Chers collègues,

Lors de sa réunion du 27 juin 2024, le comité syndical du SIRTOM de la région de Chagny a adopté le rapport d'activité 2023 du Service Public d'Assainissement Non Collectif.

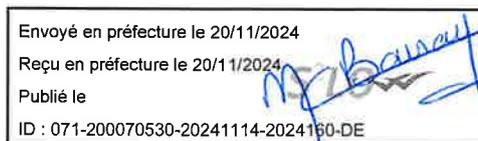
Le nombre total d'installations sur le territoire couvert par le SPANC est estimé à 2665.

Au cours de l'année 2023, 453 rapports ont été établis, dont 48 pour le contrôle de conception et de bonne exécution, et 405 pour le diagnostic de bon fonctionnement. Le taux de conformité de ces installations, est de 32 %.

Le montant de la redevance annuelle est fixé à 24 €.

Les résultats du compte administratif 2022 sont également présentés avec un excédent de fonctionnement de 24.115,44 € et un excédent d'investissement de 17.994,94 €.

**Le conseil communautaire a pris acte
du rapport d'activité 2023 du SPANC du SIRTOM de la région de Chagny.**



Fait les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme
La Présidente,
Marie-Claude BARNAY

SÉANCE ORDINAIRE DU 14 NOVEMBRE 2024

ÉTAIENT PRÉSENTS : MM Louis BASDEVANT (jusqu'à la question n°5a), délégué d'Anost, Eric MARCHAND, Mme Véronique PACAUT, M Didier DEVOUCOUX, Mmes Françoise ANDRE, Céline GOUDIER POSZWA, Francette GYBELS, MM Alain DICHANT, Jean-Louis CORMIER, Mme Monique GATIER, M Frédéric BROCHOT (à partir de la question n°1g), délégués d'Autun, Mme Christine CLEMENT, suppléante, (représentant M. Stéphane FAVRE), déléguée d'Auxy, MM François DE GUELIS (à partir de la question n° 1^e), délégué de Brion, Jean-François ALUZE, délégué de Broye, Fabrice VOILLOT, délégué de Charbonnat, Pascal POMMÉ, délégué de Chissey en Morvan, Gérard BERGERET, délégué de Cordesse, Emile LECONTE, Mme Laetitia PERRIER, délégués de Couches, MM Thierry BABOUILLARD (à partir de la question n°1a), délégué de Créot, André LHOSTE, Mme Dominique COULON, délégués de Curgy, M Norbert ESTIENNE GAUTIER, délégué de Cussy en Morvan, M Franck GUYARD, suppléant (représentant M Jean-Claude LHOSTE), délégué de Dracy Saint-Loup, Mme Catherine AMIOT (à partir de la question C), déléguée d'Epertully, M Jean-François NICOLAS, Mme Aurore COMBARET CLAIRE, délégués d'Épinac, M Guillaume GRILLON, Mme Yolande FLECHE, délégués d'Étang sur Arroux, M Jacques BOUCHOT, délégué de La Chapelle sous Uchon, Mme Marie-Claude BARNAY, déléguée de La Grande Verrière, M Yannick BOUTHIERE, délégué de La Tagnière, Mmes Françoise DURIAU, déléguée de Lucenay l'Évêque, Isabelle JOLY, déléguée de Monthelon, MM Jean-Luc MICHELOT, délégué de Saint-Emiland, Xavier DUVIGNAUD, délégué de Saint-Eugène, Gilles PILLOT, délégué de Saint-Forgeot, Franck LEQUEU, délégué de Saint-Gervais sur Couches, Gérard POIGNANT (à partir de la question n°1a), délégué de Saint-Jean de Trézy, Michel PILARD, délégué de Saint-Léger du Bois, Mme Anne-Marie DUCREUX, déléguée de Saint-Léger sous Beuvray, M Bruno MARECHAL, délégué de Saint-Martin de Commune, Olivier BARRÉ, délégué de Saint-Maurice lès Couches, Gilles BERRET, délégué de Saint-Nizier sur Arroux, Christian DEMIZIEUX, délégué de Saint-Prix, Mme Christine CANON, déléguée de Saisy, M Emmanuel ROUCHER, délégué de Sully, Mme Andrée MENARGUEZ, déléguée de Tavernay, MM Jean-Louis PORCHERET, délégué de Tintry, Guy FEDERSPIELD, délégué d'Uchon, délégués communautaires.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M Guillaume GRILLON.

ABSENTS : MM Patrick LAUFERON, Mme Angeline GORINI, M Anatole SAGOT, Mme Florence GARNIER, M Jean-Louis LAURENT, Mmes Monique RAUX, M René LOBET, Mme Anne-Marie MARILLER, M Ludovic CHARLES, Mme Véronique PROST, MM Jean-Louis MARTIN, Gérard TREMERAY, Mme Agnès COMEAU, MM Jean-Baptiste PIERRE, Jean-Yves JEANNIN.

EXCUSEES : Mmes Sandrine GASSIER, Catherine LEFLOND, Magali ROUCH PAULIN.

ONT DONNE POUVOIR : M Vincent CHAUVET à Mme Véronique PACAUT, Mme Cathy NICOLAO VERDENET à Mme Monique GATIER, M Patrick CAYEUX à Mme Françoise ANDRE, M Yann BAROU à Mme Francette GYBELS, M Stéphane FABRE à M Didier DEVOUCOUX, Mme Sarah PIGNOLET de FRESNE à Mme Céline GOUDIER POSZWA, M Métin ALBAYRAK à M Eric MARCHAND, Mme Maartje VAN VEEN à M Alain DICHANT, M Gilbert DARROUX à M Jean-Louis CORMIER, M Frédéric BROCHOT à Mme Marie-Claude BARNAY (jusqu'à la question n°1g), M Michaël GUIJO à Mme Anne-Marie DUCREUX, Mme Jacqueline GENTY à M Jean-Louis PORCHERET, MM Jean-Michel PREVOTAT à Mme Dominique COULON, Dominique COMMEAU à M Guillaume GRILLON, Jacques ROY à M Gérard BERGERET, Pierre THOMAS à Gilles BERRET, Alain d'ANGLEJAN à François DE GUELIS, Michel MENAGER à Jean-François ALUZE, Augustin de CHAMPEAUX à Mme Andrée MENARGUEZ.

2024/161

Objet : SMEVOM – approbation du rapport d'activité 2023.

**Rapport de Monsieur Dominique COMMEAU,
Vice-Président**

Chers Collègues,

Etendu sur 170 communes, le SMEVOM compte aujourd'hui plus de 117 000 habitants répartis sur un territoire de 3 600 km². Il est composé de six EPCI : la CC du Grand Charolais, la CC Entre Arroux Loire et Somme, la CC du Grand Autunois-Morvan, la CC du Brionnais Sud Bourgogne, la CC du canton de Marcigny et la CC du canton de Semur en Brionnais.

Lors de sa réunion du 12 septembre 2024, le conseil syndical du SMEVOM du Charolais Brionnais et Autunois a adopté le rapport d'activité 2023 du syndicat, qui représente notamment un bilan des actions menées dans l'année (traitement des déchets, compostage, prévention des déchets, communication, ...) et les éléments budgétaires (marché en cours, études, recettes éco-organismes).

Sur le Grand Autunois-Morvan (hors secteur SIRTOM de Chagny) ont été traités en 2023 6658,1 t d'ordures ménagères (-697.5 t par rapport à 2022).

Parallèlement au traitement des ordures ménagères, les tonnages recyclables ont été les suivants :

- 401,4 tonnes de carton de déchèteries,
- 911,6 tonnes de recyclables (emballages + papiers journaux),
- 1150,7 tonnes de verre,

Le rapport d'activité met également en avant la composition du bureau syndical ainsi que la composition des différentes commissions.

**Le conseil communautaire a pris acte
du rapport d'activité 2023 du SMEVOM du Charolais-Brionnais et Autunois.**



Fait les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme
La Présidente,
Marie-Claude BARNAY

SÉANCE ORDINAIRE DU 14 NOVEMBRE 2024

ÉTAIENT PRÉSENTS : MM Louis BASDEVANT (jusqu'à la question n°5a), délégué d'Anost, Eric MARCHAND, Mme Véronique PACAUT, M Didier DEVOUCOUX, Mmes Françoise ANDRE, Céline GOUDIER POSZWA, Francette GYBELS, MM Alain DICHANT, Jean-Louis CORMIER, Mme Monique GATIER, M Frédéric BROCHOT (à partir de la question n°1g), délégués d'Autun, Mme Christine CLEMENT, suppléante, (représentant M. Stéphane FAVRE), déléguée d'Auxy, MM François DE GUELIS (à partir de la question n° 1^e), délégué de Brion, Jean-François ALUZE, délégué de Broye, Fabrice VOILLOT, délégué de Charbonnat, Pascal POMMÉ, délégué de Chissey en Morvan, Gérard BERGERET, délégué de Cordesse, Emile LECONTE, Mme Laetitia PERRIER, délégués de Couches, MM Thierry BABOUILLARD (à partir de la question n°1a), délégué de Créot, André LHOSTE, Mme Dominique COULON, délégués de Curgy, M Norbert ESTIENNE GAUTIER, délégué de Cussy en Morvan, M Franck GUYARD, suppléant (représentant M Jean-Claude LHOSTE), délégué de Dracy Saint-Loup, Mme Catherine AMIOT (à partir de la question C), déléguée d'Épertully, M Jean-François NICOLAS, Mme Aurore COMBARET CLAIRE, délégués d'Épinac, M Guillaume GRILLON, Mme Yolande FLECHE, délégués d'Étang sur Arroux, M Jacques BOUCHOT, délégué de La Chapelle sous Uchon, Mme Marie-Claude BARNAY, déléguée de La Grande Verrière, M Yannick BOUTHIERE, délégué de La Tagnière, Mmes Françoise DURIAU, déléguée de Lucenay l'Évêque, Isabelle JOLY, déléguée de Monthelon, MM Jean-Luc MICHELOT, délégué de Saint-Emiland, Xavier DUVIGNAUD, délégué de Saint-Eugène, Gilles PILLOT, délégué de Saint-Forgeot, Franck LEQUEU, délégué de Saint-Gervais sur Couches, Gérard POIGNANT (à partir de la question n°1a), délégué de Saint-Jean de Trézy, Michel PILARD, délégué de Saint-Léger du Bois, Mme Anne-Marie DUCREUX, déléguée de Saint-Léger sous Beuvray, M Bruno MARECHAL, délégué de Saint-Martin de Commune, Olivier BARRÉ, délégué de Saint-Maurice lès Couches, Gilles BERRET, délégué de Saint-Nizier sur Arroux, Christian DEMIZIEUX, délégué de Saint-Prix, Mme Christine CANON, déléguée de Saisy, M Emmanuel ROUCHER, délégué de Sully, Mme Andrée MENARGUEZ, déléguée de Tavernay, MM Jean-Louis PORCHERET, délégué de Tintry, Guy FEDERSPIELD, délégué d'Uchon, délégués communautaires.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M Guillaume GRILLON.

ABSENTS : MM Patrick LAUFERON, Mme Angeline GORINI, M Anatole SAGOT, Mme Florence GARNIER, M Jean-Louis LAURENT, Mmes Monique RAUX, M René LOBET, Mme Anne-Marie MARILLER, M Ludovic CHARLES, Mme Véronique PROST, MM Jean-Louis MARTIN, Gérard TREMERAY, Mme Agnès COMEAU, MM Jean-Baptiste PIERRE, Jean-Yves JEANNIN.

EXCUSEES : Mmes Sandrine GASSIER, Catherine LEFLOND, Magali ROUCH PAULIN.

ONT DONNÉ POUVOIR : M Vincent CHAUVET à Mme Véronique PACAUT, Mme Cathy NICOLAO VERDENET à Mme Monique GATIER, M Patrick CAYEUX à Mme Françoise ANDRE, M Yann BAROU à Mme Francette GYBELS, M Stéphane FABRE à M Didier DEVOUCOUX, Mme Sarah PIGNOLET de FRESNE à Mme Céline GOUDIER POSZWA, M Métin ALBAYRAK à M Eric MARCHAND, Mme Maartje VAN VEEN à M Alain DICHANT, M Gilbert DARROUX à M Jean-Louis CORMIER, M Frédéric BROCHOT à Mme Marie-Claude BARNAY (jusqu'à la question n°1g), M Michaël GUIJO à Mme Anne-Marie DUCREUX, Mme Jacqueline GENTY à M Jean-Louis PORCHERET, MM Jean-Michel PREVOTAT à Mme Dominique COULON, Dominique COMMEAU à M Guillaume GRILLON, Jacques ROY à M Gérard BERGERET, Pierre THOMAS à Gilles BERRET, Alain d'ANGLEJAN à François DE GUELIS, Michel MENAGER à Jean-François ALUZE, Augustin de CHAMPEAUX à Mme Andrée MENARGUEZ.

2024/162

Objet : Aide à l'immobilier de la Communauté de Communes du Grand Autunois Morvan (CCGAM), au titre du dispositif de soutien au dernier établissement commercial ou artisanal d'une commune.

**Rapport de Monsieur Vincent CHAUVET,
Vice-président**

Chers Collègues,

Vu la délibération du 19 décembre 2018, instaurant une aide à l'immobilier au dernier établissement hôtelier, commercial ou artisanal d'une commune de la Communauté de Communes du Grand Autunois Morvan.

Vu la délibération du 31 mars 2021, modifiant le règlement d'intervention de cette aide à l'immobilier de la Communauté de Communes du Grand Autunois Morvan,

Lors de la commission des aides du 10 septembre dernier, le dossier présenté ci-dessous préalablement instruit par la CCI Côte d'Or / Saône-et-Loire, métropole de Bourgogne a été étudié et a un reçu un avis favorable.

Il s'agit de la SAS « **Les Chevaliers** » Epicerie d'Antully « L'Epicerie d'à Côté », dont les gérants sont Monsieur et Madame Chevalier. Il s'agit d'une entreprise familiale, le salarié de l'épicerie étant le fils, Monsieur Kévin Chevalier.

La commune d'Antully s'est beaucoup investie dans ce projet d'épicerie multiservice en effectuant elle-même les principaux investissements pour réhabiliter le local. La commune a établi un bail commercial avec les gérants avec un loyer progressif.

La famille Chevalier a également largement contribué dans l'investissement de ce nouveau commerce et propose un large panel de produits et de service avec une grande amplitude d'ouverture.

Ce commerce est ouvert depuis mars et de nombreuses animations et nouveaux services (Produits locaux, FDJ, dépôt de pain, presse locale, coin coiffure...) ont été proposées aux habitants de la commune et des environs.

Conformément au nouveau règlement délibéré en mars 2021, la commission des aides a émis un avis favorable pour l'attribution d'une subvention de 2.500 € par la CCGAM qui se justifie par la situation rurale de l'emplacement et les services offerts aux habitants.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

ATTRIBUE une subvention de 2.500 € à la SAS « Les Chevaliers » à Antully.

AUTORISE Madame la Présidente ou l'un des vice-présidents ayant délégation à signer tout document se rapportant à ce dossier.



Fait les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme
La Présidente,
Marie-Claude BARNAY

SÉANCE ORDINAIRE DU 14 NOVEMBRE 2024

ÉTAIENT PRÉSENTS : MM Louis BASDEVANT (jusqu'à la question n°5a), délégué d'Anost, Eric MARCHAND, Mme Véronique PACAUT, M Didier DEVOUCOUX, Mmes Françoise ANDRE, Céline GOUDIER POSZWA, Francette GYBELS, MM Alain DICHANT, Jean-Louis CORMIER, Mme Monique GATIER, M Frédéric BROCHOT (à partir de la question n°1g), délégués d'Autun, Mme Christine CLEMENT, suppléante, (représentant M. Stéphane FAVRE), déléguée d'Auxy, MM François DE GUELIS (à partir de la question n° 1^e), délégué de Brion, Jean-François ALUZE, délégué de Broye, Fabrice VOILLOT, délégué de Charbonnat, Pascal POMMÉ, délégué de Chissey en Morvan, Gérard BERGERET, délégué de Cordesse, Emile LECONTE, Mme Laetitia PERRIER, délégués de Couches, MM Thierry BABOUILLARD (à partir de la question n°1a), délégué de Créot, André LHOSTE, Mme Dominique COULON, délégués de Curgy, M Norbert ESTIENNE GAUTIER, délégué de Cussy en Morvan, M Franck GUYARD, suppléant (représentant M Jean-Claude LHOSTE), délégué de Dracy Saint-Loup, Mme Catherine AMIOT (à partir de la question C), déléguée d'Épertully, M Jean-François NICOLAS, Mme Aurore COMBARET CLAIRE, délégués d'Épinac, M Guillaume GRILLON, Mme Yolande FLECHE, délégués d'Étang sur Arroux, M Jacques BOUCHOT, délégué de La Chapelle sous Uchon, Mme Marie-Claude BARNAY, déléguée de La Grande Verrière, M Yannick BOUTHIERE, délégué de La Tagnière, Mmes Françoise DURIAU, déléguée de Lucenay l'Évêque, Isabelle JOLY, déléguée de Monthelon, MM Jean-Luc MICHELOT, délégué de Saint-Emiland, Xavier DUVIGNAUD, délégué de Saint-Eugène, Gilles PILLOT, délégué de Saint-Forgeot, Franck LEQUEU, délégué de Saint-Gervais sur Couches, Gérard POIGNANT (à partir de la question n°1a), délégué de Saint-Jean de Trézy, Michel PILARD, délégué de Saint-Léger du Bois, Mme Anne-Marie DUCREUX, déléguée de Saint-Léger sous Beuvray, M Bruno MARECHAL, délégué de Saint-Martin de Commune, Olivier BARRÉ, délégué de Saint-Maurice lès Couches, Gilles BERRET, délégué de Saint-Nizier sur Arroux, Christian DEMIZIEUX, délégué de Saint-Prix, Mme Christine CANON, déléguée de Saisy, M Emmanuel ROUCHER, délégué de Sully, Mme Andrée MENARGUEZ, déléguée de Tavernay, MM Jean-Louis PORCHERET, délégué de Tintry, Guy FEDERSPIELD, délégué d'Uchon, délégués communautaires.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M Guillaume GRILLON.

ABSENTS : MM Patrick LAUFERON, Mme Angeline GORINI, M Anatole SAGOT, Mme Florence GARNIER, M Jean-Louis LAURENT, Mmes Monique RAUX, M René LOBET, Mme Anne-Marie MARILLER, M Ludovic CHARLES, Mme Véronique PROST, MM Jean-Louis MARTIN, Gérard TREMERAY, Mme Agnès COMEAU, MM Jean-Baptiste PIERRE, Jean-Yves JEANNIN.

EXCUSEES : Mmes Sandrine GASSIER, Catherine LEFLOND, Magali ROUCH PAULIN.

ONT DONNE POUVOIR : M Vincent CHAUVET à Mme Véronique PACAUT, Mme Cathy NICOLAO VERDENET à Mme Monique GATIER, M Patrick CAYEUX à Mme Françoise ANDRE, M Yann BAROU à Mme Francette GYBELS, M Stéphane FABRE à M Didier DEVOUCOUX, Mme Sarah PIGNOLET de FRESNE à Mme Céline GOUDIER POSZWA, M Métin ALBAYRAK à M Eric MARCHAND, Mme Maartje VAN VEEN à M Alain DICHANT, M Gilbert DARROUX à M Jean-Louis CORMIER, M Frédéric BROCHOT à Mme Marie-Claude BARNAY (jusqu'à la question n°1g), M Michaël GUIJO à Mme Anne-Marie DUCREUX, Mme Jacqueline GENTY à M Jean-Louis PORCHERET, MM Jean-Michel PREVOTAT à Mme Dominique COULON, Dominique COMMEAU à M Guillaume GRILLON, Jacques ROY à M Gérard BERGERET, Pierre THOMAS à Gilles BERRET, Alain d'ANGLEJAN à François DE GUELIS, Michel MENAGER à Jean-François ALUZE, Augustin de CHAMPEAUX à Mme Andrée MENARGUEZ.

2024/163

Objet : Aide à l'immobilier de la Communauté de Communes du Grand Autunois Morvan (CCGAM), au titre du dispositif de soutien au dernier établissement hôtelier, commercial ou artisanal d'une commune.

**Rapport de Monsieur Vincent CHAUVET,
Vice-président**

Chers Collègues,

Vu la délibération du 19 décembre 2018, instaurant une aide à l'immobilier au dernier établissement hôtelier, commercial ou artisanal d'une commune de la Communauté de Communes du Grand Autunois Morvan.

Vu la délibération du 31 mars 2021, modifiant le règlement d'intervention de cette aide à l'immobilier de la Communauté de Communes du Grand Autunois Morvan,

Lors de la commission des aides du 10 septembre dernier, le dossier présenté ci-dessous préalablement instruit par la CCI Côte d'Or / Saône-et-Loire, métropole de Bourgogne a été étudié et a un reçu un avis favorable.

Il s'agit de la SASU « **Hôte Antique** », auberge de La Tagnière, tenue par Madame Aurélie BOLLOT.

L'établissement est composé d'une salle bar et d'une salle de restaurant pour une capacité totale de 40 couverts. Mme BOLLOT gère l'auberge depuis 2022 et propose une cuisine familiale basée sur des produits du terroir.

En plus de cette salle de restauration, l'auberge dispose de 3 chambres à l'étage et accessible par l'extérieur. En raison de ses infrastructures, l'auberge ne peut pas répondre aux normes d'isolement contre le feu et ne respecte pas la réglementation de sécurité incendie pour les petites structures hôtelières.

Des travaux d'un montant de plus de 10.000 € supportés par Madame BOLLOT permettront de requalifier l'auberge en « Petit établissement hôtelier ».

La commune de La Tagnière s'acquittera des frais relatifs au bureau de contrôle et versera également une subvention de 2.500 € à la gérante de l'Auberge.

Conformément au nouveau règlement délibéré en mars 2021, la commission des aides a émis un avis favorable pour l'attribution d'une subvention de 2.500 € par la CCGAM qui se justifie par la ruralité de l'emplacement et les services offerts aux résidents locaux, aux visiteurs de la commune ainsi qu'aux touristes qui pourront trouver sur place un hébergement répondant aux normes de sécurité.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

ATTRIBUE une subvention de 2.500 € à la SASU « HOTE ANTIQUE » à La Tagnière.

AUTORISE Madame la Présidente ou l'un des vice-présidents ayant délégation à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Envoyé en préfecture le 20/11/2024
Reçu en préfecture le 20/11/2024
Publié le 20/11/2024
ID : 071-200070530-20241114-2024163-DE

Fait les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme
La Présidente,
Marie-Claude BARNAY

SÉANCE ORDINAIRE DU 14 NOVEMBRE 2024

ÉTAIENT PRÉSENTS : MM Louis BASDEVANT (jusqu'à la question n°5a), délégué d'Anost, Eric MARCHAND, Mme Véronique PACAUT, M Didier DEVOUCOUX, Mmes Françoise ANDRE, Céline GOUDIER POSZWA, Francette GYBELS, MM Alain DICHANT, Jean-Louis CORMIER, Mme Monique GATIER, M Frédéric BROCHOT (à partir de la question n°1g), délégués d'Autun, Mme Christine CLEMENT, suppléante, (représentant M. Stéphane FAVRE), déléguée d'Auxy, MM François DE GUELIS (à partir de la question n° 1^e), délégué de Brion, Jean-François ALUZE, délégué de Broye, Fabrice VOILLOT, délégué de Charbonnat, Pascal POMMÉ, délégué de Chissey en Morvan, Gérard BERGERET, délégué de Cordesse, Emile LÉCONTE, Mme Laetitia PERRIER, délégués de Couches, MM Thierry BABOUILLARD (à partir de la question n°1a), délégué de Créot, André LHOSTE, Mme Dominique COULON, délégués de Curgy, M Norbert ESTIENNE GAUTIER, délégué de Cussy en Morvan, M Franck GUYARD, suppléant (représentant M Jean-Claude LHOSTE), délégué de Dracy Saint-Loup, Mme Catherine AMIOT (à partir de la question C), déléguée d'Épertully, M Jean-François NICOLAS, Mme Aurore COMBARET CLAIRE, délégués d'Épinac, M Guillaume GRILLON, Mme Yolande FLECHE, délégués d'Étang sur Arroux, M Jacques BOUCHOT, délégué de La Chapelle sous Uchon, Mme Marie-Claude BARNAY, déléguée de La Grande Verrière, M Yannick BOUTHIERE, délégué de La Tagnière, Mmes Françoise DURIAU, déléguée de Lucenay l'Évêque, Isabelle JOLY, déléguée de Monthelon, MM Jean-Luc MICHELOT, délégué de Saint-Emiland, Xavier DUVIGNAUD, délégué de Saint-Eugène, Gilles PILLOT, délégué de Saint-Forgeot, Franck LEQUEU, délégué de Saint-Gervais sur Couches, Gérard POIGNANT (à partir de la question n°1a), délégué de Saint-Jean de Trézy, Michel PILARD, délégué de Saint-Léger du Bois, Mme Anne-Marie DUCREUX, déléguée de Saint-Léger sous Beuvray, M Bruno MARECHAL, délégué de Saint-Martin de Commune, Olivier BARRÉ, délégué de Saint-Maurice lès Couches, Gilles BERRET, délégué de Saint-Nizier sur Arroux, Christian DEMIZIEUX, délégué de Saint-Prix, Mme Christine CANON, déléguée de Saisy, M Emmanuel ROUCHER, délégué de Sully, Mme Andrée MENARGUEZ, déléguée de Tavernay, MM Jean-Louis PORCHERET, délégué de Tintry, Guy FEDERSPIELD, délégué d'Uchon, délégués communautaires.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M Guillaume GRILLON.

ABSENTS : MM Patrick LAUFERON, Mme Angeline GORINI, M Anatole SAGOT, Mme Florence GARNIER, M Jean-Louis LAURENT, Mmes Monique RAUX, M René LOBET, Mme Anne-Marie MARILLER, M Ludovic CHARLES, Mme Véronique PROST, MM Jean-Louis MARTIN, Gérard TREMERAY, Mme Agnès COMEAU, MM Jean-Baptiste PIERRE, Jean-Yves JEANNIN.

EXCUSEES : Mmes Sandrine GASSIER, Catherine LEFLOND, Magali ROUCH PAULIN.

ONT DONNÉ POUVOIR : M Vincent CHAUVET à Mme Véronique PACAUT, Mme Cathy NICOLAO VERDENET à Mme Monique GATIER, M Patrick CAYEUX à Mme Françoise ANDRE, M Yann BAROU à Mme Francette GYBELS, M Stéphane FABRE à M Didier DEVOUCOUX, Mme Sarah PIGNOLET de FRESNE à Mme Céline GOUDIER POSZWA, M Métin ALBAYRAK à M Eric MARCHAND, Mme Maartje VAN VEEN à M Alain DICHANT, M Gilbert DARROUX à M Jean-Louis CORMIER, M Frédéric BROCHOT à Mme Marie-Claude BARNAY (jusqu'à la question n°1g), M Michaël GUIJO à Mme Anne-Marie DUCREUX, Mme Jacqueline GENTY à M Jean-Louis PORCHERET, MM Jean-Michel PREVOTAT à Mme Dominique COULON, Dominique COMMEAU à M Guillaume GRILLON, Jacques ROY à M Gérard BERGERET, Pierre THOMAS à Gilles BERRET, Alain d'ANGLEJAN à François DE GUELIS, Michel MENAGER à Jean-François ALUZE, Augustin de CHAMPEAUX à Mme Andrée MENARGUEZ.

2024/164

Objet : Adoption de la participation de la Communauté de communes du Grand Autunois Morvan à l'appel à investissement privé du SYDESL pour les bornes IRVE.

**Rapport de Monsieur Frédéric BROCHOT,
Vice-président**

Chers Collègues,

Vu les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L. 2224-37 alinéa 5, permettant la mise en place par « autorités organisatrices d'un réseau public de distribution d'électricité mentionnées à l'article L. 2224-31 d'un schéma directeur de développement des infrastructures de recharge ouvertes au public pour les véhicules électriques et les véhicules hybrides rechargeables »,

Vu l'article L. 2122-1-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques définissant l'Appel à Initiative Privé (AIP),

Vu la délibération n° CS24-033 du 10 juin 2024 relative à la stratégie de déploiement de bornes IRVE en Saône et Loire par le SYDESL, et au vote du Schéma Directeur des Installations de Recharge pour Véhicules Electriques,

Considérant les besoins croissants en matière de mobilité électrique et de progrès technologique, le SYDESL a élaboré pour les années à venir un Schéma Directeur de développement des Infrastructures de Recharge pour Véhicules Electriques (SDIRVE) déposé en préfecture le 20 juin 2024 et validé par Monsieur le Préfet le 15 juillet 2024. Ce schéma fait part d'une vision prospective possible des besoins du territoire basée sur un panel d'hypothèses déterminées lors de sa réalisation et recommande de possibles actions à mettre en œuvre,

Considérant que l'État a fait du développement des véhicules décarbonés une priorité importante de sa politique de réduction des gaz à effet de serre et que le véhicule électrique constitue une opportunité « verte » incontournable pour notre Pays,

Considérant que les besoins en matière d'infrastructures de recharges pour véhicules électriques seront croissants dans les prochaines années pour répondre aux défis des évolutions de la mobilité,

Considérant que le SYDESL a pris le parti d'engager un programme de déploiement d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables (IRVE), et ce à travers un maillage harmonieux et cohérent de son territoire, présenté dans le schéma départemental sus visé,

Considérant que le SYDESL souhaite engager un appel à initiative privée pour le déploiement d'infrastructures de recharges pour véhicules électriques et hybrides rechargeables (IRVE), et ce à travers un maillage cohérent couvrant l'ensemble du département,

Vu les recommandations du SDIRVE, et afin de compléter l'action publique en renforçant l'efficacité et la portée du réseau de bornes de recharge sur le département, le SYDESL envisage de solliciter des investissements privés à travers un Appel à Initiatives Privées (AIP) visant à identifier un opérateur capable de financer, construire, exploiter et commercialiser ces nouvelles bornes de recharge électrique. L'ambition du Schéma Directeur et de l'AIP est de constituer un cadre commun d'intervention au bénéfice du territoire et de ses habitants,

Considérant que la CCGAM peut être impactée par un déploiement d'infrastructure porté par l'opérateur privé, aucune contribution financière sera demandée à la CCGAM, dans le cadre de l'AIP, tant sur l'investissement que sur le fonctionnement,

Considérant que pour inscrire la CCGAM dans le programme de déploiement des infrastructures de recharge de l'AIP porté par le SYDESL, il convient de confirmer l'engagement de la CCGAM sur sa participation à ce dispositif d'installation d'infrastructure de recharge,

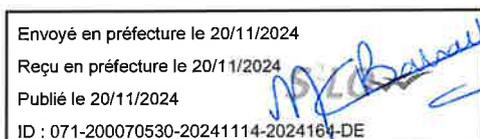
Considérant que le ou les infrastructure(s) de recharge doit/doivent être installée(s) sur le domaine public ou privé intercommunal, il y a lieu d'établir, entre l'opérateur, le SYDESL et la CCGAM une convention d'occupation du domaine public ou privé, qui définit le nombre, la typologie et l'emplacement des infrastructures à installer.

Monsieur Michel PILARD, ne prenant pas part au vote,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

APPROUVE les travaux d'installation d'infrastructure(s) de recharge, sur le territoire de la CCGAM dans le cadre de l'appel à initiative privé lancé par le SYDESL ;

AUTORISE Madame la Présidente à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre du projet et notamment la convention d'occupation du domaine public et / ou privé.



Fait les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme
La Présidente,
Marie-Claude BARNAY

SÉANCE ORDINAIRE DU 14 NOVEMBRE 2024

ÉTAIENT PRÉSENTS : MM Louis BASDEVANT (jusqu'à la question n°5a), délégué d'Anost, Eric MARCHAND, Mme Véronique PACAUT, M Didier DEVOUCOUX, Mmes Françoise ANDRE, Céline GOUDIER POSZWA, Francette GYBELS, MM Alain DICHANT, Jean-Louis CORMIER, Mme Monique GATIER, M Frédéric BROCHOT (à partir de la question n°1g), délégués d'Autun, Mme Christine CLEMENT, suppléante, (représentant M. Stéphane FAVRE), déléguée d'Auxy, MM François DE GUELIS (à partir de la question n° 1^e), délégué de Brion, Jean-François ALUZE, délégué de Broye, Fabrice VOILLOT, délégué de Charbonnat, Pascal POMMÉ, délégué de Chissey en Morvan, Gérard BERGERET, délégué de Cordesse, Emile LECONTE, Mme Laetitia PERRIER, délégués de Couches, MM Thierry BABOUILLARD (à partir de la question n°1a), délégué de Créot, André LHOSTE, Mme Dominique COULON, délégués de Curgy, M Norbert ESTIENNE GAUTIER, délégué de Cussy en Morvan, M Franck GUYARD, suppléant (représentant M Jean-Claude LHOSTE), délégué de Dracy Saint-Loup, Mme Catherine AMIOT (à partir de la question C), déléguée d'Épertully, M Jean-François NICOLAS, Mme Aurore COMBARET CLAIRE, délégués d'Épinac, M Guillaume GRILLON, Mme Yolande FLECHE, délégués d'Étang sur Arroux, M Jacques BOUCHOT, délégué de La Chapelle sous Uchon, Mme Marie-Claude BARNAY, déléguée de La Grande Verrière, M Yannick BOUTHIERE, délégué de La Tagnière, Mmes Françoise DURIAU, déléguée de Lucenay l'Évêque, Isabelle JOLY, déléguée de Monthelon, MM Jean-Luc MICHELOT, délégué de Saint-Emiland, Xavier DUVIGNAUD, délégué de Saint-Eugène, Gilles PILLOT, délégué de Saint-Forgeot, Franck LEQUEU, délégué de Saint-Gervais sur Couches, Gérard POIGNANT (à partir de la question n°1a), délégué de Saint-Jean de Trézy, Michel PILARD, délégué de Saint-Léger du Bois, Mme Anne-Marie DUCREUX, déléguée de Saint-Léger sous Beuvray, M Bruno MARECHAL, délégué de Saint-Martin de Commune, Olivier BARRÉ, délégué de Saint-Maurice lès Couches, Gilles BERRET, délégué de Saint-Nizier sur Arroux, Christian DEMIZIEUX, délégué de Saint-Prix, Mme Christine CANON, déléguée de Saisy, M Emmanuel ROUCHER, délégué de Sully, Mme Andrée MENARGUEZ, déléguée de Tavernay, MM Jean-Louis PORCHERET, délégué de Tintry, Guy FEDERSPIELD, délégué d'Uchon, délégués communautaires.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M Guillaume GRILLON.

ABSENTS : MM Patrick LAUFERON, Mme Angeline GORINI, M Anatole SAGOT, Mme Florence GARNIER, M Jean-Louis LAURENT, Mmes Monique RAUX, M René LOBET, Mme Anne-Marie MARILLER, M Ludovic CHARLES, Mme Véronique PROST, MM Jean-Louis MARTIN, Gérard TREMERAY, Mme Agnès COMEAU, MM Jean-Baptiste PIERRE, Jean-Yves JEANNIN.

EXCUSEES : Mmes Sandrine GASSIER, Catherine LEFLOND, Magali ROUCH PAULIN.

ONT DONNE POUVOIR : M Vincent CHAUVET à Mme Véronique PACAUT, Mme Cathy NICOLAO VERDENET à Mme Monique GATIER, M Patrick CAYEUX à Mme Françoise ANDRE, M Yann BAROU à Mme Francette GYBELS, M Stéphane FABRE à M Didier DEVOUCOUX, Mme Sarah PIGNOLET de FRESNE à Mme Céline GOUDIER POSZWA, M Métin ALBAYRAK à M Eric MARCHAND, Mme Maartje VAN VEEN à M Alain DICHANT, M Gilbert DARROUX à M Jean-Louis CORMIER, M Frédéric BROCHOT à Mme Marie-Claude BARNAY (jusqu'à la question n°1g), M Michaël GUIJO à Mme Anne-Marie DUCREUX, Mme Jacqueline GENTY à M Jean-Louis PORCHERET, MM Jean-Michel PREVOTAT à Mme Dominique COULON, Dominique COMMEAU à M Guillaume GRILLON, Jacques ROY à M Gérard BERGERET, Pierre THOMAS à Gilles BERRET, Alain d'ANGLEJAN à François DE GUELIS, Michel MENAGER à Jean-François ALUZE, Augustin de CHAMPEAUX à Mme Andrée MENARGUEZ.

2024/165

Objet : Candidature pour la reconnaissance du Projet Alimentaire de Territoire (PAT) de la CCGAM au niveau 2 auprès de la Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt de Bourgogne Franche Comté (DRAAF BFC).

**Rapport de Monsieur Fabrice VOILLOT,
Vice-Président**

Chers Collègues,

Depuis 2018, la CCGAM développe un PAT (Projet alimentaire de territoire) avec un plan d'actions autour de 4 grands axes : restauration collective, éducation à la jeunesse, justice sociale et lutte contre le gaspillage alimentaire

Toutes les actions se font grâce à un partenariat fort avec des structures locales : Chambre d'Agriculture 71, GIEE de l'Autunois, CPIE Pays de Bourgogne, association des Ateliers Nomades...Et aussi grâce aux investissements de la CCGAM dans des outils de transformation structurants :

- L'abattoir d'Autun multi espèces avec atelier de découpe et de transformation
- La MIAM pour les scolaires et les repas à domicile

Les objectifs du PAT sont de :

- Contribuer à la transition écologique à travers des productions agricoles responsables, une lutte contre le gaspillage alimentaire et un travail au niveau de la restauration collective
- Développer la ressource et favoriser la création de valeur ajoutée sur notre territoire à travers la consolidation et le développement de filières locales, en installant de nouveaux agriculteurs et en dynamisant le milieu agricole
- Travailler la santé environnementale auprès des jeunes et des publics en précarité alimentaire
- Communiquer, partager et rendre reproductible notre expérience vers tous les publics, les territoires extérieurs et les institutions.

Le bilan du programme d'actions 2021-2024 est très satisfaisant avec :

- Le développement de collectifs d'agriculteurs : un collectif HVE (39 producteurs sur 7500ha), un groupe sur le maraîchage Bio (13 maraîchers), de nouvelles filières (légumineuses, agroforesterie)
- Un approvisionnement en local de la cuisine centrale (1/3 des achats sont fait sur notre territoire) et une formation de nos 170 agents de terrain à l'alimentation durable
- L'accompagnement à la création d'un magasin de producteurs
- Un état des lieux sur la transition agricole et les potentiels en énergie renouvelable des exploitations
- Une sensibilisation des jeunes à la santé environnementale (formation des encadrants, animations auprès des jeunes, création d'outils pédagogiques)
- Le développement de 4 groupes avec des publics en précarité alimentaire (ateliers cuisine, jardins partagés, animations)
- La création d'un nouvel évènement annuel « Fête Alim'En Terre »

Pour les 3 ans à venir, nous souhaitons conforter, développer et poursuivre toutes les actions ci-dessus et accentuer notre travail sur :

- La transmission des exploitations agricoles en accompagnant les cédants
- L'installation agricole et les filières territorialisées pour dynamiser l'agriculture et créer de la valeur ajoutée sur les exploitations de notre territoire
- Une alimentation de qualité pour tous, en construisant les prémises d'une sécurité sociale de l'alimentation
- La sensibilisation, en professionnalisant tous les acteurs de l'éducation à l'alimentation

Depuis le début d'année 2024, la CCGAM est labellisée PAT niveau 2. Depuis, les critères de reconnaissance de niveau 2 ont été renforcés afin d'assurer le caractère systémique des PAT, leur articulation avec les schémas structurants du territoire et un suivi renforcé de leur impact en matière de transition vers des systèmes alimentaires durables.

A cette fin, des diagnostics santé, précarité, environnement, social... sont nécessaires. La CCGAM les a déjà réalisés et elle peut donc prétendre à cette labellisation avec les nouveaux critères.

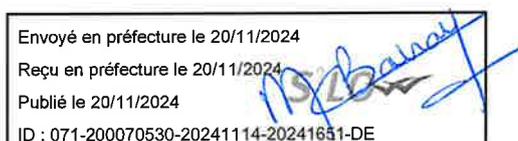
Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

AUTORISE la présidente de la CCGAM à candidater à la reconnaissance du PAT de la CCGAM (Projet alimentaire de territoire) au niveau 2 auprès de la DRAAF BFC.

APPROUVE le plan d'actions et de financement ci-dessous pour accéder à la reconnaissance du PAT de la CCGAM au niveau 2.

AUTORISE la présidente de la CCGAM à candidater à l'appel à projet de la DRAAF : « Soutien à la structuration des projets alimentaires territoriaux (PAT) de niveau 2 ».

AUTORISE la présidente de la CCGAM ou son représentant à signer tous documents afférant à ce dossier et à solliciter toutes subventions mobilisables pour réaliser le plan d'actions.



Fait les jours, mois et an que dessus,
Pour extrait conforme
La Présidente,
Marie-Claude BARNAY

SÉANCE ORDINAIRE DU 14 NOVEMBRE 2024

ÉTAIENT PRÉSENTS : MM Louis BASDEVANT (jusqu'à la question n°5a), délégué d'Anost, Eric MARCHAND, Mme Véronique PACAUT, M Didier DEVOUCOUX, Mmes Françoise ANDRE, Céline GOUDIER POSZWA, Francette GYBELS, MM Alain DICHANT, Jean-Louis CORMIER, Mme Monique GATIER, M Frédéric BROCHOT (à partir de la question n°1g), délégués d'Autun, Mme Christine CLEMENT, suppléante, (représentant M. Stéphane FAVRE), déléguée d'Auxy, MM François DE GUELIS (à partir de la question n° 1^e), délégué de Brion, Jean-François ALUZE, délégué de Broye, Fabrice VOILLOT, délégué de Charbonnat, Pascal POMMÉ, délégué de Chissey en Morvan, Gérard BERGERET, délégué de Cordesse, Emile LECONTE, Mme Laetitia PERRIER, délégués de Couches, MM Thierry BABOUILLARD (à partir de la question n°1a), délégué de Créot, André LHOSTE, Mme Dominique COULON, délégués de Curgy, M Norbert ESTIENNE GAUTIER, délégué de Cussy en Morvan, M Franck GUYARD, suppléant (représentant M Jean-Claude LHOSTE), délégué de Dracy Saint-Loup, Mme Catherine AMIOT (à partir de la question C), déléguée d'Epertully, M Jean-François NICOLAS, Mme Aurore COMBARET CLAIRE, délégués d'Épinac, M Guillaume GRILLON, Mme Yolande FLECHE, délégués d'Étang sur Arroux, M Jacques BOUCHOT, délégué de La Chapelle sous Uchon, Mme Marie-Claude BARNAY, déléguée de La Grande Verrière, M Yannick BOUTHIERE, délégué de La Tagnière, Mmes Françoise DURIAU, déléguée de Lucenay l'Évêque, Isabelle JOLY, déléguée de Monthelon, MM Jean-Luc MICHELOT, délégué de Saint-Emiland, Xavier DUVIGNAUD, délégué de Saint-Eugène, Gilles PILLOT, délégué de Saint-Forgeot, Franck LEQUEU, délégué de Saint-Gervais sur Couches, Gérard POIGNANT (à partir de la question n°1a), délégué de Saint-Jean de Trézy, Michel PILARD, délégué de Saint-Léger du Bois, Mme Anne-Marie DUCREUX, déléguée de Saint-Léger sous Beuvray, M Bruno MARECHAL, délégué de Saint-Martin de Commune, Olivier BARRÉ, délégué de Saint-Maurice lès Couches, Gilles BERRET, délégué de Saint-Nizier sur Arroux, Christian DEMIZIEUX, délégué de Saint-Prix, Mme Christine CANON, déléguée de Saisy, M Emmanuel ROUCHER, délégué de Sully, Mme Andrée MENARGUEZ, déléguée de Tavernay, MM Jean-Louis PORCHERET, délégué de Tintry, Guy FEDERSPIELD, délégué d'Uchon, délégués communautaires.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M Guillaume GRILLON.

ABSENTS : MM Patrick LAUFERON, Mme Angeline GORINI, M Anatole SAGOT, Mme Florence GARNIER, M Jean-Louis LAURENT, Mmes Monique RAUX, M René LOBET, Mme Anne-Marie MARILLER, M Ludovic CHARLES, Mme Véronique PROST, MM Jean-Louis MARTIN, Gérard TREMERAY, Mme Agnès COMEAU, MM Jean-Baptiste PIERRE, Jean-Yves JEANNIN.

EXCUSEES : Mmes Sandrine GASSIER, Catherine LEFLOND, Magali ROUCH PAULIN.

ONT DONNÉ POUVOIR : M Vincent CHAUVET à Mme Véronique PACAUT, Mme Cathy NICOLAO VERDENET à Mme Monique GATIER, M Patrick CAYEUX à Mme Françoise ANDRE, M Yann BAROU à Mme Francette GYBELS, M Stéphane FABRE à M Didier DEVOUCOUX, Mme Sarah PIGNOLET de FRESNE à Mme Céline GOUDIER POSZWA, M Métin ALBAYRAK à M Eric MARCHAND, Mme Maartje VAN VEEN à M Alain DICHANT, M Gilbert DARROUX à M Jean-Louis CORMIER, M Frédéric BROCHOT à Mme Marie-Claude BARNAY (jusqu'à la question n°1g), M Michaël GUIJO à Mme Anne-Marie DUCREUX, Mme Jacqueline GENTY à M Jean-Louis PORCHERET, MM Jean-Michel PREVOTAT à Mme Dominique COULON, Dominique COMMEAU à M Guillaume GRILLON, Jacques ROY à M Gérard BERGERET, Pierre THOMAS à Gilles BERRET, Alain d'ANGLEJAN à François DE GUELIS, Michel MENAGER à Jean-François ALUZE, Augustin de CHAMPEAUX à Mme Andrée MENARGUEZ.

2024/166

Objet : Demande d'autorisation de conventionnement entre la CCGAM, l'Office de Tourisme du Grand Autunois Morvan (OT) et La Chambre de Commerce et d'Industrie de Côte-d'Or - Saône-et-Loire (CCI).

**Rapport de Madame Véronique PACAUT
Vice-présidente**

Chers Collègues,

Dans le cadre de l'Opération de Revitalisation du Territoire (ORT), portée par la Communauté de Communes du Grand Autunois Morvan, le secteur du tourisme a été identifié comme un levier de développement économique et d'attractivité du territoire.

Dans ce cadre, la CCGAM, l'OT et la CCI ont décidé d'unir leurs efforts et formaliser leur collaboration à travers la rédaction d'une Convention-Cadre de partenariat d'une durée d'un an.

L'objet de la Convention porte sur les enjeux de proximité, d'attractivité touristique, d'adaptation de l'offre touristique à la demande et à l'accueil de la clientèle touristique et d'investisseur dans ce secteur.

A ce titre, il s'agira notamment :

- D'actualiser le diagnostic et les études concernant le tourisme et mettre en place un observatoire de l'activité touristique,
- De promouvoir la destination touristique auprès des investisseurs, les accueillir et les accompagner dans leur projet,
- De sensibiliser les professionnels aux enjeux de l'accueil des touristes, et de professionnaliser les prestataires.

Un document annexe sera établi précisant le calendrier de l'opération et des différents livrables.

Ce partenariat est évalué à hauteur de 34 000 €. La CCGAM versera à la CCI une contrepartie financière d'un montant de 29 000 € correspondant à sa contribution technique.

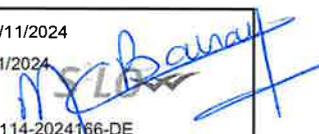
**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à la majorité,
(1 opposition et 14 abstentions)**

APPROUVE la convention entre la CCGAM, l'OT et la CCI jointe en annexe.

AUTORISE Madame la Présidente ou l'un des Vice-Présidents ayant délégation à solliciter toutes subventions mobilisables afférentes à cette convention de partenariat.

AUTORISE Madame la Présidente ou l'un des Vice-Présidents ayant délégation à signer tous documents se rapportant à ce dossier.

Envoyé en préfecture le 20/11/2024
Reçu en préfecture le 20/11/2024
Publié le 20/11/2024
ID : 071-200070530-20241114-2024166-DE




Fait les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme
La Présidente,
Marie-Claude BARNAY

SÉANCE ORDINAIRE DU 14 NOVEMBRE 2024

ÉTAIENT PRÉSENTS : MM Louis BASDEVANT (jusqu'à la question n°5a), délégué d'Anost, Eric MARCHAND, Mme Véronique PACAUT, M Didier DEVOUCOUX, Mmes Françoise ANDRE, Céline GOUDIER POSZWA, Francette GYBELS, MM Alain DICHANT, Jean-Louis CORMIER, Mme Monique GATIER, M Frédéric BROCHOT (à partir de la question n°1g), délégués d'Autun, Mme Christine CLEMENT, suppléante, (représentant M. Stéphane FAVRE), déléguée d'Auxy, MM François DE GUELIS (à partir de la question n° 1^e), délégué de Brion, Jean-François ALUZE, délégué de Broye, Fabrice VOILLOT, délégué de Charbonnat, Pascal POMMÉ, délégué de Chissey en Morvan, Gérard BERGERET, délégué de Cordesse, Emile LECONTE, Mme Laetitia PERRIER, délégués de Couches, MM Thierry BABOUILLARD (à partir de la question n°1a), délégué de Créot, André LHOSTE, Mme Dominique COULON, délégués de Curgy, M Norbert ESTIENNE GAUTIER, délégué de Cussy en Morvan, M Franck GUYARD, suppléant (représentant M Jean-Claude LHOSTE), délégué de Dracy Saint-Loup, Mme Catherine AMIOT (à partir de la question C), déléguée d'Epertully, M Jean-François NICOLAS, Mme Aurore COMBARET CLAIRE, délégués d'Épinac, M Guillaume GRILLON, Mme Yolande FLECHE, délégués d'Étang sur Arroux, M Jacques BOUCHOT, délégué de La Chapelle sous Uchon, Mme Marie-Claude BARNAY, déléguée de La Grande Verrière, M Yannick BOUTHIERE, délégué de La Tagnière, Mmes Françoise DURIAU, déléguée de Lucenay l'Évêque, Isabelle JOLY, déléguée de Monthelon, MM Jean-Luc MICHELOT, délégué de Saint-Emiland, Xavier DUVIGNAUD, délégué de Saint-Eugène, Gilles PILLOT, délégué de Saint-Forgeot, Franck LEQUEU, délégué de Saint-Gervais sur Couches, Gérard POIGNANT (à partir de la question n°1a), délégué de Saint-Jean de Trézy, Michel PILARD, délégué de Saint-Léger du Bois, Mme Anne-Marie DUCREUX, déléguée de Saint-Léger sous Beuvray, M Bruno MARECHAL, délégué de Saint-Martin de Commune, Olivier BARRÉ, délégué de Saint-Maurice lès Couches, Gilles BERRET, délégué de Saint-Nizier sur Arroux, Christian DEMIZIEUX, délégué de Saint-Prix, Mme Christine CANON, déléguée de Saisy, M Emmanuel ROUCHER, délégué de Sully, Mme Andrée MENARGUEZ, déléguée de Tavernay, MM Jean-Louis PORCHERET, délégué de Tintry, Guy FEDERSPIELD, délégué d'Uchon, délégués communautaires.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M Guillaume GRILLON.

ABSENTS : MM Patrick LAUFERON, Mme Angeline GORINI, M Anatole SAGOT, Mme Florence GARNIER, M Jean-Louis LAURENT, Mmes Monique RAUX, M René LOBET, Mme Anne-Marie MARILLER, M Ludovic CHARLES, Mme Véronique PROST, MM Jean-Louis MARTIN, Gérard TREMERAY, Mme Agnès COMEAU, MM Jean-Baptiste PIERRE, Jean-Yves JEANNIN.

EXCUSEES : Mmes Sandrine GASSIER, Catherine LEFLOND, Magali ROUCH PAULIN.

ONT DONNÉ POUVOIR : M Vincent CHAUVET à Mme Véronique PACAUT, Mme Cathy NICOLAO VERDENET à Mme Monique GATIER, M Patrick CAYEUX à Mme Françoise ANDRE, M Yann BAROU à Mme Francette GYBELS, M Stéphane FABRE à M Didier DEVOUCOUX, Mme Sarah PIGNOLET de FRESNE à Mme Céline GOUDIER POSZWA, M Métin ALBAYRAK à M Eric MARCHAND, Mme Maartje VAN VEEN à M Alain DICHANT, M Gilbert DARROUX à M Jean-Louis CORMIER, M Frédéric BROCHOT à Mme Marie-Claude BARNAY (jusqu'à la question n°1g), M Michaël GUIJO à Mme Anne-Marie DUCREUX, Mme Jacqueline GENTY à M Jean-Louis PORCHERET, MM Jean-Michel PREVOTAT à Mme Dominique COULON, Dominique COMMEAU à M Guillaume GRILLON, Jacques ROY à M Gérard BERGERET, Pierre THOMAS à Gilles BERRET, Alain d'ANGLEJAN à François DE GUELIS, Michel MENAGER à Jean-François ALUZE, Augustin de CHAMPEAUX à Mme Andrée MENARGUEZ.

2024/167

Objet : Modification n°4 du tableau des effectifs.

**Rapport de Monsieur Emile LECONTE,
Vice-président,**

Chers Collègues,

VU le code général de la fonction publique et notamment l'article L 313-1 qui précise que les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ;

Considérant qu'il est nécessaire d'ouvrir, de fermer, ou de modifier les temps de travail des postes pour assurer la continuité des services, et permettre l'évolution de carrière des agents,

Vu le budget de l'exercice en cours,

Il appartient au conseil communautaire de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des services

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

APPROUVE la modification du tableau des effectifs de la CCGAM comme suit

Filière	Grade	Création Suppression	Date	Durée hebdomadaire de service
TECHNIQUE	Adjoint technique	+6	18/11/2024	TC
	Adjoint technique	+1	18/11/2024	TNC 33h00
	Adjoint technique	+1	18/11/2024	TNC 29h00
	Adjoint technique	-1	01/01/2025	TNC 26h30
	Adjoint technique	+1	01/01/2025	TNC 21h15
	Adjoint technique	-1	01/03/2025	TNC 22,21h/35
	Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	+1	18/11/2024	TNC 32h00
	Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	-1	01/02/2025	TNC 34h00
ADMINISTRATIF	Rédacteur principal 2 ^{ème} classe	+2	18/11/2024	TC
	Rédacteur	-1	01/03/2025	TC
	Adjoint administratif	+2	18/11/2024	TC
CULTURELLE	Assistant de conservation du patrimoine principal 2 ^{ème} classe	+1	18/11/2024	TC
	Assistant enseignement artistique principal 2 ^{ème} classe	+1	18/11/2024	TNC 2h30/20h
	Assistant enseignement artistique principal 2 ^{ème} classe	-1	01/01/2025	TNC 2h00/20h
ANIMATION	Adjoint d'animation	-1	01/03/2025	TNC 28h/sem

AUTORISE Madame la Présidente ou l'un des Vice-Présidents ayant délégation à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Envoyé en préfecture le 20/11/2024
Reçu en préfecture le 20/11/2024
Publié le 20/11/2024
ID : 071-200070530-20241114-2024167-DE

Fait les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme
La Présidente,
Marie-Claude BARNAY

 2

SÉANCE ORDINAIRE DU 14 NOVEMBRE 2024

ÉTAIENT PRÉSENTS : MM Louis BASDEVANT (jusqu'à la question n°5a), délégué d'Anost, Eric MARCHAND, Mme Véronique PACAUT, M Didier DEVOUCOUX, Mmes Françoise ANDRE, Céline GOUDIER POSZWA, Francette GYBELS, MM Alain DICHANT, Jean-Louis CORMIER, Mme Monique GATIER, M Frédéric BROCHOT (à partir de la question n°1g), délégués d'Autun, Mme Christine CLEMENT, suppléante, (représentant M. Stéphane FAVRE), déléguée d'Auxy, MM François DE GUELIS (à partir de la question n° 1°), délégué de Brion, Jean-François ALUZE, délégué de Broye, Fabrice VOILLOT, délégué de Charbonnat, Pascal POMMÉ, délégué de Chissey en Morvan, Gérard BERGERET, délégué de Cordesse, Emile LECONTE, Mme Laetitia PERRIER, délégués de Couches, MM Thierry BABOUILLARD (à partir de la question n°1a), délégué de Créot, André LHOSTE, Mme Dominique COULON, délégués de Curgy, M Norbert ESTIENNE GAUTIER, délégué de Cussy en Morvan, M Franck GUYARD, suppléant (représentant M Jean-Claude LHOSTE), délégué de Dracy Saint-Loup, Mme Catherine AMIOT (à partir de la question C), déléguée d'Épertully, M Jean-François NICOLAS, Mme Aurore COMBARET CLAIRE, délégués d'Épinac, M Guillaume GRILLON, Mme Yolande FLECHE, délégués d'Étang sur Arroux, M Jacques BOUCHOT, délégué de La Chapelle sous Uchon, Mme Marie-Claude BARNAY, déléguée de La Grande Verrière, M Yannick BOUTHIERE, délégué de La Tagnière, Mmes Françoise DURIAU, déléguée de Lucenay l'Évêque, Isabelle JOLY, déléguée de Monthelon, MM Jean-Luc MICHELOT, délégué de Saint-Émiland, Xavier DUVIGNAUD, délégué de Saint-Eugène, Gilles PILLOT, délégué de Saint-Forgeot, Franck LEQUEU, délégué de Saint-Gervais sur Couches, Gérard POIGNANT (à partir de la question n°1a), délégué de Saint-Jean de Trézy, Michel PILARD, délégué de Saint-Léger du Bois, Mme Anne-Marie DUCREUX, déléguée de Saint-Léger sous Beuvray, M Bruno MARECHAL, délégué de Saint-Martin de Commune, Olivier BARRÉ, délégué de Saint-Maurice lès Couches, Gilles BERRET, délégué de Saint-Nizier sur Arroux, Christian DEMIZIEUX, délégué de Saint-Prix, Mme Christine CANON, déléguée de Saisy, M Emmanuel ROUCHER, délégué de Sully, Mme Andrée MENARGUEZ, déléguée de Tavernay, MM Jean-Louis PORCHERET, délégué de Tintry, Guy FEDERSPIELD, délégué d'Uchon, délégués communautaires.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M Guillaume GRILLON.

ABSENTS : MM Patrick LAUFERON, Mme Angeline GORINI, M Anatole SAGOT, Mme Florence GARNIER, M Jean-Louis LAURENT, Mmes Monique RAUX, M René LOBET, Mme Anne-Marie MARILLER, M Ludovic CHARLES, Mme Véronique PROST, MM Jean-Louis MARTIN, Gérard TREMERAY, Mme Agnès COMEAU, MM Jean-Baptiste PIERRE, Jean-Yves JEANNIN.

EXCUSEES : Mmes Sandrine GASSIER, Catherine LEFLOND, Magali ROUCH PAULIN.

ONT DONNÉ POUVOIR : M Vincent CHAUVET à Mme Véronique PACAUT, Mme Cathy NICOLAO VERDENET à Mme Monique GATIER, M Patrick CAYEUX à Mme Françoise ANDRE, M Yann BAROU à Mme Francette GYBELS, M Stéphane FABRE à M Didier DEVOUCOUX, Mme Sarah PIGNOLET de FRESNE à Mme Céline GOUDIER POSZWA, M Métin ALBAYRAK à M Eric MARCHAND, Mme Maartje VAN VEEN à M Alain DICHANT, M Gilbert DARROUX à M Jean-Louis CORMIER, M Frédéric BROCHOT à Mme Marie-Claude BARNAY (jusqu'à la question n°1g), M Michaël GUIJO à Mme Anne-Marie DUCREUX, Mme Jacqueline GENTY à M Jean-Louis PORCHERET, MM Jean-Michel PREVOTAT à Mme Dominique COULON, Dominique COMMEAU à M Guillaume GRILLON, Jacques ROY à M Gérard BERGERET, Pierre THOMAS à Gilles BERRET, Alain d'ANGLEJAN à François DE GUELIS, Michel MENAGER à Jean-François ALUZE, Augustin de CHAMPEAUX à Mme Andrée MENARGUEZ.

2024/168

Objet : Ressources humaines – Création de 11 emplois non permanents pour faire face à des besoins liés à un accroissement temporaire d'activité et autorisation de recrutement de onze contractuels sur le fondement de l'article L.332-23 1° du code général de la fonction publique et modification de 9 emplois non permanents, créés par délibération du 20 juin 2024.

**Rapport de Monsieur Emile LECONTE,
Vice-président**

Chers Collègues,

VU le Code général des collectivités territoriales,

Conformément à l'article L.313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement,

CONSIDÉRANT que l'article L.332-23 1° du code général de la fonction publique permet au conseil communautaire le recrutement sur des emplois non permanents d'agents contractuels pour un accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois sur une période consécutive de dix-huit mois,

CONSIDÉRANT qu'en raison des tâches à effectuer, il est nécessaire de créer, **11 emplois non permanents** pour faire face à des besoins liés à un accroissement temporaire d'activité et d'autoriser le recrutement de **onze contractuels**,

CONSIDERANT qu'en fonction des contraintes liées à la rentrée scolaire, il est nécessaire d'adapter les missions des agents en fonction des besoins,

CONSIDERANT qu'il est nécessaire d'assurer la collecte des déchets,

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à la majorité,
(1 abstention)**

DECIDE de créer les emplois non permanents comme détaillés dans le tableau ci-dessous, pour une durée maximale de 12 mois sur une période de 18 mois et de fixer la rémunération en fonction des diplômes, des compétences et de l'expérience professionnelle de l'agent recruté ;

Filière	Grade	Date de création	Temps de travail	Nombre de poste	Missions
ANIMATION	Adjoint d'animation	01/12/2024	TC	1	Référent périscolaire
		01/12/2024	TNC 6h00/sem	2	Surveillant cantine et surveillant garderie
TECHNIQUE	Adjoint technique	01/12/2024	TC	1	Aide cuisinier
		01/01/2025	TC	4	Ripeur
		01/01/2025	TC	1	Agent d'accueil et d'entretien
		01/01/2025	TNC 18h/sem	1	Agent d'entretien
			TNC 17h30/sem	1	Agent d'entretien et périscolaire

AUTORISE Madame la Présidente ou l'un des Vice-Présidents ayant délégation à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Envoyé en préfecture le 20/11/2024
Reçu en préfecture le 20/11/2024
Publié le 20/11/2024
ID : 071-200070530-20241114-2024168-DE



Fait les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme
La Présidente,
Marie-Claude BARNAY



**DÉPARTEMENT DE
SAONE-ET-LOIRE**

Conseillers en exercice : 86
Présents à la séance : 49
Date de la convocation : 7 novembre 2024
Affichage compte rendu sommaire : 21 novembre 2024

**Communauté de Communes
du Grand Autunois-Morvan**

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

SÉANCE ORDINAIRE DU 14 NOVEMBRE 2024

ÉTAIENT PRÉSENTS : MM Louis BASDEVANT (jusqu'à la question n°5a), délégué d'Anost, Eric MARCHAND, Mme Véronique PACAUT, M Didier DEVOUCOUX, Mmes Françoise ANDRE, Céline GOUDIER POSZWA, Francette GYBELS, MM Alain DICHANT, Jean-Louis CORMIER, Mme Monique GATIER, M Frédéric BROCHOT (à partir de la question n°1g), délégués d'Autun, Mme Christine CLEMENT, suppléante, (représentant M. Stéphane FAVRE), déléguée d'Auxy, MM François DE GUELIS (à partir de la question n° 1^e), délégué de Brion, Jean-François ALUZE, délégué de Broye, Fabrice VOILLOT, délégué de Charbonnat, Pascal POMMÉ, délégué de Chissey en Morvan, Gérard BERGERET, délégué de Cordesse, Emile LECONTE, Mme Laetitia PERRIER, délégués de Couches, MM Thierry BABOUILLARD (à partir de la question n°1a), délégué de Créot, André LHOSTE, Mme Dominique COULON, délégués de Curgy, M Norbert ESTIENNE GAUTIER, délégué de Cussy en Morvan, M Franck GUYARD, suppléant (représentant M Jean-Claude LHOSTE), délégué de Dracy Saint-Loup, Mme Catherine AMIOT (à partir de la question C), déléguée d'Epertully, M Jean-François NICOLAS, Mme Aurore COMBARET CLAIRE, délégués d'Épinac, M Guillaume GRILLON, Mme Yolande FLECHE, délégués d'Étang sur Arroux, M Jacques BOUCHOT, délégué de La Chapelle sous Uchon, Mme Marie-Claude BARNAY, déléguée de La Grande Verrière, M Yannick BOUTHIERE, délégué de La Tagnière, Mmes Françoise DURIAU, déléguée de Lucenay l'Évêque, Isabelle JOLY, déléguée de Monthelon, MM Jean-Luc MICHELOT, délégué de Saint-Emiland, Xavier DUVIGNAUD, délégué de Saint-Eugène, Gilles PILLOT, délégué de Saint-Forgeot, Franck LEQUEU, délégué de Saint-Gervais sur Couches, Gérard POIGNANT (à partir de la question n°1a), délégué de Saint-Jean de Trézy, Michel PILARD, délégué de Saint-Léger du Bois, Mme Anne-Marie DUCREUX, déléguée de Saint-Léger sous Beuvray, M Bruno MARECHAL, délégué de Saint-Martin de Commune, Olivier BARRÉ, délégué de Saint-Maurice lès Couches, Gilles BERRET, délégué de Saint-Nizier sur Arroux, Christian DEMIZIEUX, délégué de Saint-Prix, Mme Christine CANON, déléguée de Saisy, M Emmanuel ROUCHER, délégué de Sully, Mme Andrée MENARGUEZ, déléguée de Tavernay, MM Jean-Louis PORCHERET, délégué de Tintry, Guy FEDERSPIELD, délégué d'Uchon, délégués communautaires.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M Guillaume GRILLON.

ABSENTS : MM Patrick LAUFERON, Mme Angeline GORINI, M Anatole SAGOT, Mme Florence GARNIER, M Jean-Louis LAURENT, Mmes Monique RAUX, M René LOBET, Mme Anne-Marie MARILLER, M Ludovic CHARLES, Mme Véronique PROST, MM Jean-Louis MARTIN, Gérard TREMERAY, Mme Agnès COMEAU, MM Jean-Baptiste PIERRE, Jean-Yves JEANNIN.

EXCUSEES : Mmes Sandrine GASSIER, Catherine LEFLOND, Magali ROUCH PAULIN.

ONT DONNÉ POUVOIR : M Vincent CHAUVET à Mme Véronique PACAUT, Mme Cathy NICOLAO VERDENET à Mme Monique GATIER, M Patrick CAYEUX à Mme Françoise ANDRE, M Yann BAROU à Mme Francette GYBELS, M Stéphane FABRE à M Didier DEVOUCOUX, Mme Sarah PIGNOLET de FRESNE à Mme Céline GOUDIER POSZWA, M Métin ALBAYRAK à M Eric MARCHAND, Mme Maartje VAN VEEN à M Alain DICHANT, M Gilbert DARROUX à M Jean-Louis CORMIER, M Frédéric BROCHOT à Mme Marie-Claude BARNAY (jusqu'à la question n°1g), M Michaël GUIJO à Mme Anne-Marie DUCREUX, Mme Jacqueline GENTY à M Jean-Louis PORCHERET, MM Jean-Michel PREVOTAT à Mme Dominique COULON, Dominique COMMEAU à M Guillaume GRILLON, Jacques ROY à M Gérard BERGERET, Pierre THOMAS à Gilles BERRET, Alain d'ANGLEJAN à François DE GUELIS, Michel MENAGER à Jean-François ALUZE, Augustin de CHAMPEAUX à Mme Andrée MENARGUEZ.

2024/169

Objet : Protection sociale complémentaire – Convention pour la couverture du risque prévoyance des agents.

**Rapport de Monsieur Emile LECONTE,
Vice-président**

Chers Collègues,

Dans le souci d'assurer une couverture de prévoyance de qualité aux agents à effet du 1^{er} janvier 2025, l'assemblée, par délibération 26 mars 2024, après avis du CST du 7 mars 2024 a donné mandat au Centre de gestion de Saône-et-Loire pour l'organisation, la conduite et l'animation du dialogue social au niveau départemental en vertu des dispositions de l'accord collectif national du 11 juillet 2023 portant réforme de la Protection Sociale Complémentaire dans la Fonction Publique Territoriale, ainsi que pour la réalisation d'une mise en concurrence visant à la sélection d'un organisme d'assurance et la conclusion d'une convention de participation pour la couverture du risque Prévoyance des agents à effet du 1^{er} janvier 2025.

Ainsi, le Centre de gestion et les organisations syndicales ont :

- Engagé un processus de négociation qui a abouti à un accord collectif départemental en date du 6 septembre 2024,
- Lancer une consultation au niveau départemental pour être en mesure de proposer aux employeurs publics territoriaux l'adhésion à une convention de participation et la souscription aux contrats d'assurance collectifs de prévoyance complémentaire à compter du 1^{er} janvier 2025, adossés à celles-ci.

Cette mutualisation des risques, organisée au niveau départemental, permet de garantir aux personnels des employeurs publics territoriaux :

- L'accès à des garanties collectives sans considération notamment de l'âge, de l'état de santé, du sexe ou de la catégorie professionnelle ;
- Un niveau de couverture adéquat reposant sur les garanties les plus pertinentes compte-tenu des besoins sociaux et des contraintes économiques des employeurs publics concernés ;
- Le bénéfice de taux de cotisations négociés et maintenus pendant 3 ans.

Il est nécessaire de préciser qu'afin de pouvoir adhérer définitivement à ce dispositif de protection des agents, il convient de :

- Choisir un niveau de couverture à adhésion obligatoire pour l'ensemble des agents garantissant les risques Incapacité Temporaire de Travail et Invalidité à hauteur de 90 % ou 95 % des revenus nets des agents (TBI, NBI et RI) ;
- Définir la participation en tant qu'employeur, cette participation ne pouvant pas être inférieure à 50 % du montant de la cotisation acquittée par les agents au titre du régime de base à adhésion obligatoire retenu.

Dans l'attente de l'avis du CST en date du 12 novembre 2024 qui formalisera l'accord collectif local venant entériner :

- le caractère obligatoire de l'adhésion des bénéficiaires et les éventuelles dispenses d'adhésion,
- leur choix de régime au regard des niveaux de garanties proposés,
- les taux de cotisations et la répartition des cotisations entre les bénéficiaires et l'employeur.

DÉLIBÉRÉ

Vu l'article 40 de la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code général de la fonction publique, et notamment les articles L.452-11, L. 221-1 à L. 227-4 et L. 827-1 à L. 827-12,

Vu le décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents,

Vu la circulaire N°RDFB 1220789 C du 25 mai 2012 relative à la participation des collectivités territoriales et des établissements publics à la protection sociale complémentaire de leurs agents,

Vu l'ordonnance 2021-174 du 17 février 2021 relative à la négociation et aux accords collectifs dans la fonction publique,

Vu l'ordonnance 2021-175 du 17 février 2021 relative à la protection sociale complémentaire dans la fonction publique,

Vu le décret 2022-581 du 20 avril 2022 relatif aux garanties de protection sociale complémentaire et à la participation obligatoire des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à leur financement,

Vu l'accord collectif national du 11 juillet 2023 portant réforme de la Protection Sociale Complémentaire dans la Fonction Publique Territoriale,

Vu la délibération de l'assemblée en date du 26 mars 2024 donnant mandat au mandat au Centre de gestion de Saône-et-Loire pour l'organisation, la conduite et l'animation du dialogue social au niveau départemental et pour la réalisation d'une mise en concurrence visant à la sélection d'un organisme d'assurance et la conclusion d'une convention de participation pour la couverture du risque Prévoyance,

Vu l'accord collectif départemental du 6/09/2024 relatif aux régimes de prévoyance complémentaires, à adhésion obligatoire du personnel du Centre de Gestion de Saône-et-Loire et des employeurs publics territoriaux ayant formalisé l'un de ces régimes,

Vu l'avis favorable du CST du 12 novembre 2024, sur l'accord collectif local instituant un régime de prévoyance complémentaire, à adhésion obligatoire, au bénéfice de l'ensemble du personnel de la Communauté de Communes du Grand Autunois Morvan,

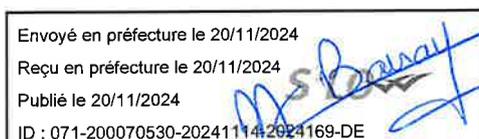
Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE d'adhérer à la convention de participation pour la couverture du risque prévoyance et au contrat collectif à adhésion obligatoire afférent au bénéfice de l'ensemble des agents de la communauté de communes du Grand Autunois Morvan,

DECIDE de souscrire la garantie de base à adhésion obligatoire à hauteur de **90%** minimum du revenu net des agents en cas d'Incapacité Temporaire de Travail ou d'Invalidité à effet du 1/01/2025, dans l'attente de l'avis du comité social territorial du 12 novembre 2024,

DECIDE de participer financièrement à la cotisation des agents, conformément à l'accord collectif local, à hauteur de : **50% minimum**, dans l'attente de l'avis du comité social territorial du 12 novembre 2024,

AUTORISE Madame la Présidente ou l'un des Vice-Présidents ayant délégation à signer tout document se rapportant à ce dossier.




Fait les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme
La Présidente,
Marie-Claude BARNAY

